



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

RAPPORT ANNUEL

(24 avril 1969 — 7 mai 1970)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS: QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 4

New York, 1970

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/4806 E/CN.12/AC.62/4/Rev.1

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
SIGLES		vi
INTRODUCTION	1	1
PREMIERE PARTIE. ACTIVITES DE LA COMMISSION DEPUIS SA TREIZIEME SESSION	2 - 362	2
A. ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES	2	2
B. AUTRES ACTIVITES	3 - 341	2
1. <u>Activités du secrétariat</u>	3 - 340	2
DIVISION DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 - 12	2
DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES	13 - 32	4
DIVISION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	33 - 56	8
DIVISION DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	57 - 92	13
PROGRAMME RELATIF AUX TRANSPORTS	93 - 113	20
DIVISION MIXTE CEPAL/FAO DE L'AGRICULTURE	114 - 137	24
PROGRAMME DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENERGIE	138 - 156	29
DIVISION DE STATISTIQUE	157 - 177	32
CENTRE DE PROJECTIONS ECONOMIQUES POUR L'AMERIQUE LATINE	178 - 193	35
GROUPE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	194 - 216	38
BUREAU DE MEXICO	217 - 257	42
BUREAU DE WASHINGTON	258 - 260	53
BUREAU DE RIO DE JANEIRO	261 - 269	54
BUREAU DE MONTEVIDEO	270 - 283	55
BUREAU DES ANTILLES	284 - 307	58
BUREAU DE BCGOTA	308 - 313	62
PROGRAMMES INTERESSANT PLUSIEURS DIVISIONS	314 - 324	63
SIEGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET AUTRES BUREAUX	325 - 340	65
2. <u>Réunions et séminaires</u>	341	67

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
C. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET D'AUTRES ORGANISMES	342 - 362	67
Institutions spécialisées	342 - 344	67
Centre latino-américain de démographie (CELADE) ...	345	68
Organisation des Etats américains (OEA)	346 - 349	68
Commission interaméricaine de l'Alliance pour le progrès (CIAP)	350	69
Banque interaméricaine de développement (BID)	351 - 353	69
Commission spéciale de coordination latino- américaine (CECLA)	354	69
Organismes d'intégration et autres organes régionaux	355 - 361	70
Organisations non gouvernementales	362	71
DEUXIEME PARTIE. CINQUIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CCMITE PLENIER	363 - 420	72
A. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX	363 - 377	72
Séances d'ouverture et de clôture	363 - 369	72
Composition et participants	370 - 375	73
Pouvoirs	376	73
Election du Bureau	377	73
B. ORDRE DU JOUR	378	74
C. RESUME DES DEBATS	379 - 420	74
Déclarations liminaires	379 - 381	74
La situation économique et sociale de l'Amérique latine	382 - 385	75
Activités de la Commission en rapport avec la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement	386 - 396	76
Institut latino-américain de planification économique et sociale	397 - 418	78
Incidences financières	419 - 420	82

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
TROISIEME PARTIE. RESOLUTION ADOPTEE PAR LE COMITE PLENIER A SA CINQUIEME SESSION EXTRAORDINAIRE	421	84
QUATRIEME PARTIE. PROJET DE RESOLUTION PRESENTE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	422	86

ANNEXES

I. LISTE DES DELEGATIONS	87
II. LISTE DES REUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES PENDANT LA PERIODE CONSIDEREE	91
III. LISTE DE REUNIONS ET SEMINAIRES	92
IV. LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIES DEPUIS LA TREIZIEME SESSION DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE	94

SIGLES

AID	Agency for International Development
ALAF	Association latino-américaine des chemins de fer
ALAIE	Association latino-américaine de libre-échange
ARELAP	Association régionale latino-américaine des ports du Pacifique
BCIE	Banque centre-américaine d'intégration économique
BID	Banque interaméricaine de développement
CARIFTA	Association de libre-échange des Antilles
CCE	Comité de coopération économique de l'Amérique centrale
CECLA	Commission spéciale de coordination latino-américaine
CEE	Communauté économique européenne
CELADE	Centre latino-américain de démographie
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
CESIA	Conseil économique et social interaméricain
CIAP	Commission interaméricaine de l'Alliance pour le progrès
CICOM	Centre interaméricain de commercialisation
CIDA	Comité interaméricain de développement agricole
CIPE	Centre interaméricain de promotion des exportations
CITI	Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activités économiques
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CTCI	Classification type pour le commerce international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GAFICA	Groupe consultatif de la FAO pour l'intégration économique de l'Amérique centrale
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
ICAP	Institut d'administration publique d'Amérique centrale
IISA	Institut interaméricain des sciences agricoles

SIGLES (suite)

IILPES	Institut latino-américain de planification économique et sociale
CCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des Etats américains
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PIM	Plan indicatif mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SIECA	Secrétariat permanent du Traité général d'intégration de l'Amérique centrale

INTRODUCTION

1. Le présent rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), qui est le vingt et unième, porte sur la période allant du 24 avril 1969 au 7 mai 1970 1/. Il est soumis à l'examen du Conseil économique et social à sa quarante-neuvième session conformément aux dispositions du paragraphe 12 du mandat de la Commission.

1/ Pour le vingtième rapport annuel de la Commission, voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, document E/4639 vol. I et II, et E/4639/Add.1.

PREMIERE PARTIE

ACTIVITES DE LA COMMISSION DEPUIS SA TREIZIEME SESSION

A. ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES

2. La liste des réunions tenues par les organes subsidiaires pendant la période considérée figure à l'annexe II.

B. AUTRES ACTIVITES

1. Activités du secrétariat

3. La présente section et les suivantes traitent des activités du secrétariat qui n'ont pas de rapport direct avec les travaux des organes subsidiaires de la Commission.

DIVISION DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, la Division a rédigé l'Estudio Económico de América Latina, 1969 (E/CN.12/851) 2/, dernière parue des études de ce genre qu'elle établit chaque année. Ses activités de recherche ont porté surtout sur la répartition du revenu en Amérique latine et sur le commerce extérieur de la région, notamment en ce qui concerne les termes de l'échange. Un certain nombre de pays de la région ont bénéficié dans divers domaines de la coopération technique d'un conseiller régional attaché à la Division et de membres du personnel permanent.

La répartition du revenu en Amérique latine

5. L'Estudio Económico de América Latina, 1969, contient un rapport préliminaire sur les travaux de recherche effectués par le secrétariat en ce qui concerne la répartition du revenu dans la région. Le rapport comprend quatre parties.

6. La première partie décrit la répartition du revenu en Amérique latine dans ce qu'elle a de plus caractéristique et la compare à celle de certains pays industrialisés; la deuxième partie, qui porte sur les différences à l'intérieur de la région, analyse la structure de la répartition du revenu en Argentine, au Brésil, en El Salvador, au Mexique et au Venezuela. Les deux premières parties traitent des aspects les plus généraux de la répartition en ce qui concerne cinq catégories de revenus. La troisième partie traite d'un certain nombre de questions

2/ Résumé dans La Economía de América Latina en 1969 (E/CN.12/852)
(elle sera diffusée comme publication des Nations Unies).

particulières, et notamment de l'importance de la répartition fonctionnelle, de la répartition urbaine-rurale, de la répartition régionale et de la répartition sectorielle. La quatrième partie a trait à certains des déséquilibres observés et met particulièrement l'accent sur deux phénomènes, à savoir, en premier lieu, que l'Amérique latine se trouve à un stade intermédiaire de développement caractérisé, dans la plupart des pays, par la coexistence d'un secteur moderne restreint et d'un vaste secteur primitif; et, en deuxième lieu, qu'il existe des différences notables dans la composition de la catégorie jouissant de revenus élevés et dans les conditions spéciales où cette catégorie évolue.

Les termes de l'échange de l'Amérique latine dans les années 1960^{3/}

7. Le commerce extérieur, qui est le principal goulot d'étranglement de l'économie des pays latino-américains, fixe des limites au taux de croissance global. C'est pourquoi il importe d'analyser non seulement la structure du commerce international de l'Amérique latine mais encore certains problèmes particuliers, par exemple celui des prix relatifs des exportations et des importations. Dans l'Estudio Económico de América Latina, 1949 4/, on affirmait déjà que les termes de l'échange de l'Amérique latine avec le reste du monde se détérioraient. Vingt ans plus tard, il a paru intéressant de faire le point de ce qui s'est passé à cet égard et de confirmer ou d'infirmer l'existence de cette tendance, qui affectait beaucoup la capacité d'exporter. C'est pourquoi on a présenté dans l'étude les indices de la valeur unitaire des exportations et des importations, les cours mondiaux des principaux articles d'exportation et les termes de l'échange entre l'Amérique et le marché mondial. De plus, la méthode utilisée pour calculer les indices du commerce extérieur est décrite dans un appendice et comparée à celle qui est employée par d'autres organismes internationaux.

8. Dans les années 1960, les exportations latino-américaines demeuraient en majeure partie constituées par des matières premières, des combustibles et des produits alimentaires; la part de ces produits dans les exportations totales, quoique moins importante qu'en 1955, était supérieure à celle de ces produits dans les exportations de l'ensemble des pays en voie de développement; par contre, les pays développés exportaient surtout des articles manufacturés.

9. Les importations, par ailleurs, ont consisté pour près de la moitié, en produits de base et carburants, alors que les biens d'équipement ont représenté un tiers des importations totales. Les termes de l'échange de l'ensemble de la région se sont détériorés dans les années 1960 par rapport aux périodes antérieures : si l'on prend 1963 comme année de base (1963 = 100), la moyenne annuelle a été de 158 pour la période 1951-1955, de 126 pour la période 1956-1960 et de 98 pour la période 1961-1968.

3/ Cette étude figure dans l'Estudio Económico de América Latina, 1969 (E/CN.12/851) (Elle sera diffusée comme publication des Nations Unies).

4/ Publication des Nations Unies, No de vente : 61.II.G.1.

Autres travaux

10. La Division a également entrepris des travaux relatifs à la politique de redistribution du revenu en Amérique latine, qui ont pour but de déterminer les principaux modes de répartition du revenu et leurs causes et d'étudier la répartition du revenu dans quatre pays latino-américains; une étude des intermédiaires financiers qui a pour objet d'analyser l'évolution des activités des intermédiaires financiers et leurs rapports avec la mobilisation des ressources financières; une étude des investissements étrangers en Amérique latine qui fera partie de l'Estudio Económico de América Latina, 1970; et une étude des problèmes économiques des pays relativement peu développés, grâce à laquelle on essaiera de formuler une stratégie à long terme pour ces pays. La Division a également entrepris un projet concernant les ressources humaines, qui lui permettra de participer à l'orientation et à la direction techniques des études menées par le Groupe régional du plan d'Ottawa.

Coopération technique

11. A la demande d'un gouvernement, le conseiller en matière d'intégration économique régionale a entrepris une mission au cours de laquelle il participera à la définition de projets d'importance stratégique à exécuter au titre des éléments Assistance technique et Fonds spécial du PNUD. Le conseiller chargé des aspects financiers du commerce extérieur, un responsable du Programme de transports de la CEPAL et un de la Division mixte CEPAL/FAO de l'agriculture ont aussi participé à cette mission.

12. Par la suite, le conseiller en matière d'intégration économique régionale a pris part à la mission ILPES/CEPAL envoyée dans le même pays afin de collaborer à la formulation d'une stratégie du développement à long terme dans le cadre de l'intégration de la sous-région des Andes. Un fonctionnaire du secrétariat s'est également rendu dans le pays pour collaborer avec des représentants du gouvernement à l'élaboration d'une politique du développement.

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

13. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, l'étude intitulée "El cambio social y la política de desarrollo social en América Latina" (E/CN.12/826/Rev.1) 5/ a été mise au point en vue de sa publication et des documents ont été établis sur les aspects sociaux du développement régional et sur la définition de périmètres de développement rural à l'intérieur de la région à l'intention du Séminaire sur les aspects sociaux du développement régional, qui a eu lieu à Santiago du Chili du 3 au 14 novembre 1969 (voir par. 354 à 356 ci-dessous). En outre, la Division a fourni à divers pays de la région des services au titre de la coopération technique.

5/ Voir le résumé de cette étude dans Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, E/4639, par. 61 à 67.

Les aspects sociaux du développement régional en Amérique latine

14. D'après cette étude (ST/ECLA/Conf.34/L.1), la structure géographique du développement en Amérique latine fait apparaître des déséquilibres sensibles qui créent entre les régions des contrastes et des divisions très nets dont les origines sont liées aux moyens à long terme adoptés jusqu'ici par les pays intéressés. A l'intérieur des modèles de développement national adoptés par les principaux pays de la région, on n'a pas prêté suffisamment d'attention aux aspects sociaux du processus, et on a eu tendance à considérer les problèmes de développement de préférence du point de vue économique.

15. La polarisation du développement a contribué à accentuer ces déséquilibres régionaux par ce fait que la concentration des investissements, des services et du pouvoir encourage la population à se rassembler massivement dans les zones métropolitaines, ce qui favorise la prolifération des groupes marginaux, désorganise le marché du travail et provoque un certain nombre de perturbations du même ordre.

16. Le fait que l'économie latino-américaine soit tributaire de facteurs extérieurs est à l'origine d'un certain nombre de problèmes sociaux qui sont en rapport avec les déséquilibres régionaux; en effet, le fait que la région a toujours été un exportateur de produits primaires a déterminé historiquement le développement en priorité des zones productrices. Les déséquilibres se sont également aggravés parce que l'industrialisation visait à satisfaire la demande émanant de catégories jouissant de revenus élevés et ne tenait pas compte de la demande de nombreuses autres catégories.

17. Un autre trait caractéristique des modèles de développement en Amérique latine tient à ce qu'ils n'offrent pas de cadre approprié à l'intégration des différentes régions géographiques et de leurs habitants dans l'économie nationale par l'établissement de rapports organiques et équitables pouvant profiter réellement au développement national aussi bien qu'à l'ensemble de la population.

18. Le développement d'une région ou d'un pays exige non seulement des ressources financières mais aussi la participation de la population et l'existence d'un cadre institutionnel suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution sociale que ce processus entraîne.

19. Le développement régional devrait viser à réduire les déséquilibres régionaux grâce à une structure géographique qui assure un degré satisfaisant et croissant d'efficacité, notamment par l'assimilation organique de toutes les ressources naturelles et humaines et par une gestion stratégique de l'espace économique et social; une répartition géographique adéquate des efforts de développement et des avantages qu'il procure; l'existence de conditions réellement propices à une croissance autonome; et la participation organisée et efficace de la population à l'adoption des décisions. Le développement régional ainsi conçu implique la nécessité d'éliminer l'inertie locale, de rectifier les distorsions du développement et de modifier l'équilibre des forces aux échelons national et local.

La définition des zones de développement rural à l'intérieur de la région

20. D'après le document (ST/ECLA/Conf.34/L.5), la définition de zones de développement rural sur le plan intrarégional pose des problèmes conceptuels et méthodologiques qui sont étroitement liés aux stratégies du développement national. Les forces socio-économiques qui ont déterminé la configuration spatiale actuelle continuent à exercer leur action; elles créent de graves déséquilibres sociaux et accentuent les différences entre la qualité de la vie rurale et celle de la vie urbaine.

21. Pour résoudre les problèmes du déséquilibre géographique, il faut favoriser une nouvelle forme de vie rurale qui permette de décentraliser et de répartir sur tout l'espace national les avantages de l'urbanisation et de la modernisation; cela suppose une planification à l'échelon de zones intrarégionales. On estime que le développement rural se fera plus rapidement si les zones de programmation et d'action rurales sont conçues comme des éléments organiques du fonctionnement et des activités des centres urbains, car ceux-ci permettent de diffuser la culture de la ville vers les campagnes.

22. Les programmes d'action rurale et communautaire, qui ont notamment pour objet l'amélioration de l'infrastructure sociale, l'équipement des collectivités et la mise en valeur des ressources humaines, pourraient être plus fructueux si leur exécution pouvait s'accomplir dans le cadre de structures administratives satisfaisantes.

23. Etant donné l'importance que revêt la participation des populations à ces activités de transformation intégrale, les zones d'action rurale qui seraient définies devraient s'adapter à la configuration institutionnelle des fédérations, associations, conseils et collectivités pour lesquels la zone représente une communauté d'intérêt et le lieu de l'action commune.

Autres travaux

24. En plus des travaux décrits plus haut, la Division a rédigé une note intitulée "Area dimensions of community development" à l'intention de la Réunion de travail sur le développement rural intégré dans les Antilles (Jamaïque, octobre 1969); de même, elle a effectué une étude sur les sous-programmes de développement communautaire et la participation sociale ("Los subprogramas de desarrollo de la comunidad y la participación social"), qui a été présentée au Colloque de l'Institut international d'études sociales (Mexico, 14-16 octobre 1969); une étude sur le rôle des facteurs sociaux dans les marchés du travail de l'Amérique latine ("La importancia de los factores sociales en los mercados de trabajo de América Latina"), qui a été présentée au Colloque sur le fonctionnement des marchés du travail en Amérique latine (Buenos Aires, 15-17 septembre 1969), organisé par l'Institut d'études sociales de l'OIT.

25. Elle a également rédigé, à l'intention du Séminaire sur les aspects sociaux du développement régional, une note sur une expérience en matière de promotion du développement régional dans la région nord-est du Venezuela ("Una experiencia regional en promoción del desarrollo : la región nordeste de Venezuela").

26. La Division a collaboré à des études sur la politique sanitaire en Amérique latine menées dans le cadre du Programme panaméricain de planification de la santé publique, qui est exécuté conjointement par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES) et par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

27. La Division a divers travaux en cours, notamment une étude sur l'urbanisation et les problèmes des groupes sociaux marginaux qui est fondée sur des enquêtes effectuées dans deux capitales sud-américaines; une étude sur la modernisation des structures politiques; et un rapport sur la situation démographique et ses répercussions sur la politique générale, rédigé en collaboration avec le Centre latino-américain de démographie (CELADE) où l'on essaiera d'établir sur des bases plus solides, l'utilisation, dans tous les domaines de la politique sociale et économique, de l'évolution démographique comme variable indépendante; de plus, la Division organise, en collaboration avec l'ILPES, un cours sur le développement et la planification régionale. Elle prépare également un ouvrage sur les aspects sociaux de la politique de l'emploi.

Coopération technique

28. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, trois conseillers régionaux et un expert associé ont été attachés à la Division.

29. Le Conseiller en matière de protection sociale a collaboré avec les autorités de la santé publique d'un pays pour l'étude des questions relatives à la protection sociale, notamment en ce qui concerne la formation du personnel.

30. Le conseiller en matière de développement communautaire s'est rendu dans trois pays au titre d'une mission préparatoire concernant la mise au point du projet de modernisation de la vie rurale dans les Andes. Il a collaboré avec le gouvernement de l'un de ces pays à des travaux préliminaires relatifs à la préparation d'une demande qui sera présentée au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) concernant la création d'un centre de mobilisation des populations aux fins du développement et la planification du programme de réforme agraire.

31. Le conseiller régional chargé des aspects sociaux de la politique et de la planification du développement régional et local a collaboré avec les responsables d'un gouvernement à l'incorporation des variables sociales dans les modèles de planification et à la formulation de politiques de développement au niveau régional.

32. L'expert associé en matière de développement communautaire a participé, à la demande du Gouvernement chilien, au premier Séminaire sur les problèmes du développement des communautés rurales de la région des Andes au Chili. Il a

collaboré avec des responsables chiliens à l'élaboration d'un programme de développement régional intégré et à la mise en place d'un système d'évaluation des résultats des projets exécutés dans la région de Maule. Il a également participé aux travaux visant à la mise en place d'un mécanisme permanent d'évaluation du programme de développement socio-rural de la région des lacs, et à l'étude des possibilités d'entreprendre un programme de développement socio-rural en faveur d'une partie de la population de la région de Cautín.

DIVISION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

33. Au cours de la période examinée dans le présent rapport, la Division a achevé une étude sur la promotion des exportations au Japon et rédigé un guide destiné aux exportateurs latino-américains. Sur la demande de la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA), elle a rédigé un certain nombre d'études qui ont été discutées lors de réunions de la CECLA.

34. Comme par le passé, la Division a été chargée de l'organisation du cours régional de politique commerciale, le quatrième de ce genre, qui a eu lieu du 30 juillet au 24 août 1969 et auquel ont assisté 20 participants. Elle a également organisé du 25 août au 5 septembre 1969 un cours d'orientation sur l'organisation et les techniques de promotion des exportations.

Guide de l'exportateur latino-américain

35. Le guide a pour objet de donner à l'exportateur une vue d'ensemble des problèmes posés par le commerce d'exportation ainsi qu'une idée précise de son rôle dans ce processus. On y analyse les conditions de vente à l'extérieur, le financement des exportations, la documentation, le crédit à l'exportation et l'assurance-crédit, les questions relatives à la prospection des marchés, les restrictions apportées par les pays étrangers sur les importations, la rentabilité des exportations, le conditionnement et la préparation des produits, les questions relatives au transport et à l'assurance, la participation à des foires, certains aspects juridiques des questions relatives aux exportations, la politique commerciale, les sources d'information et d'autres questions pouvant présenter un intérêt pour l'exportateur.

L'expérience du Japon en matière de promotion des exportations^{6/}

36. On a estimé que les pays d'Amérique latine pourraient retirer un enseignement profitable des méthodes appliquées par le Japon au développement et à la promotion de son commerce extérieur et c'est cette considération qui est à l'origine de l'étude susmentionnée.

6/ Voir le Boletín Económico de América Latina, vol. XV, No 1 (Publication des Nations Unies, No de vente : S.69.II.G.4).

37. La nette expansion des exportations japonaises au cours des 15 dernières années a été stimulée par un certain nombre de mesures qui ont été adoptées par le gouvernement. Ces mesures comprenaient des dispositions fiscales relatives à la promotion des investissements industriels; une législation spéciale; des plans de rationalisation; l'application d'un traitement préférentiel dans le domaine des encouragements fiscaux et des modalités de financement par la Banque japonaise de développement, en vue de favoriser les investissements dans les industries de base et les industries nouvelles; l'application d'un traitement préférentiel, particulièrement en matière d'allocation de devises étrangères, aux accords portant sur les brevets et sur l'utilisation de certains procédés de fabrication afin de favoriser l'introduction des techniques étrangères.

38. L'Amérique latine pourrait s'inspirer utilement de l'expérience japonaise pour la formulation d'une politique d'exportation; le choix des industries orientées vers l'exportation et l'application de mesures destinées à encourager ces industries; la définition des moyens propres à faire adopter, à améliorer et à adapter les procédés techniques étrangers; l'application de mesures directes visant à promouvoir les exportations; et les activités des organismes spécialisés dans les activités d'exportation.

Coopération avec la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA)

39. Conformément aux dispositions générales contenues dans les résolutions 264 (XII) 7/ et 285 (XIII) 8/ de la CEPAL ayant trait à la coopération avec la CECLA, la Division a rédigé un certain nombre de documents pour la Réunion extraordinaire de la CECLA à l'échelon des experts et à l'échelon ministériel (Viña del Mar, 7-14 mai et 15-17 mai 1969).

Le consensus latino-américain de Viña del Mar et la politique commerciale latino-américaine 9/

40. Cette étude comprend un résumé des discussions internationales qui se sont déroulées dans le cadre de la CNUCED, du GATT et d'autres institutions internationales sur les diverses questions relatives au commerce évoquées à la Réunion extraordinaire de la CECLA.

Evolution des échanges commerciaux entre l'Amérique latine et les Etats-Unis

41. Dans ce document (CECLA VI, E/1), on analyse l'évolution de l'ensemble des exportations latino-américaines vers les Etats-Unis et vers d'autres régions du monde, et on montre qu'elles ont été particulièrement défavorables dans le cas des exportations vers les Etats-Unis. Il en est de même en ce qui concerne les importations, bien qu'à un degré moindre. Le document examine également les mouvements d'exportation par grands groupes de produits et les mouvements de la balance commerciale de l'Amérique latine avec les Etats-Unis et avec d'autres régions du monde.

7/ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-troisième session, Supplément No 4 par. 444.

8/ Ibid., quarante-septième session, E/4639, par. 493.

9/ Publié dans le Boletín económico de América Latina, vol.XV, No 1 (Publication des Nations Unies, No de vente : S.69.II.G.4)

La politique commerciale des Etats-Unis et ses incidences sur les exportations latino-américaines

42. On examine dans ce document (CECLA VI, E/2) les diverses propositions qui ont été formulées en vue d'améliorer le commerce entre l'Amérique latine et les Etats-Unis. Ces propositions comprennent l'adoption de programmes d'action concrets visant à garantir que les Etats-Unis se conformeront pleinement à leurs engagements qu'ils ont pris en matière de politique commerciale d'éliminer ou de réduire les restrictions tarifaires et non tarifaires appliquées aux exportations latino-américaines et de ne pas adopter de nouvelles restrictions. On trouve également dans ce document quelques suggestions portant sur certains produits de base, tels que le sucre, les viandes, le café soluble et le pétrole.

43. On examine dans le document le rôle que pourraient jouer les Etats-Unis dans l'adoption et l'application du système général de préférences, et on y propose des listes de produits compte tenu des intérêts des pays latino-américains.

44. Le document préconise également l'adoption de nouvelles procédures pour l'application des clauses de sauvegarde destinées à garantir aux pays latino-américains une certaine sécurité en ce qui concerne leurs ventes sur le marché des Etats-Unis.

45. Le document souligne la nécessité de mettre en place des mécanismes de consultation périodique dans le cadre du système interaméricain en vue d'examiner les progrès réalisés et d'évaluer les résultats de la coopération commerciale entre l'Amérique latine et les Etats-Unis.

Droits de douane et restrictions quantitatives appliqués par les Etats-Unis aux produits qui présentent un intérêt particulier pour les pays latino-américains

46. Ce document (CECLA VI, E/2/Add.3) contient une récapitulation des produits primaires d'exportation qui présentent un intérêt pour l'Amérique latine et des restrictions tarifaires et non tarifaires qui leur étaient applicables aux Etats-Unis en 1969; une récapitulation similaire portant sur les articles manufacturés; une liste des produits primaires dont l'entrée sur le marché des Etats-Unis n'est pas soumise à des droits de douane; et une liste similaire des produits manufacturés.

Examen portant sur l'exécution des engagements financiers contractés par les Etats-Unis d'Amérique dans le cadre de l'Alliance pour le progrès

47. On passe en revue dans ce document (CECLA VI, E/3) les engagements pris par les Etats-Unis, les mouvements de capitaux vers l'Amérique latine en provenance des Etats-Unis et d'autres sources extérieures de financement, l'exécution des engagements susmentionnés et diverses recommandations ayant trait à l'assistance financière.

Assistance financière des Etats-Unis : politique de crédit lié

48. On examine dans ce document (CECLA VI, E/4) les diverses modalités suivant lesquelles des crédits ont été mis à la disposition de l'Amérique latine par l'Agency for International Development (AID), et les grandes orientations de l'assistance financière qui a été accordée par les Etats-Unis au cours des dernières années. On y passe en revue les insuffisances et les inconvénients

que les dispositions actuelles en matière de crédit présentent pour les pays bénéficiaires, particulièrement en ce qui concerne les conditions dont l'AID a assorti ses opérations de crédit au cours des dix dernières années. Il comprend une analyse détaillée des répercussions sur l'expansion commerciale des clauses de conditionalité et d'additionalité, et de la façon dont les importations latino-américaines en provenance des Etats-Unis enregistrent une augmentation progressive, ce qui provoque des courants commerciaux qui ne répondent pas aux conditions d'un marché concurrentiel. On trouve également dans ce document une analyse des changements intervenus dans la politique commerciale de l'Amérique latine par suite de l'utilisation de ce type de crédit. On y suggère en conclusion certaines mesures destinées à corriger les défauts du système.

Quelques considérations sur le rôle des brevets et le transfert des techniques

49. On analyse dans ce document (CECLA VI, E/5) le rôle stimulant qu'exercent sur les secteurs industriels orientés vers l'exportation les brevets industriels et le transfert des techniques des centres plus développés vers l'Amérique latine. On y décrit les méthodes directes d'acquisition des techniques, les conditions préalables à l'introduction de nouvelles techniques dans le processus économique et les diverses formes que revêt le transfert des techniques vers les pays en voie de développement. On y examine également les problèmes qui sont liés au transfert des techniques, en insistant particulièrement sur les pratiques restrictives en vigueur pour le transfert des techniques et l'utilisation des brevets, restrictions dont il convient de tenir compte lorsqu'on parle des possibilités d'expansion des industries latino-américaines qui produisent des articles manufacturés (document réalisé en collaboration avec la Division du développement industriel).

Les relations entre l'Amérique latine et la Communauté économique européenne : Eléments fondamentaux d'une approche entièrement nouvelle dans les domaines de la politique commerciale et de l'assistance technique et financière 10/

50. Ce document développe les suggestions qui ont été soumises aux pays latino-américains dans le mémorandum présenté par la Commission de Bruxelles au Conseil des ministres de la CEE. On y signale que pour ce qui est de la politique commerciale, l'Amérique latine doit insister sur le fait que l'appui manifesté par la CEE en ce qui concerne la conclusion d'accords internationaux portant sur les produits de base devrait s'accompagner de mesures concrètes relatives aux principaux produits qui s'exportent vers les pays de la CEE. Les pays latino-américains pourraient proposer la conclusion d'accords portant sur les produits agricoles de la zone tempérée et souligner la nécessité d'adopter des mesures concrètes pour atténuer les effets négatifs des préférences spéciales accordées aux produits agricoles de la zone tropicale.

10/ "Las relaciones entre América Latina y la Comunidad Económica Europea
Elementos básicos de un nuevo planteamiento global en materia de política
comercial y de asistencia técnica", document établi en vue d'une prochaine
réunion de la CECLA.

51. Le document comporte également un certain nombre de suggestions dans le domaine de l'assistance financière (création d'un fonds spécial pour l'Amérique latine au sein de la CEE, amélioration et coordination des conditions qui régissent les prêts accordés par les pays membres de la CEE, etc.) et de l'assistance technique.

52. En plus des documents susmentionnés destinés à la CECLA, le secrétariat a établi, sur la demande des gouvernements membres de la CECLA, un document portant sur le système général des préférences qui expose les propositions soumises par certains pays développés membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) au mois de novembre 1969, en ce qui concerne leur situation par rapport à ce système. Le document contient un tableau comparatif des propositions formulées par les principaux pays développés en ce qui concerne les divers aspects du système général des préférences et la position adoptée par les pays latino-américains au sein de la CECLA, ainsi qu'un tableau qui indique les offres préliminaires formulées par certains pays développés pour des produits énumérés dans les chapitres 1 à 24 de la Nomenclature de Bruxelles, notamment ceux qui présentent un intérêt particulier pour l'Amérique latine.

Autres travaux

53. La Division a entrepris des études sur les sujets suivants : la promotion des exportations d'articles manufacturés et de produits semi-finis, la politique commerciale des pays latino-américains (deuxième Décennie pour le développement), les relations entre l'Amérique latine et la Communauté économique européenne, une définition de la stratégie, des éléments et des instruments d'une politique commerciale pour les pays latino-américains, les relations commerciales entre l'Amérique latine et le Japon, et le volume, les modalités et les conditions du financement d'origine extérieure et les courants financiers à destination et en provenance de l'Amérique latine. La Division fournit également à la CECLA une assistance et une coopération de caractère consultatif, et elle est en train de préparer le cinquième cours régional de politique commerciale, ainsi que la réunion d'un groupe spécial d'experts en politique commerciale.

Coopération technique

54. Deux conseillers régionaux ont été attachés à la Division au cours de la période considérée dans le présent rapport.

55. Le conseiller régional pour la promotion des exportations s'est rendu dans trois pays latino-américains. Dans le premier pays, il a coopéré avec les autorités locales pour les questions relatives à la promotion des exportations. Dans le deuxième, il a participé à un cours de formation destiné à des fonctionnaires spécialisés dans le domaine des techniques de la promotion des exportations, organisé sous les auspices de la CEPAL et du centre CNUCED/GATT du commerce international, et il a collaboré avec des représentants de la Banque centrale pour ce qui était de déterminer quelles sont les institutions indispensables à la promotion des exportations. Dans le troisième pays, il a participé à un cours de formation organisé également par la CEPAL et le centre du commerce international.

56. Le conseiller pour les aspects financiers des exportations d'articles manufacturés a collaboré avec les banques centrales de trois pays sur les questions intéressant son domaine d'activité particulier, et il a fait partie d'une mission qui a coopéré avec les autorités d'un pays andin pour la formulation de projets d'intérêt stratégique portant sur l'assistance technique et le préinvestissement.

DIVISION DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

57. Au cours de cette période, des études ont été achevées dans les domaines de l'industrie chimique, des industries du bois, du papier et de la cellulose et de l'industrie sidérurgique. En outre, des services de coopération technique ont été fournis à plusieurs pays de la région.

L'industrie pétrochimique de base en Amérique latine

58. Cette analyse (E/CN.12/L.40) du développement de l'industrie pétrochimique de base en Amérique latine porte sur la période 1959-1967. Les éléments considérés sont les hydrocarbures purs, ainsi que les éléments et composés chimiques qui peuvent être obtenus directement par transformation physico-chimique de fractions de gaz naturel ou de pétrole (matières premières pétrochimiques). L'étude passe en revue les principaux aspects de la production, du commerce extérieur, de la consommation apparente, de la capacité existante ou projetée, ainsi que les prix, à la fois par région et par type de produits, dans la mesure où le permettent les données disponibles.

59. La production a augmenté de 41 p. 100 au cours de la période 1959-1967, avec des différences selon les pays; en 1967, l'industrie avait une capacité de production installée supérieure à 1,3 million de tonnes par an et a enregistré une production égale à près de 800 000 tonnes.

60. Ces chiffres font état de l'existence d'un processus de substitution des importations puisque la part des importations dans la consommation est tombée de 52 à 28,4 p. 100 entre 1959 et 1967. Des progrès techniques considérables ont été accomplis, mais on enregistre une forte dépendance à l'égard des apports de l'extérieur faute d'une politique bien définie de développement régional. Il s'est produit par ailleurs un changement dans la structure de la production, qui tend à devenir verticalement intégrée du produit final jusqu'aux matières premières. Ce processus revêt une ampleur particulière dans certains pays, tels que l'Argentine, le Brésil et le Mexique, mais on peut également l'observer dans les autres pays.

61. L'analyse révèle également qu'il existe une relation d'étroite dépendance par rapport à la demande de certaines catégories de produits finis sur le marché national. C'est ainsi que le développement de la production d'ammoniaque est allé de pair avec l'augmentation (fort notable au Mexique et en Colombie) de la demande d'engrais et que la production d'hydrocarbures balsamiques et d'oléfinas, qui vient en deuxième position, a suivi la demande de matières plastiques, de textiles et de peintures. La capacité existante consiste en un nombre considérable de petites usines fabriquant les mêmes produits, souvent dans le même pays, et le commerce intrarégional qui est de création relativement récente, s'effectue sur une petite échelle et porte généralement sur des pourcentages marginaux de la production.

62. On estime que l'industrie pétrochimique n'a pas eu sur l'économie les effets qu'on en attendait (comme cela s'est produit en Europe et aux Etats-Unis), malgré les ressources naturelles de l'Amérique latine et l'adoption de mesures législatives visant spécialement à favoriser le développement de cette activité.

63. A la lumière de l'évolution récente, il est permis de penser que l'industrie pétrochimique de l'Amérique latine entre dans une phase assez critique de son développement, dans la mesure où elle commence à être touchée par certains phénomènes nationaux et régionaux qui sont liés à l'intégration et à la concurrence. Le point de savoir si la production atteindra ou non des niveaux plus élevés dépendra de la politique de développement industriel adoptée dans chacun de ces pays compte tenu des marchés intérieurs, régionaux ou mondiaux ainsi que des caractéristiques de l'industrie pétrochimique existante. L'intégration des marchés est déjà institutionnalisée, tout au moins au niveau sous-régional, et pour un certain nombre de produits elle est un fait déjà assez ancien. Quant à l'intégration de la production, elle n'est pas discutée en tant que moyen de donner à certaines activités industrielles (et en particulier à la pétrochimie) une ampleur qui aujourd'hui se justifie du point de vue technique et économique. D'après les caractéristiques de certaines usines qui sont à présent en voie de construction, il est permis de penser que l'industrie pétrochimique a déjà atteint l'étape critique de son développement.

Possibilités qui s'offrent à la sidérurgie dans les pays relativement
moins développés - Amérique centrale

64. Il s'agit d'une étude (E/CN.12/843) portant sur la possibilité de réalisation technique de deux projets relatifs à l'installation d'aciéries intégrées respectivement au Honduras et au Costa Rica. Il ressort de l'analyse du marché des produits sidérurgiques de l'Amérique centrale que la situation actuelle et future de la demande justifierait l'installation d'une aciérie intégrée avec une capacité moyenne de production annuelle égale à 150 000 tonnes de produits laminés semi-finis et finis (non plats) d'acier commun.

65. L'étude décrit la structure technique générale des aciéries envisagées pour chaque emplacement possible, en déterminant les unités de production principales et auxiliaires qui interviendront à chaque phase du cycle industriel.

66. Les estimations des coûts de production pour chaque unité de production, principale et auxiliaire, aboutissent, dans le cas du Honduras, aux conclusions suivantes, fondées sur les résultats des mesures qui ont été effectuées :

- a) l'installation de l'aciérie dans un port situé soit sur le Pacifique (San Lorenzo) soit sur l'Atlantique (Puerto Cortés) n'est pas souhaitable sur le plan technique. La combinaison de facteurs la plus favorable sera obtenue en installant l'aciérie à proximité du gisement de fer d'Agalteca; b) il n'est pas avantageux, du point de vue économique, de recourir à des matières premières importées (minerai de fer et charbon). On dispose sur place de ces matières premières en quantité suffisante pour garantir la production à bas prix de gueuse pendant suffisamment de temps; c) il n'est pas rentable de recourir au boisement artificiel par plantation d'eucalyptus. Il serait préférable de tirer parti des

forêts naturelles, tout en prenant les mesures voulues pour assurer leur exploitation rationnelle et leur reconstitution naturelle. Les principes de base sur lesquels doivent se fonder les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs sont formulés dans l'étude; d) compte tenu de tous ces facteurs, il est recommandé de choisir la méthode de combustion du charbon de bois dans des fours de grillage ouverts; e) dans l'hypothèse où il ne serait pas accordé d'exonérations fiscales, une capacité annuelle de production égale à 100 000 tonnes ne serait pas suffisante pour garantir une marge de profit raisonnable par rapport au capital investi. En revanche, une capacité égale à 150 000 tonnes de produits laminés semi-finis assurerait un profit brut de 7,75 p. 100, qui augmenterait jusqu'à 9,49 p. 100 par l'adjonction d'une proportion relativement faible de produits sidérurgiques non plats, qui sont actuellement importés. Tandis que s'élargirait la part des produits non plats dans la production totale, dans la mesure compatible avec la demande sur le marché de la région, les bénéfices bruts de l'entreprise augmenteraient jusqu'à dépasser le niveau de rentabilité minimum susceptible d'attirer les capitaux. En conséquence, cette seconde solution est considérée comme techniquement réalisable.

67. On aboutit aux conclusions suivantes en ce qui concerne l'usine projetée au Costa Rica, dont la production reposerait sur l'exploitation des dépôts de sable contenant du fer et du titane : a) pour satisfaire aux besoins en combustibles solides de l'unité de réduction (procédé STELCO-LURGI), la meilleure solution serait d'obtenir le charbon de bois selon les mêmes procédés que ceux qui ont été retenus pour l'usine du Honduras; b) l'aciérie projetée devrait être située près de l'estuaire du Rio Grande de Tárcoles; c) les estimations des coûts et des prix partielles et globales indiquent que le projet n'est pas techniquement réalisable pour la capacité maximum envisagée (150 000 tonnes de produits laminés par an). L'entreprise serait obligée de vendre ses produits en dessous du prix de revient, avec une perte équivalant à environ 22,8 p. 100 du capital-actions.

68. Dans le dernier chapitre, on étudie quelle serait l'évolution économique et financière probable du projet portant sur l'installation d'une aciérie intégrée à proximité du gisement de fer d'Agalteca (Honduras), pour une capacité de production égale à 150 000 tonnes de produits laminés. Les calculs montrent que pour la période 1969-1980, sans modifier la structure du capital qui a été retenue pour évaluer les coûts et les prix, l'entreprise connaîtra une évolution favorable sur le plan financier et pourra obtenir les crédits supplémentaires dont elle aura besoin au cours des années 1973 et 1974. Dès 1976, elle sera en mesure de verser des dividendes en espèces et de lancer des programmes d'expansion.

L'industrie chimique en Amérique latine et son évolution de 1959 à 1967

69. L'analyse de l'évolution de l'offre et de la demande contenue dans ce rapport (E/CN.12/848) semble indiquer qu'en Amérique latine on s'efforce, dans le domaine de l'industrie chimique, de créer des industries plus lourdes et d'une plus grande complexité technique, qui, dans certains cas, devront entrer en concurrence avec des produits étrangers similaires aux leurs et qui, par conséquent, devront

fonctionner efficacement et au moindre coût. Les industries existantes devront, dans de nombreux cas, rationaliser leur production afin d'augmenter leur productivité, ainsi que d'améliorer la qualité et d'abaisser les prix de leurs produits, autre tâche d'une grande complexité.

70. L'industrie chimique devra répondre à la diversification croissante des demandes des consommateurs (une importance accrue étant accordée aux produits synthétiques), en premier lieu, pour répondre aux besoins de l'industrie chimique elle-même ou d'autres branches de l'industrie manufacturière et, en second lieu, en raison des besoins nouveaux qui devront être satisfaits en proportion croissante par la production nationale, étant donné que la région connaît une pénurie croissante de devises pour l'achat de biens en provenance de l'étranger. En vue d'alléger la pression qui s'exerce de la sorte sur la balance des paiements, l'industrie chimique devra augmenter et diversifier ses exportations, qui n'ont pour l'instant qu'une faible importance économique, se composant essentiellement de neuf ou dix produits traditionnels. L'exportation de produits nouveaux est pour l'instant épisodique et virtuellement résiduelle.

71. En Amérique latine (comme dans les autres régions du monde), le taux de croissance de la production chimique (taux annuel cumulatif de 9,7 p. 100 par rapport à la période 1959-1965) est plus élevé que les taux qui sont enregistrés par les industries manufacturières, en général (5,6 p. 100) et par de nombreuses autres branches d'industrie. Toutefois, ce chiffre représente un taux de croissance plus bas que celui d'autres régions en voie de développement et est approximativement égal ou légèrement inférieur au taux réalisé dans les pays hautement industrialisés. Ces derniers possèdent des industries chimiques dont la production est infiniment supérieure à celle de l'Amérique latine.

72. Néanmoins, l'Amérique latine est en progression très sensible dans la branche de l'industrie chimique : l'existence de nouveaux produits amène la structure de cette branche à se rapprocher de celle des pays développés; la production nationale de produits bruts et intermédiaires (ammoniaque, les principaux acides, aromatiques, soude caustique, oléfines, etc.) est en voie d'augmentation; les perspectives d'augmentation de la production de ces produits sont favorables : de nombreux pays, en particulier ceux qui possèdent des marchés relativement importants, (Argentine, Brésil et Mexique) ont des plans d'expansion, et le taux d'utilisation de la capacité de production existante est faible, étant donné qu'un grand nombre des usines qui produisent des produits bruts et intermédiaires ne sont entrées en exploitation que récemment.

73. D'autre part, l'évolution de la structure de la demande au cours de la période considérée a enregistré de profondes modifications. La consommation est devenue plus diversifiée, les progrès les plus importants ayant été réalisés dans le domaine des produits synthétiques et des articles relevant d'une technique moderne, tendance qui a été précédemment observée dans les pays industrialisés. L'augmentation de la consommation a été en grande partie satisfaite par l'augmentation de la production locale, si l'on en juge d'après la part que représente cette dernière dans l'offre disponible sur le marché, part qui est passée de 63 p. 100 en 1959 à 71 p. 100 en 1965.

74. L'industrie chimique dans son ensemble a assuré 70 p. 100 de l'offre sur le marché intérieur en 1959 et 72 p. 100 en 1965. Néanmoins, pour de nombreux types de produits chimiques, on a constaté une nette dépendance par rapport aux importations, ce qui rend l'industrie locale vulnérable aux restrictions sur les importations qui sont imposées par les pays qui font face à des problèmes de balance de paiements.

75. Le commerce extérieur des produits chimiques se caractérise par une augmentation dans le volume des importations et le faible niveau des exportations. En 1965, les importations de produits chimiques bruts et intermédiaires ont représenté 55 p. 100 du total des importations de produits chimiques (50 p. 100 en 1959).

76. Les progrès réalisés par les industries chimiques ont eu des répercussions sur les courants commerciaux régionaux et devraient également exercer une influence sur les modalités du développement de base de chaque pays particulier. Toutefois, dans le cadre de l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE), en raison des différents niveaux de développement des pays membres et de l'étroite portée des engagements qu'ils ont accepté de prendre, ce deuxième point s'est pratiquement limité à une amélioration des transactions commerciales. L'analyse des droits de douane, qui a porté sur un échantillon de 70 produits chimiques d'importance majeure, semble indiquer qu'il y a eu une réduction sensible des barrières tarifaires à l'intérieur de la zone (de 30 à 70 p. 100 par rapport aux droits qui frappent les produits en provenance de pays tiers). Le nombre des produits qui sont admis en franchise est encore faible - tombant de 27 en Argentine à 9 seulement au Venezuela.

Perspectives de l'industrie sidérurgique en Bolivie et au Paraguay

77. L'étude préliminaire examine les possibilités d'exploitation des ressources naturelles qui existent en Bolivie et au Paraguay en ce qui concerne l'industrie sidérurgique.

78. On a procédé à l'analyse du marché des produits sidérurgiques en Bolivie et au Paraguay, des matières premières et de l'énergie disponibles dans chacun de ces pays, des aspects fondamentaux de la politique économique qui doit être suivie pour assurer la croissance saine de l'industrie sidérurgique, des coûts des transports terrestres et par voie fluviale intérieure des matières premières locales et importées, des coûts des produits écoulés sur le marché et des diverses possibilités d'exploitation du minerai de fer.

79. L'étude recommande d'entreprendre des estimations plus complètes des gisements détritiques de minerai de fer de Mutún (Bolivie) et de Tacuru et Ripios (Paraguay). Si les hypothèses actuelles sont confirmées, des études complémentaires seront effectuées pour définir la production moyenne de bois pour la fabrication du charbon de bois qui servira à la transformation des métaux, pour évaluer le coût des transports routiers et ferroviaires, pour fixer l'emplacement des usines, et pour déterminer la façon dont les autres industries pourraient utiliser l'excédent d'énergie électrique produite dans les aciéries.

L'industrie sidérurgique en Equateur

80. L'étude (E/CN.12/855) examine le marché des produits sidérurgiques, présente une analyse et une évaluation préliminaires des gisements de matières premières qui sont connus dans la région et de l'énergie électrique actuellement disponible et projetée dans l'avenir et établit les critères et les principes économiques dont l'application pourrait être nécessaire pour assurer une évolution normale de la production en général; en outre, elle examine les projets existants de développement sidérurgique en Equateur, avec une mention particulière de l'exploitation des sables titano-ferreux et, enfin, elle présente une analyse préliminaire d'un projet de développement sidérurgique reposant sur l'utilisation de la production locale de ferraille, que l'Equateur exportait auparavant.

81. A partir de l'analyse des matières premières disponibles sur place et des perspectives du marché intérieur, et à la lumière des résultats de l'évaluation préliminaire, on a abouti à la conclusion que le projet reposant sur l'exploitation des sables titano-ferreux ne serait pas rentable.

82. Le projet portant sur l'installation d'une aciérie intégrée capable de produire l'équivalent de 100 000 tonnes par an d'acier liquide, à partir de minerais importés et de charbon produit localement ou de coke importé n'a pas été jugé techniquement réalisable. Etant donné la dimension requise de l'usine, sa structure technique, le procédé d'affinage de la fonte liquide qui a été choisi et l'échelle de production requise, le prix du produit serait trop élevé.

83. Un projet de petite envergure, qui pourrait être une proposition de caractère économique, porte sur la réalisation d'une production marginale dans une usine de relaminage d'acier forgé spécial et d'acier laminé à Guayaquil. Le projet consisterait à ajouter à l'usine une petite unité de production d'acier dotée de fours électriques et une unité de forgeage pour les aciers spéciaux. En principe, l'ensemble des articles ainsi produits par l'aciérie pourrait être écoulé sur le marché intérieur à des prix compétitifs et il ne serait pas nécessaire d'établir une protection douanière.

Autres travaux

84. En plus des activités qui viennent d'être décrites, la Division a collaboré avec l'ILPES à la préparation d'un document portant sur le potentiel de développement industriel du Groupe andin dont l'établissement avait été demandé au cours d'une réunion des directeurs de la planification des pays du Groupe andin (Lima, Pérou, octobre 1969), document qui examine les possibilités de développement industriel consécutif à la création d'un marché sous-régional et qui formule un ensemble de critères et de méthodes dont il doit être tenu compte dans le processus global d'établissement des programmes des pays de la région.

85. Les projets suivants sont en cours : une analyse comparée des mesures de politique industrielle dans les pays latino-américains, une étude sur le transfert des connaissances techniques dans l'industrie brésilienne en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement et la Division des finances publiques et des institutions financières du Siège de l'Organisation des Nations Unies,

un rapport sur l'industrie du papier journal en Amérique latine financé par des fonds du Gouvernement finlandais, une étude sur la situation de l'industrie du papier et de la cellulose en Amérique latine, une étude de l'industrie du papier d'emballage en Amérique latine, une étude du développement de l'industrie des bois de sciage en Amérique latine, une étude du développement de l'industrie des panneaux à base de bois en Amérique latine et une étude sur les possibilités d'exportation de produits sélectionnés de l'industrie forestière à destination de pays spécifiques d'outre-mer, qui est effectuée en collaboration avec le Centre CNUCED/GATT du commerce international.

86. Toutes les études relatives au papier et à la cellulose seront présentées à la réunion régionale sur le développement des industries forestières, du papier et de la cellulose en Amérique latine, qui doit se tenir à Mexico en mai 1970, sous les auspices de la CEPAL, de la FAO, de l'ONUDI et de l'Association mexicaine des techniciens des industries du papier et de la cellulose (Asociación de Técnicos de la Industria del Papel y la Celulosa de México).

87. Une étude est également en préparation sur l'utilisation du bois dans la construction de logements et dans l'ensemble de l'industrie du bâtiment en Amérique latine et sera soumise à la première consultation mondiale sur la structure des industries du bois et de la construction de logements (Vancouver, du 5 au 16 juillet 1971).

88. Une étude sur l'industrie automobile en Amérique latine est en cours en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement.

89. L'étude sur les aspects macroéconomiques de la croissance industrielle et l'étude du coût et de la productivité de la main-d'oeuvre, entreprise conjointement avec l'OIT ont légèrement progressé.

Coopération technique

90. A la demande de l'ONUDI, des fonctionnaires du secrétariat ont participé à une mission dans les pays de la CARIFTA, consacrée à l'étude des possibilités de développement de l'industrie chimique et de l'industrie du papier et de la cellulose dans la zone de libre-échange. Il a été recommandé de créer des mécanismes institutionnels de coordination entre les divers organismes de développement industriel des pays en question pour éviter la multiplication d'articles manufacturés dont les débouchés sont limités et installer les nouvelles industries à proximité des ressources naturelles, étant donné que les facilités de crédit et les stimulants fiscaux accordés par chacun de ces pays risquaient de créer des distorsions dans la structure respective de leurs industries en dépit de leur relative similarité. On a estimé approprié d'étudier la plupart des industries nouvelles à la lumière de l'expérience d'autres associations de libre-échange, telles que le Marché commun de l'Amérique centrale et l'ALALE.

91. Un fonctionnaire du secrétariat a coopéré avec l'organisme de développement industriel de l'un des pays pour l'évaluation du programme sidérurgique national.

92. Le Conseiller régional de l'ONUDI sur les industries de transformation des métaux a coopéré avec les fonctionnaires d'un pays andin afin de déterminer celles des industries qui devaient être comprises dans un programme de développement de branche de la transformation des métaux dans cette sous-région.

PROGRAMME RELATIF AUX TRANSPORTS

93. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, on a terminé une étude sur les systèmes de renseignements ferroviaires et une sur les transports maritimes, et rédigé des notes sur divers aspects des transports, notamment maritimes. Pourant à l'ordre du jour de la sixième réunion de la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA). De plus, des services de coopération technique ont été fournis à divers pays de la région.

Systèmes de renseignements ferroviaires

94. Il ressort de ce document (E/CN.12/242)^{11/} qu'on admet communément aujourd'hui que partout où la densité de la circulation est suffisamment importante, les transports ferroviaires peuvent constituer pour de nombreuses années encore, un élément fondamental des transports.

95. Cette réaffirmation du rôle des transports ferroviaires s'accompagne d'une meilleure compréhension de leurs déficiences actuelles et de la nécessité urgente de moderniser non seulement les installations et le matériel mais aussi l'administration et l'exploitation. De même on reconnaît que bien des obligations et des restrictions imposées aux chemins de fer lorsqu'ils constituaient un monopole sont désuètes maintenant qu'ils se heurtent à la forte concurrence d'autres moyens de transport. Or, si les chemins de fer ont bénéficié d'une rénovation et d'une modernisation appréciables dans les pays industrialisés, dans d'autres régions les progrès ont été lents et irréguliers.

96. En raison de ce retard, presque toutes les compagnies de chemins de fer latino-américaines sont fortement déficitaires. Comme il s'agit en général d'entreprises publiques, ces déficits grèvent les budgets nationaux et aggravent l'instabilité monétaire. De même, ils ont empêché de renouveler en temps utile les voies et le matériel roulant, ce qui s'est traduit par des coûts de fonctionnement élevés et par des difficultés devant la concurrence accrue des transports routiers. Ainsi, alors que les coûts s'élèvent, le trafic et les recettes sont sans rapport avec le développement des économies nationales, d'où délabrement accéléré des finances des compagnies de chemins de fer. Chose encore plus grave, les énormes subventions dont plusieurs des compagnies ont besoin ne se justifient plus par les avantages que ces moyens de transport procurent à la communauté.

11/ Ce document a également été publié par les chemins de fer de l'Etat chilien sous le titre Sistemas de información ferroviaria : resultados de un seminario (Santiago, 1969).

97. Pour enrayer cette spirale descendante, les gouvernements et les compagnies devront prendre des décisions fondamentales qui, pour être efficaces, doivent reposer sur des données complètes et sûres faisant apparaître les conséquences probables du choix de telle ou telle solution. Le rassemblement, le traitement et la communication de ces données, qui constituent ce qu'on appelle ici un "système de renseignements", doit donc jouer un rôle fondamental dans l'amélioration des chemins de fer latino-américains.

98. Les insuffisances des statistiques, de la comptabilité et du calcul des coûts des compagnies de chemin de fer de la région préoccupent les gouvernements latino-américains depuis de nombreuses années, car non seulement elles font obstacle aux études sur l'aménagement du secteur des transports - et tout spécialement aux analyses des transports et de l'intégration en Amérique latine - mais aussi empêchent d'adopter des politiques rationnelles de transport dans les différents pays.

99. Ces inquiétudes, que la CEPAL partageait notamment avec l'Asociación latinoamericana de Ferrocarriles (ALAF), ont abouti, à la fin de 1963, à l'organisation d'un séminaire sur les statistiques, la comptabilité et les coûts des compagnies de chemins de fer 12/. Le document Sistemas de información ferroviaria (E/CN.12/242) est la suite donnée par la CEPAL à la demande du séminaire de regrouper dans un document les questions qui avaient été abordées. Au chapitre II - le chapitre I est une introduction - on définit les objectifs des systèmes de renseignements ferroviaires en insistant sur leur utilité comme moyen de programmation. Le chapitre III analyse les options à envisager dans la conception des systèmes de renseignements. Les questions et les notions groupées dans ce chapitre sont valables d'une manière générale, qu'il s'agisse de systèmes de statistiques, de comptabilité ou de coûts. Au chapitre IV, on analyse de plus près les systèmes de renseignements comptables, tandis que le chapitre V est consacré aux systèmes de renseignements intéressant les coûts.

100. Les systèmes de renseignements statistiques ne font pas l'objet d'une attention spéciale mais ils sont abordés, sous leurs aspects généraux, au chapitre III et à l'annexe B, "Diseño de sistemas parciales de información estadística y su procesamiento".

101. Les aspects plus concrets des systèmes statistiques sont traités dans une autre publication issue du séminaire, le Manual de Estadística de los Ferrocarriles Latinoamericanos (ST/ECLA/CONF.33/L.2), dont la version révisée a été examinée à la première réunion du Comité permanent de statistiques, de comptabilité et des coûts des compagnies ferroviaires de l'ALAF, qui a eu lieu à Santiago au début de septembre 1963. Ce manuel doit faciliter la présentation de renseignements comparables sur le plan régional et permettre d'améliorer continuellement les systèmes de renseignements statistiques adoptés par chaque compagnie de chemin de fer.

12/ Nations Unies, Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, (E/4639), par. 324 à 329.

102. L'Amérique latine est étroitement tributaire de l'importation de biens de production et de biens intermédiaires, ainsi que de matières premières; en même temps, elle est décidée à éviter que des capitaux privés étrangers imposent des entraves ou exercent une influence abusive sur les économies nationales, et toutes les décisions économiques prises dans tous les domaines ces vingt dernières années portent la marque de sa lutte pour trouver des devises qui lui permettent de financer ses importations essentielles.

103. Il est donc évident pour la grande majorité des pays latino-américains que s'ils parviennent à se procurer une plus grande quantité de devises ou à réduire leurs dépenses non essentielles en devises, ils pourront réaliser des taux raisonnables de croissance économique. On comprend aussi que, dans le souci d'augmenter les rentrées et l'épargne de devises, on en soit venu à accorder de plus en plus d'attention aux invisibles de la balance des paiements, et notamment aux frets maritimes. Les paiements faits au titre du fret maritime auraient été dans le monde de l'ordre de 15 milliards de dollars en 1967, c'est-à-dire qu'ils auraient occupé le deuxième rang dans le commerce mondial, venant après les exportations de pétrole dont la valeur totale a été cette année-là d'environ 19 milliards de dollars.

104. Il existe trois domaines principaux des transports maritimes où l'on pourrait prendre des mesures pour améliorer la balance des paiements des pays d'Amérique latine. Premièrement, on pourrait développer la marine marchande de l'Amérique latine et transporter sous le pavillon des pays de la région, et non pas de pays étrangers, une plus grande partie des produits entrant dans le commerce extérieur de l'Amérique latine à bord de navires. L'avantage de cette solution serait encore plus grand pour la balance des paiements des pays intéressés s'ils construisaient leurs propres navires au lieu de les acheter hors de la région.

105. Deuxièmement, non seulement le montant mais aussi la composition du fret influent sur la balance des paiements. Le rapport entre le montant du fret et les dépenses de devises est évident et, dans la mesure où l'aménagement des ports ou d'autres mesures permettent de réduire le montant total payé, cela se traduira par une économie pour la balance des paiements. En revanche, le rôle de la composition des frets est plus subtil : l'existence de frets relativement faibles pour les exportations de l'Amérique latine permet à la région de concurrencer plus aisément les producteurs d'autres parties du monde, tandis que l'existence de frets plus élevés constitue une barrière douanière supplémentaire et incite à la recherche de produits de remplacement des importations dans la région.

106. Troisièmement, l'établissement de services maritimes réguliers et fréquents sur de nouvelles routes commerciales peut aider l'Amérique latine à ouvrir de nouveaux marchés à ses exportations.

^{13/} Pour des renseignements supplémentaires sur ce sujet voir l'Estudio Económico de América Latina, 1969 (E/CN.12/851) (Publication des Nations Unies).

107. Le chapitre final de l'étude porte sur les efforts faits séparément et collectivement par les pays d'Amérique latine pour agir sur les conséquences mêmes que peut avoir l'organisation des transports maritimes sur leur développement. On examine notamment le cas du Brésil qui, ces dernières années, a mis en oeuvre avec succès une politique dynamique en matière de transports maritimes.

Considérations sur les questions relatives aux transports, notamment maritimes, inscrites à l'ordre du jour de la sixième réunion de la CECLA au niveau des experts

108. On analyse dans ce document (CECLA VI, E/VI) les principaux faits nouveaux intéressant i) les marines marchandes et les politiques appliquées par les pays d'Amérique latine; ii) les problèmes des frets maritimes, notamment compte tenu des augmentations de tarifs décidées par les conférences d'armateurs sur les routes reliant les Etats-Unis d'Amérique aux pays latino-américains; iii) l'importance de la coopération financière interaméricaine pour ce qui est d'améliorer et de perfectionner l'infrastructure de l'ensemble des transports en Amérique latine. L'objectif de ces considérations était d'aider la CECLA à examiner le problème et de faire en sorte que les pays d'Amérique latine adoptent en la matière une position commune vis-à-vis des organismes ou des autorités responsables des Etats-Unis.

Autres travaux

109. Outre les travaux ci-dessus décrits, la Division a rédigé une note intitulée "Problemas de política y economía de transporte en Venezuela", en vue de la Réunion consacrée au développement du Venezuela et à la programmation de l'assistance technique internationale (Caracas, 22 et 23 septembre 1969); et une note relative à la "Modernización de los transportes como factor en el desarrollo económico y social", destinée au Siège de l'ONU.

110. Trois projets sont en cours d'exécution : le premier porte sur les transports routiers nationaux et internationaux et a trait aux normes juridiques et administratives intéressant les transports routiers de marchandises et de voyageurs dans différents pays d'Amérique latine, à la situation économique de ce secteur des transports et aux problèmes qui se posent à lui, le deuxième a trait à l'élaboration et à l'application d'une convention internationale sur les transports terrestres dans les pays de l'ALALE : il met l'accent sur les aspects liés aux transports automobiles et est entrepris en collaboration avec l'ALALE et le troisième porte sur les lignes et liaisons ferroviaires internationales en Amérique latine et a pour objet de déterminer les mesures qu'il faudrait prendre pour que les transports ferroviaires contribuent davantage à l'intégration et au commerce de la région.

Coopération technique

111. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, un conseiller régional en matière de transports maritimes et de ports a été adjoint à la Division.

112. Sur la demande d'un gouvernement, il a participé en tant que collaborateur technique de la délégation de ce pays à la réunion de la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECIA) qui s'est tenue, au niveau technique et ministériel, du 7 au 17 mai. Ensuite, il a coopéré avec le même gouvernement pour élaborer des recommandations tendant à améliorer la manutention des conteneurs dans les ports et pour accélérer l'envoi des cargaisons des ports vers l'intérieur. Il a pour cela recommandé l'adoption de nouvelles méthodes de coopération entre les autorités portuaires et ferroviaires, et la réorganisation de l'administration portuaire.

113. Il a apporté sa collaboration technique à une délégation de la Commission mixte Bolivie-Chili chargée d'examiner les possibilités d'améliorer les services de transit de marchandises vers la Bolivie via Arica et Antofagasta.

DIVISION MIXTE CEPAL/FAO DE L'AGRICULTURE

114. Au cours de la période examinée ici, on a terminé des études sur la production et la consommation de viande et de riz dans les pays de l'ALALE, et rédigé le chapitre sur l'agriculture de l'Estudio Económico de America Latina, 1968, une analyse de la situation économique et sociale de l'agriculture en Amérique latine et une étude sur les exportations d'excédents agricoles.

115. De plus, des services de coopération technique ont été fournis à divers pays de la région par l'intermédiaire de conseillers régionaux et des fonctionnaires permanents.

Situation économique et sociale de l'agriculture en Amérique latine

116. Dans cette note (E/CN.12/L.41), on analyse l'importance décroissante de l'agriculture dans l'évolution économique, les caractéristiques, tendances et problèmes de la production végétale et animale, le commerce extérieur, la concentration de la propriété foncière et la distribution du revenu rural. On accorde une importance spéciale aux problèmes du chômage et du sous-emploi et aux perspectives envisagées pour la région compte tenu des effets combinés de diverses variables : distribution du revenu, demande intérieure, demande extérieure, expansion de la superficie cultivée, progrès technique, changements de structure, évolution politique et culturelle et rôle des organisations paysannes.

117. Cette note a été rédigée avec le concours de la FAO en vue de la réunion technique régionale sur le rôle des organisations agricoles dans le développement économique et social, qui, pour l'Amérique latine, a été organisée à Santiago, du 20 au 23 octobre 1969, sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail.

Situation actuelle, problèmes et perspectives du commerce de la
viande de boeuf dans les pays de l'ALALE

118. Les pays de l'ALALE produisent de 18 à 20 p. 100 du total mondial de la viande de boeuf et leurs exportations représentent le quart du commerce mondial de ce produit (qui atteint 450 millions de dollars par an). Pourtant, la production, la consommation et l'exportation par habitant accusent une tendance nette à la stagnation. De plus, la part relative des exportations par habitant sur le marché mondial a décru (41 p. 100 avant la guerre, 31 p. 100 en 1964/1965).

119. Le développement du cheptel des pays de l'ALALE, hormis l'Argentine et l'Uruguay, est insuffisant malgré l'abondance des ressources naturelles et la croissance de la demande. On attribue cette insuffisance à l'action combinée de divers facteurs tels que les insuffisances de l'alimentation des bêtes, la forte incidence des maladies endémiques, la trop lente amélioration du bétail autochtone et les insuffisances du régime foncier, de l'exploitation et de la gestion.

120. En se fondant sur les plans de développement intégré et sur les projections relatives au commerce intrarégional et extrarégional, on prévoit que d'ici 1985 - si on adopte dans l'intervalle une série de mesures pour améliorer l'élevage - l'offre de viande de boeuf des 11 pays serait légèrement supérieure à 11 millions de tonnes. Selon les mêmes projections, la demande intérieure globale pourrait s'élever en 1985 à 8,8 millions de tonnes. Cela laisserait un excédent exportable de 2,53 millions de tonnes de bétail abattu (soit une augmentation de 153 p. 100 par rapport à 1962-1966), situation dont les principaux bénéficiaires seraient l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay, suivis du Brésil et de la Colombie.

121. Comme, malgré leurs efforts, certains pays de la zone ne pourront se suffire à eux-mêmes, il y a lieu de penser que le commerce intrazonal s'accroîtra notablement par le biais de conventions bilatérales, d'accords sous-régionaux et de mécanismes de troc et de compensation permettant de se passer d'importations des pays tiers, notamment en matière de viandes traitées et d'animaux de reproduction.

122. L'étude ouvre aux pays de l'ALALE de vastes perspectives d'intégration et de complémentarisation en matière de production de viande et de commercialisation des excédents. Pour réaliser ces possibilités, il est indispensable que les pays unifient, combinent et coordonnent leur politique de perfectionnement des services de recherche, de vulgarisation et d'assistance technique afin de lutter contre les maladies endémiques qui limitent les possibilités de vente sur certains marchés, ainsi que leur politique d'amélioration et la rationalisation des systèmes de commercialisation internes et externes, et de stimulation des échanges zonaux des moyens matériels qu'exige l'élevage.

Les exportations d'excédents agricoles des Etats-Unis
vers les pays de l'ALALE 14/

123. Dans cet ouvrage, on poursuit l'analyse des faits intervenus depuis 1964 dans le commerce des excédents agricoles; on y passe également en revue le

14/ Publié par le Secrétariat de l'Association latino-américaine de libre-échange.

fonctionnement d'autres mécanismes destinés à financer les exportations agricoles de pays tiers et on y examine certains aspects saillants de l'assistance alimentaire mondiale fondée sur l'utilisation des excédents agricoles.

124. On suggère comme domaines possibles d'intervention future la tenue à jour des renseignements statistiques portant sur les importations d'excédents agricoles de toute origine dans les pays de l'ALALE. L'examen des tendances de ces importations et de leur nature, de leurs caractéristiques et des conditions dans lesquelles elles se font, ainsi que de leurs répercussions sur les courants commerciaux intrazonaux. L'examen de l'évolution des programmes d'assistance alimentaire mondiale où l'on utilise les excédents de production agricole, et de l'action internationale en la matière; l'analyse des cas de dumping qui peuvent se présenter dans le commerce régional du fait des importations d'excédents agricoles provenant de pays tiers.

125. Il faut prévoir qu'à mesure qu'on progressera dans la définition d'une politique globale permettant de se passer des importations d'origine extrazonale, on donnera de plus en plus d'importance à l'étude de la possibilité de remplacer progressivement jusqu'aux importations d'excédents agricoles par des denrées produites à l'intérieur des pays de la zone.

Production, consommation et commerce du riz dans les pays de l'ALALE

126. La consommation de riz dans les pays de l'ALALE est passée de 2,5 millions de tonnes en 1948-1952 à près de 5,4 millions de tonnes en 1962-1966. C'est la production intérieure qui a permis de satisfaire cet accroissement de la demande, puisqu'entre ces deux périodes de cinq ans le solde net du commerce extérieur du produit n'a guère varié. Comme les rendements n'ont pas non plus varié, l'augmentation de l'offre dans la zone est due en totalité au doublement de la superficie cultivée.

127. Les exportations de riz, qui représentaient 8 p. 100 de la production en 1948-1952, sont tombées à 4 p. 100 en 1962-1966, tandis que les importations ont à peine dépassé 1 p. 100 des quantités consommées; c'est seulement au Chili et au Pérou qu'elles ont joué un rôle substantiel de complément. De son côté, le commerce intrazonal a représenté le quart des exportations totales, 50 p. 100 provenant du Brésil. Il convient de souligner que la quasi-totalité du riz importé de pays tiers l'a été des Etats-Unis d'Amérique.

128. L'examen des politiques de commercialisation et de prix a mis à nu les différences notables qu'il y a entre les marchés de gros des pays de l'ALALE, et le fait qu'étant donné le niveau élevé où s'établissent les prix par rapport à ceux du marché mondial il n'est guère possible de concurrencer les autres pays sur ce marché.

129. Compte tenu de ce que l'augmentation à venir de la consommation de riz dans la zone sera liée à l'accroissement de la population et à la variation de la demande par habitant selon l'accroissement du revenu affecté à la consommation,

on s'est fondé sur les estimations faites par la FAO et sur les plans de développement agricole de certains pays, on a établi, pour la demande globale de riz de chacun des pays de la zone en 1975 et 1985, des projections selon deux hypothèses : accroissement dans la perspective actuelle et accroissement dans la perspective d'une redistribution du revenu. On prévoit ainsi pour l'avenir un faible accroissement de la consommation par habitant dans tous les pays de la zone, hormis la Bolivie, le Brésil, l'Equateur, le Mexique et le Venezuela. Pour parvenir à se suffire et à maintenir leurs exportations, les pays de l'ALALE devront prendre des mesures qui combineront des modifications du régime d'occupation des terres avec l'extension de la superficie cultivée et l'accroissement plus ou moins rapide de la productivité.

130. Il ne ressort pas moins de ce qui précède que la région pourra demeurer exportatrice de riz et augmenter légèrement ses exportations, mais toujours dans une très faible mesure par rapport au commerce mondial de cette céréale. L'Argentine, le Brésil, l'Equateur et l'Uruguay resteront exportateurs, tandis que le Chili et le Pérou pourraient offrir un marché à l'importation. L'accord d'intégration sous-régionale du groupe andin (Acuerdo de Integración Subregional, Grupo Andino) favorisera un plus grand développement du commerce régional du riz, et il ouvre la perspective d'une réduction possible, voire de la disparition, de la dépendance à l'égard des sources extra-régionales d'importation de ce produit.

131. Par conséquent, les projections relatives au riz indiquent que le commerce entre les pays de la zone et avec les pays tiers continuera d'être une activité marginale par rapport au volume de la production et de la consommation interne des pays de l'ALALE.

Autres travaux

132. Outre les activités indiquées, la Division a formulé un diagnostic sur l'agriculture de la région dans une note destinée à la cinquième réunion des exploitants agricoles latino-américains (Quinto Encuentro Latinoamericano de Empresarios Rurales) (Santiago du Chili, 9-15 novembre 1969).

133. Elle a aussi rédigé une monographie intitulée "Venezuela : desarrollo agropecuario y su futura orientación" présentée à la réunion de travail sur le développement et la programmation de l'assistance technique (Caracas, 27-31 octobre 1969) et une autre note intitulée "Planificación agrícola y política de alimentación y nutrición en America Latina", présentée à la Réunion du groupe technique sur les politiques d'alimentation et de nutrition en Amérique latine (Washington, mars 1969).

134. De même, la Division a apporté son concours à la FAO à propos de la réorganisation du Bureau régional de la FAO en Amérique latine, de l'étude sur les prix des engrais en Amérique latine, et des activités du Groupe de travail de la FAO chargé d'élaborer une stratégie du développement de l'élevage en Amérique latine. elle a collaboré avec l'Institut latino-américain de la planification économique et sociale dans les travaux liés à la stratégie du développement de l'agriculture et de l'élevage en Equateur et au Minas Gerais (Brésil).

135. La Division a des travaux en chantier pour les projets suivants : la production, la consommation et le commerce des produits laitiers et du coton dans les pays de l'ALALE, dont l'objectif est de formuler des conclusions et des idées destinées à faciliter le commerce intrazonal de ces produits et l'unification et la coordination des politiques nationales de production; les pays relativement moins développés et l'intégration agricole, qui complète un travail confié à la Division de la recherche et du développement économiques et qui consiste, pour la Division, à participer aux activités de missions consultatives envoyées dans les différents pays intéressés; un projet de services consultatifs pour l'intégration agricole qui prévoit une collaboration avec l'ALALE, la CARIFTA et le Groupe andin; et un travail sur les stratégies de développement (deuxième Décennie pour le développement) qui consiste à élaborer des modèles nouveaux de développement en fonction de variables portant sur la distribution du revenu, la technique, l'emploi et la productivité, et qui a pour but de formuler une stratégie du développement agricole pour la deuxième Décennie.

Coopération technique

136. Sur la demande d'un gouvernement, un fonctionnaire du Secrétariat s'est rendu dans un pays andin pour apporter aux autorités son concours dans la formulation d'une politique agricole nationale, notamment en ce qui concerne les aspects préparatoires de la création d'une société de développement rural qui accélère l'action de l'Etat dans les programmes de développement du secteur et contribue à l'intégration rapide des travailleurs ruraux dans le secteur moderne de l'économie. On a également étudié une politique d'investissements destinée à donner plus d'efficacité à la réforme agraire.

137. Un fonctionnaire du secrétariat s'est rendu dans un pays andin pour collaborer avec les autorités à l'élaboration du programme agricole compris dans le plan quinquennal de développement. Il a également pris part à une autre mission du secrétariat qui a étudié les problèmes économiques des pays les moins développés. Puis il a participé aux travaux de la mission consultative de l'ILPES, demandée par le gouvernement d'un pays andin, pour formuler une stratégie du développement dans le cadre de l'intégration sous-régionale. Sur la demande de l'OIT, il a pris part à la mission composée de spécialistes de rang élevé que l'OIT avait constituée pour s'occuper des questions relatives à l'emploi (Bogota, 12 janvier-14 février 1970).

PROGRAMME DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENERGIE

138. Pendant la période considérée, on a établi, dans le cadre du Programme, les sections concernant l'énergie et l'industrie extractive pour l'étude Estudio Económico de América Latina, 1969. On a également révisé une étude sur l'industrie extractive en Amérique latine et ses perspectives pendant la décennie 1970-1979 destinée à être publiée dans le Boletín Económico de América Latina, volume XIV, No 2 15/, ainsi qu'une étude sur les ressources hydrauliques de l'Argentine.

Ressources hydrauliques de l'Argentine : analyse et plans provisoires de développement 16/

139. Cette étude, qui a été établie conjointement par la CEPAL et par le Conseil fédéral des investissements argentin (Consejo Federal de Inversiones), examine les ressources hydrauliques potentielles de l'Argentine et la mesure dans laquelle elles sont utilisées et évalue leurs perspectives futures ainsi que leurs insuffisances techniques, économiques, financières et institutionnelles. Elle énonce les grandes lignes d'un plan de développement des ressources hydrauliques en établissant des hypothèses de travail et en définissant des concepts. Enfin, elle formule un programme provisoire dans lequel sont contenus des objectifs précis pour les projets concernant les ressources hydrauliques afin de fournir des exemples d'application de la méthodologie proposée.

140. La partie I contient un examen général des problèmes, conclusions et recommandations concernant chacun des secteurs intéressés par l'utilisation et le contrôle de l'eau, ainsi qu'un examen des questions institutionnelles et juridiques pertinentes.

141. La partie II présente un diagnostic du secteur des ressources hydrauliques et de ses perspectives futures dans le contexte socio-économique de l'Argentine. A cette fin, une méthodologie particulière a été mise au point compte tenu du fait que les bassins fluviaux ne coïncident pas exactement avec les régions définies aux fins de la planification générale. L'analyse économique des principaux bassins en fonction de la population concernée et du produit brut constitue un aspect remarquable de cette étude. Soixante-deux bassins fluviaux ont été étudiés et l'on s'est efforcé d'établir un rapport entre leurs activités économiques actuelles et potentielles et leurs ressources hydrauliques.

142. En tenant compte des orientations données dans le plan de développement argentin pour 1964-1969, quatre taux de croissance possibles du produit brut national et sectoriel ont été prévus pour la période 1970-1980. L'étude montre que, alors que le taux de formation de capital en Argentine est relativement élevé, les investissements pour la mise en valeur des ressources hydrauliques dans

15/ Publication des Nations Unies, No de vente : S.69.II.G.5, E/4639, par. 156.

16/ Los recursos hidráulicos de Argentina, análisis y programación tentativa de su desarrollo, Buenos Aires, Consejo Federal de Inversiones, 1969.

quelques secteurs importants, tels que l'hydro-électricité, l'irrigation, la lutte contre les inondations et l'érosion, ont été négligés. On recommande que la proportion des investissements du secteur public dans le domaine des ressources hydrauliques soit sensiblement relevée pour atteindre de 20 à 25 p. 100 du total, à condition qu'elle ne dépasse pas cependant 7 p. 100 du total des investissements nationaux pendant la période considérée.

143. La partie III de l'étude contient un inventaire des ressources hydrauliques, et une analyse de la météorologie, de l'hydrographie et de l'hydrologie (pour les eaux de surface et pour les eaux souterraines) de 104 bassins principaux et secondaires sur la base des données disponibles. L'étude décrit le travail effectué par les organismes argentins qui s'occupent de météorologie et d'hydrologie, en se référant en particulier à ceux qui coordonnent en partie les activités. Le rapport propose des moyens d'améliorer l'efficacité d'ensemble et de développer les services.

144. La partie IV est une analyse fonctionnelle de l'eau et un programme provisoire d'utilisation des ressources hydrauliques y est proposé. Le programme comporte des sections séparées pour chacune des utilisations fonctionnelles de l'eau qui sont réparties par régions. Les secteurs ou utilisations fonctionnelles de l'eau envisagés sont : l'approvisionnement en eau potable et les égouts, l'irrigation et l'évacuation des eaux, l'électricité et l'hydro-électricité, le transport fluvial, le contrôle des bassins et de l'équilibre hydrographiques.

145. Le programme envisagé, qui couvre la période 1968-1980, arrête des objectifs et énumère les principaux projets à exécuter par utilisations de l'eau et par régions. L'étude montre que les projets terminés qui se sont avérés réalisables sont inégalement répartis parmi les différents secteurs de l'utilisation de l'eau et examine les incidences de cette situation sur les programmes achevés ainsi que sur l'exécution des projets de mise en valeur des ressources hydrauliques actuellement en cours d'exécution. La section relative à l'équilibre hydrographique appelle l'attention sur la nécessité d'analyser l'offre et la demande d'eau par bassins hydrographiques en ayant présente à l'esprit la possibilité de l'incompatibilité des utilisations de l'eau.

146. La partie V est un examen technique et économique d'environ 30 projets de mise en valeur des ressources hydrauliques, dont la majorité est à buts multiples. Elle comporte également un modèle mathématique de l'utilisation multiple d'une série de projets concernant un cours d'eau des Andes.

147. La partie VI traite de questions institutionnelles et juridiques relatives à l'exploitation et à la gestion des ressources hydrauliques. On y examine en détail le régime juridique commun à toutes les utilisations de l'eau dans le système juridique et institutionnel argentin, ainsi que l'étendue de la compétence des organismes nationaux et provinciaux s'occupant des ressources hydrauliques et on y fait quelques suggestions pour les améliorer.

Autres travaux

148. Outre les travaux décrits ci-dessus, le Programme a établi une note sur le recueil et l'utilisation de données concernant les ressources hydrauliques d'Amérique latine pour le Séminaire sur l'expérience de l'Amérique latine dans le développement et l'utilisation des informations relatives aux ressources naturelles (Seminario sobre la Experiencia Latinoamericana en el Desarrollo y el Uso de la Información sobre los Recursos Naturales), séminaire parrainé par Resources for the Future, Inc., et l'Office national d'évaluation des ressources naturelles (Oficina Nacional de Evaluación de Recursos Naturales), qui a eu lieu à Paracas, Pérou, du 3 au 5 décembre 1969.

149. Le Programme a entrepris un projet sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement dont le but est de suggérer les grandes lignes d'une politique relative aux ressources hydrauliques; un projet sur les ressources hydrauliques d'Amérique centrale, du Paraguay et de l'Uruguay; un projet sur la mise en valeur du bassin du Rio de la Plata, en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement qui consiste essentiellement en une étude sur la possibilité de construire Puerto Busch, en Bolivie, sur le fleuve Paraguay; et une étude sur le développement intégré de la vallée de Paraiña, que l'on exécute sur la demande du Gouvernement brésilien.

Coopération technique

150. Cinq conseillers régionaux ont été nommés au Programme pendant la période couverte par ce rapport.

151. Le Conseiller régional en matière de planification du développement des ressources hydrauliques s'est rendu dans trois pays de la région. Dans le premier, il a collaboré avec des fonctionnaires du gouvernement aux travaux préparatoires nécessaires pour établir un programme national et intégré de développement des ressources hydrauliques; dans le second, il a collaboré avec le Ministère des affaires maritimes à l'étude des possibilités de construire un canal navigable qui relierait un port à une ville de l'intérieur, dans le cadre d'un système intégré de mise en valeur des ressources hydrauliques, en tenant compte des autres utilisations et des autres buts dans une vaste région comprenant des parties de plusieurs Etats. Dans le troisième pays, le Conseiller régional a collaboré avec les autorités responsables de la planification à divers aspects du développement intégré des ressources hydrauliques, du développement hydro-électrique, de la navigation fluviale, des données fondamentales, de la lutte contre les inondations et de la planification des ressources hydrauliques en général.

152. Le Conseiller régional en matière d'hydro-électricité s'est rendu dans un pays de la région avec des représentants de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (Instituto latinoamericano de Planificación Económica y Social) afin de lancer le programme d'assistance de l'Institut dans ce pays. Conjointement avec l'équipe de l'Institut, il a également coopéré avec les autorités d'un pays des Andes pour formuler une stratégie à long terme concernant l'énergie nécessaire au développement économique et il a exprimé ses opinions quant aux objectifs à court terme qui sont arrêtés dans le plan pour 1969-1973. Il a surtout concentré son attention sur tous les aspects du développement de l'énergie, notamment sur une étude des tarifs de l'électricité des pays du Groupe andin.

153. Sur la demande du Sous-Comité de l'énergie électrique et des ressources hydrauliques d'Amérique centrale (Subcomite Centroamericano de Electrificación y Recursos hidráulicos), le Conseiller régional en matière d'assainissement du milieu a été chargé d'établir un rapport sur l'approvisionnement en eau et les égouts. Cette activité s'inscrit dans le cadre du Programme d'évaluation et de planification des ressources hydrauliques de l'Amérique centrale.

154. Le Conseiller régional en matière d'hydrométéorologie a collaboré avec les autorités d'un pays des Caraïbes à l'analyse du programme hydrométéorologique actuel, afin de déterminer les besoins généraux du pays et d'évaluer ses programmes futurs.

155. Le Conseiller régional spécialiste des aspects juridiques et institutionnels des ressources hydrauliques a collaboré avec les fonctionnaires d'un pays du Rio de la Plata à la programmation des réformes qu'il faudrait apporter à la législation relative aux ressources hydrauliques afin de l'adapter aux nécessités du développement économique et social. Il a eu des conversations avec les experts nationaux sur les questions qui demanderaient une étude détaillée avant d'appliquer la réforme. Il a également coopéré à l'évaluation d'un projet de code pour les ressources hydrauliques de deux pays de la région.

156. Deux experts du groupe des ressources hydrauliques se sont rendus dans un pays afin d'entreprendre une coopération avec le Département national des travaux d'assainissement du Ministère de l'intérieur (Departamento Nacional de Obras de Saneamiento) en ce qui concerne l'irrigation et la lutte contre les inondations.

DIVISION DE STATISTIQUE

157. Pendant la période examinée, la Division a établi le Boletín estadístico de América Latina, volume VI, Nos 1 et 2, ainsi qu'une édition spéciale de ce même bulletin contenant des statistiques sur l'enfance et la jeunesse. Des études ont été faites sur les indices des prix et des quantités et sur l'intégrité des statistiques vitales.

158. Conjointement avec le Bureau de statistique de l'ONU, la Division a organisé un Groupe de travail des statistiques et des indices des prix et des quantités (Grupo de Trabajo sobre Estadísticas e Indices de Precios y Cantidades) qui s'est réuni à Santiago du Chili du 24 au 28 novembre 1969.

159. En outre, des services de coopération technique ont été fournis à plusieurs pays de la région par l'intermédiaire de conseillers régionaux et de personnel permanent.

Boletín estadístico de América Latina, volume VI, Nos 1 et 2 17/

160. Le Boletín contient des statistiques régionales et nationales. Les statistiques nationales ont trait à la population, à l'agriculture et au bétail,

17/ Publications des Nations Unies, Nos de vente : respectivement E/S.69.II.G.6 et S.70.G.2.

à l'industrie minière, à l'industrie manufacturière, à la construction, à l'électricité, aux prix, au transport et au commerce extérieur. Une attention particulière est accordée à la comptabilité nationale dans le volume 1 et à la consommation apparente de certains produits industriels dans le volume 2.

Statistiques sur l'enfance et la jeunesse en Amérique latine

161. Cette édition spéciale du Boletín contient des chapitres sur la population, la santé, l'éducation, l'activité économique et la situation sociale et accorde une place particulière à la situation sociale des enfants et de la jeunesse et à la situation des familles en général.

Etude sur l'intégralité des statistiques vitales^{18/}

162. Cette étude compare les données d'un échantillon du recensement de la population et de l'habitation (effectué à Valdivia, Chili, en avril 1967) et celles qui ont été obtenues au cours de trois visites effectuées pendant les 12 mois suivants auprès des familles faisant partie de l'échantillon afin de s'assurer des modifications intervenues dans la composition des familles (c'est-à-dire les naissances et les décès intervenus entre avril 1968 et mars 1969), avec les données figurant dans le registre d'état civil. Les différences observées offrent un critère approximatif qui permet d'évaluer l'intégralité des statistiques vitales dans la région. La même méthode peut être appliquée à d'autres régions.

Utilisation des indices des prix et des quantités dans les calculs de comptabilité nationale en Amérique latine

163. Ce document a été établi comme document de travail pour le Groupe de travail des statistiques et des indices des prix et des quantités (Santiago, 24-28 novembre 1969). Son but est d'effectuer une analyse comparative de la manière dont divers pays d'Amérique latine et des Caraïbes utilisent les indices des prix et des quantités pour calculer le produit national à des prix constants. Au préalable, une enquête a été effectuée sur cette question auprès des bureaux responsables de la comptabilité nationale dans les pays d'Amérique latine.

Autres travaux

164. La Division est en train de réviser la liste type des produits miniers et manufacturés en vue d'élaborer des recommandations internationales et régionales sur des études industrielles périodiques et fondamentales. Le Boletín Estadístico de América Latina, volume VII, est en préparation. On met au point également un programme minimum de statistiques de base, particulièrement pour les besoins de la

^{18/} Etablie en collaboration avec le Bureau de statistique et de recensement du Chili.

planification, des études sur le secteur public dans la comptabilité nationale, sur les indicateurs du secteur industriel moderne et sur la méthodologie des statistiques du commerce de distribution et des services.

165. Deux conseillers régionaux ont été nommés à la Division pendant la période considérée dans ce rapport.

Coopération technique

166. Le Conseiller régional en matière de sondage a coopéré avec le Bureau de statistique et de recensement de l'un des pays d'Amérique centrale pour élaborer le programme de recensement de 1970. Une attention particulière a été consacrée au contenu du recensement, à la détermination de son étendue, à l'établissement d'estimations prévisionnelles des résultats du recensement, et au contrôle de la qualité des divers stades du processus de recensement.

167. Le Conseiller régional a collaboré avec les autorités d'un autre pays à la détermination des diverses utilisations de la technique du sondage dans le recensement de 1970 à des sondages destinés à déterminer le degré d'intégralité du recensement ainsi que la qualité des renseignements obtenus par ce recensement, à la sélection et au traitement préalable d'un sondage afin d'établir des estimations prévisionnelles des résultats du recensement, et au traitement d'une partie des données au moyen d'un échantillon à seule fin de réduire le coût.

168. Il s'est rendu dans un pays des Caraïbes, sur la demande du gouvernement, afin de coopérer avec les autorités quant à l'utilisation du sondage dans le dénombrement du recensement de la population et de l'habitation de 1970 et dans les études d'évaluation connexes. Il a également collaboré à l'enquête de 1969 sur le budget familial, à l'enquête nationale sur la nutrition effectuée par les services de la santé publique, à des enquêtes sur l'industrie et sur la sélection d'un nouvel échantillon d'établissements industriels.

169. Dans l'un des pays du Rio de la Plata, le Conseiller régional a poursuivi des discussions sur des échantillons de familles et il a aidé les autorités dans les domaines suivants : a) divers aspects techniques des sondages relatifs aux besoins et aux services médicaux dans les principales régions urbaines; b) plans d'utilisation de la méthode du sondage pour le calcul des variations des échantillons; et c) problèmes particuliers que pose la sélection d'un échantillon pour une région donnée.

170. Pendant la deuxième partie de sa mission, le Conseiller régional a coopéré avec les autorités de l'Institut national de statistique et du recensement pour établir une étude d'évaluation aux fins du recensement agricole, notamment en utilisant un sondage contenant 100 échantillons du premier degré et environ 600 secteurs échantillons, dont une partie peut également être utilisée ultérieurement pour le recensement démographique de 1970 et des études connexes. Pendant sa mission, le premier stade a été achevé et les travaux relatifs aux stades ultérieurs ont commencé, notamment la sélection de secteurs définis à des fins de recensement, l'élaboration de questionnaires et l'organisation du personnel des services extérieurs aux fins de l'enquête.

171. Le Conseiller régional en matière de statistiques démographiques et vitales a coopéré avec les autorités de l'un des pays d'Amérique centrale pour ce qui est des mesures immédiates à prendre afin d'améliorer les techniques administratives actuelles en fonction d'un système de compilation de statistiques vitales adopté récemment.

172. Il s'est rendu dans un autre pays d'Amérique centrale, sur la demande du gouvernement, pour coopérer avec les autorités centrales responsables des registres d'état civil, des statistiques et des recensements, dans le cadre de l'élaboration d'un projet de loi tendant à créer un registre national d'état civil.

173. Il a coopéré avec les autorités responsables des statistiques et des recensements de l'un des pays andins pour étudier l'intégralité du domaine couvert par les registres d'état civil.

174. Sur la demande des autorités de l'un des pays andins, des membres du personnel permanent du Secrétariat ont collaboré avec le Bureau national de planification et de coordination économique pour améliorer la présentation de l'annuaire du commerce extérieur et la coordination des divers départements s'occupant du commerce extérieur ainsi qu'à des travaux ayant trait à l'organisation de la statistique.

175. Des conseillers se sont rendus dans l'un des pays du Rio de la Plata, sur la demande du gouvernement, pour collaborer à l'organisation du Département des statistiques industrielles de la Banco de la República et pour examiner les calculs de la comptabilité nationale relative au secteur industriel.

176. Une assistance a été fournie à deux pays aux fins du recensement de la population et de l'habitation de 1970.

177. Des conseillers se sont rendus dans un pays afin de coopérer avec les autorités du Département de statistique du Ministère de l'industrie et du commerce pour analyser les indices utilisés dans les estimations des produits à des prix constants, pour déterminer d'éventuelles améliorations des statistiques de base utilisées pour estimer le produit et pour évaluer les travaux entrepris en ce qui concerne l'élaboration d'un tableau des relations industrielles.

CENTRE DE PROJECTIONS ECONOMIQUES POUR L'AMERIQUE LATINE

178. Pendant la période considérée, le Centre a mené à bonne fin des études sur les projections sectorielles et les projections régionales, et établi des séries de projections relatives au produit intérieur brut et au revenu national brut de 18 pays d'Amérique latine, ainsi qu'un recueil de projections économiques pour 18 pays; il a en outre rassemblé et analysé des projections établies par d'autres organismes.

Projections régionales et sectorielles relatives à l'économie brésilienne

179. Dans le document qui porte ce titre, on se propose de déterminer les causes des inégalités considérables constatées en matière de revenus, entre les différentes

régions du Brésil entre 1947 et 1964, en même temps que d'exposer les tendances observées; en outre, on a établi une projection provisoire des différences par rapport au taux national d'expansion jusqu'en 1980.

180. L'étude montre que le coefficient de variation interrégional des revenus, qui est une fonction quantitative de l'inégalité de revenus entre les régions, est environ deux fois plus élevé au Brésil qu'aux Etats-Unis et au Japon. Des projections plausibles montrent que cette différence s'accroîtra sensiblement d'ici 1980, si l'on prend comme hypothèse un taux de croissance de l'économie nationale atteignant 6 p. 100 entre 1960 et 1980.

181. Les renseignements présentés et les résultats des projections serviront de base pour une analyse approfondie des disparités existantes en matière de revenus entre les régions; en effet, cet état de choses constitue une source importante de friction sur le plan social et, dans de nombreux pays d'Amérique latine, il faut que les pouvoirs publics mettent au point une politique appropriée pour résoudre le problème.

182. On trouve dans le document un modèle quantitatif désagrégé de l'économie brésilienne, divisée en trois secteurs et cinq régions. Sur la base de cette structure, les projections indiquent notamment l'accroissement des mouvements interrégionaux de population et le développement relatif du secteur secondaire.

183. Jusqu'ici, on s'est servi du modèle macroagrégré pour établir des projections concernant les pays en voie de développement et pour prévoir les déséquilibres futurs entre les investissements et l'épargne ainsi qu'entre les importations et les exportations. Le Centre est en train de récapituler les résultats obtenus dans les pays d'Amérique latine grâce à ces études. A un stade ultérieur, l'établissement des modèles désagrégés constitue l'un des travaux intéressants qui permettront d'élargir la portée du modèle et de poursuivre l'étude de divers problèmes de structure. Du point de vue méthodologique, le document en question offre un cadre pour l'étude des pays en voie de développement à l'avenir.

Amérique latine : produit intérieur brut par catégorie de dépenses et revenu national brut, indices de la valeur unitaire des importations et exportations, et taux de change

184. On trouve dans le document qui porte ce titre les statistiques du produit intérieur brut par catégorie de dépenses et de revenu national brut, aux prix de 1960, pour 18 pays d'Amérique latine. Les séries partent de 1950 - dans certains cas de 1948 et 1949 - et portent sur les éléments suivants : consommation privée et consommation publique, ainsi que consommation totale, investissements bruts en capital fixe, variation des stocks et de la masse des investissements; exportations, en volume et en pouvoir d'achat; importations; produit intérieur brut; transferts extérieurs nets d'intérêts et de bénéfices; effet des termes de l'échange; revenu national brut; transferts privés nets; financement extérieur; épargne nationale brute. Dans d'autres tableaux figurent des indices par pays de la valeur unitaire des exportations et des importations, ainsi que les taux de change pratiqués pour 1960. La plupart des séries et des tableaux en question ont servi de base pour le recueil intitulé "Compendio de proyecciones económicas a largo plazo".

Recueil de projections économiques à long terme

185. Ce document, établi par le Centre en collaboration avec la Division de la recherche et de la programmation générale de l'ILPES, est un recueil de projections économiques intéressant 18 pays d'Amérique latine pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Les principales différences avec les projections présentées à la treizième session de la CEPAL 19/, outre d'autres considérations secondaires, sont les suivantes : a) on a pris comme base statistique les nouvelles séries chronologiques de comptes nationaux, étant donné que certains pays ont apporté de substantielles révisions ou modifications sur ce point. Pour l'ensemble des pays, les séries sont exprimées en fonction des prix de 1960. En raison de l'introduction de données nouvelles, on a dû modifier les fonctions de régression utilisées dans le modèle. Avec les nouvelles équations, on a saisi l'occasion de mettre à l'essai certaines variables explicatives qui, dans certains cas, sont plus satisfaisantes du point de vue de l'interprétation économique et du point de vue statistique; b) on a aussi modifié le schéma de financement en introduisant parmi les hypothèses, outre la dette à moyen et à long terme dont on s'était servi pour des projections antérieures, la dette à court terme; c) les projections présentées dans le document E/CN.12/831 étaient établies en supposant, pendant la décennie, des taux de croissance constants de 6, 6,5 et 7 p. 100. Les projections actuelles sont établies en partant de l'hypothèse d'un taux de croissance en augmentation régulière atteignant 8 p. 100 d'ici 1980. A partir de 1980, les projections sont extrapolées sur la base d'un taux de croissance constant de 8 p. 100 jusqu'à 1990, ce qui doit permettre de se faire une idée des conséquences à plus long terme des hypothèses sur le montant de la dette et le financement en général, sur le déficit commercial et le déficit de l'épargne, ainsi que d'autres variables macroéconomiques du modèle. Comme dans le cas des modèles précédents, le modèle a été décomposé sous forme de modèles ou de sous-modèles dits "de l'épargne intérieure" et "des importations", selon que les relations demeurent explicites ou qu'elles sont censées évoluer implicitement.

186. Les séries de projections sont suivies d'une étude interprétative succincte des résultats obtenus en faisant appel à une gamme d'hypothèses sur le pouvoir d'achat découlant des exportations, le financement et les relations entre les éléments du modèle.

Observations préliminaires sur le modèle global utilisé dans le plan indicatif mondial de la FAO (PIM)

187. Le rapport (E/CN.12/L.39) examine certains aspects généraux du modèle global de projections. L'analyse permet de tirer la conclusion suivante : le coefficient marginal de capital utilisé dans le plan indicatif mondial est élevé, en particulier si l'on considère qu'il s'agit d'une hypothèse optimiste et que la situation a peu de chances d'être plus favorable pendant la période 1975-1985.

19/ "Los déficit virtuales de comercio y ahorro interno y la desocupación estructural de América Latina" (E/CN.12/831) et annexe, vol. I et II.

188. Si l'on prend un chiffre plus favorable pour le rapport capital marginal-production et si les coefficients d'investissement demeurent constants, les taux d'accroissement de la production dans les pays d'Amérique du Sud seraient probablement plus élevés que ceux qui sont envisagés dans le Plan indicatif mondial et pourraient atteindre le chiffre de 6,5 p. 100. Toutefois, ce taux de croissance dépendrait des résultats des exportations, étant donné en particulier l'influence des exportations sur la capacité d'importation.

189. Les chiffres estimatifs pris en considération dans le PIM en ce qui concerne le produit du secteur agricole et son élasticité par rapport au produit global en 1962-1967 sont inférieurs aux chiffres réels pour l'ensemble des pays d'Amérique du Sud, et ceci semble-t-il pour deux raisons : a) les projections des exportations agricoles dans le PIM se sont révélées inférieures aux résultats obtenus en pratique; b) les projections des intrants dans le PIM réduisent de façon appréciable le taux d'accroissement du produit de l'agriculture. En outre, il est probable que la demande des produits agricoles considérés dans le PIM soit peu élastique.

190. Même si l'on ne tient pas compte de changements majeurs dans la répartition du revenu, la comparaison des projections implicites du taux d'augmentation par habitant en ce qui concerne la consommation privée et la demande intérieure de produits de l'agriculture et de la pêche semblerait indiquer que la demande pour les produits en question est peu élastique dans la plupart des pays d'Amérique du Sud.

191. Même pour une analyse d'ensemble, il est préférable d'étudier chaque pays séparément plutôt que de commencer par une étude globale des pays, méthode qui risquerait d'aboutir à des résultats difficiles à interpréter, par exemple parce que des différences entre pays pourraient se compenser dans une certaine mesure.

192. La note a été établie à titre d'élément du projet intitulé "Compilación y análisis de proyecciones preparadas por otras organizaciones" en vue de la consultation spéciale au sujet de l'enquête régionale provisoire pour l'Amérique du Sud prévue dans le Plan indicatif mondial, qui a eu lieu à Santiago du 23 juin au 3 juillet 1969.

Autres projets

193. Les projets suivants sont en cours d'exécution : établissement de projections relatives à l'économie latino-américaine, étude des techniques et des méthodes de projection, étude des données statistiques et techniques nécessaires pour l'établissement des projections, et compilation et analyse de projections établies par d'autres organisations.

GRUPE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

194. Pendant la période considérée, le Groupe a établi des documents sur divers problèmes relatifs à l'administration, aux prix, à la rentabilité et à l'efficacité des entreprises publiques, ainsi qu'aux relations entre celles-ci et le gouvernement central et à leurs incidences sur le rendement.

195. En outre, les conseillers régionaux affectés au Groupe ont fourni des services de coopération technique à divers pays de la région.

Quelques problèmes d'administration des entreprises publiques

196. Ce document (ST/ECLA/Conf.35, L.1) met l'accent sur la rationalisation dans le domaine technique et administratif, ainsi que sur la formation et le perfectionnement des cadres administratifs.

197. En Amérique latine, le rythme de création des établissements de recherche technique est impressionnant, ce qui montre l'importance que les autorités et l'industrie privée attachent à une production efficiente. Parmi les autres méthodes d'amélioration de l'efficacité, on peut citer la normalisation des techniques et la création de centres de productivité qui, en règle générale, sont gérés par le patronat, parfois avec la participation des pouvoirs publics. On estime que les entreprises publiques auraient intérêt à participer davantage aux activités des centres en question.

198. Un des aspects les plus importants de la rationalisation de l'administration des entreprises publiques concerne les méthodes d'établissement du budget employées par l'entreprise, étant donné que tout effort pour utiliser de façon plus efficiente les ressources a nécessairement des répercussions sur chacune des méthodes employées pour enregistrer l'acquisition et la répartition des ressources de l'organisme.

199. En ce qui concerne les fonctions administratives, c'est l'emploi des ordinateurs qui a le plus contribué à accroître l'efficacité; leur utilisation est à l'origine d'une nouvelle manière de concevoir les tâches administratives. Lorsqu'on n'emploie pas les ordinateurs, on s'efforce d'accroître l'efficacité en faisant appel à la méthode d'analyse des systèmes. On en arrive à conclure que les deux éléments qui présentent le plus d'importance pour la rationalisation dans le domaine administratif sont la définition des objectifs et les études de factibilité portant sur les méthodes et moyens nouveaux.

200. On note que la formation des dirigeants est beaucoup plus lente dans les pays en voie de développement que dans les pays avancés. Afin d'accélérer le processus, on préconise de faire une part plus grande aux cours de gestion dans le programme des écoles d'administration des entreprises et d'augmenter le nombre de programmes de formation en cours d'emploi dans les entreprises; en outre, les pouvoirs publics devraient organiser des cours de gestion destinés à des diplômés d'autres disciplines qui ont travaillé pendant plusieurs années après avoir obtenu leur diplôme.

201. Sous sa forme moderne, la formation aux techniques générales de gestion devrait porter sur des sujets techniques, les intérêts des secteurs public et privé faisant l'objet de toute l'attention voulue. En ce qui concerne le secteur privé, l'essentiel de l'enseignement donné aux futurs dirigeants devrait viser à former des cadres possédant l'esprit d'entreprise et d'innovation. Les cadres supérieurs des entreprises publiques devraient posséder une bonne connaissance de domaines tels que la comptabilité, la théorie administrative, le comportement au sein des organismes, les relations entre le monde des affaires et les pouvoirs publics, etc.

Les relations entre les entreprises publiques et le gouvernement central et leur incidence sur l'efficacité

202. On examine dans ce document (ST/ECLA/Conf.35/L.2) les dispositions officielles qui font que la liberté d'action réelle d'une entreprise publique résulte d'un ensemble complexe d'objectifs, de vérifications, d'encouragements et de pénalités, et que l'autonomie est donc le produit final d'une série de relations, tant officielles qu'officieuses, entre les entreprises publiques et le pouvoir central. On définit le pouvoir central comme la cellule centrale d'un groupe d'organismes qui sont en relation les uns avec les autres.

203. Le problème essentiel est de trouver le moyen de représenter sous forme d'objectifs particuliers, exprimés en termes suffisamment explicites, le désir du gouvernement central d'exercer une influence sur certaines actions de l'entreprise. Il se peut que les objectifs de la cellule directrice centrale soient incompatibles avec d'autres objectifs, et que l'entreprise doive se conformer à des politiques et à une réglementation incompatibles avec le but qui consiste à obtenir un rendement économique satisfaisant. Les problèmes et les activités à court terme ont souvent tendance à prendre le pas sur les problèmes et activités à long terme.

204. Les mesures de réglementation directe sont fondées sur les relations d'autorité qui existent entre la cellule directrice centrale et les entreprises et on les exprime d'ordinaire sous forme d'ordres et d'instructions. Pour que les entreprises acceptent ces instructions et s'y conforment, il faut que les autorités dont elles émanent aient suffisamment de pouvoir pour qu'il soit probable que les instructions seront suivies. Mais il ne peut en être ainsi dans la totalité des cas, car il y aura toujours un certain écart entre le but de ces instructions et les résultats obtenus dans la pratique.

205. Bien que le coût administratif des mesures de réglementation indirecte soit très faible, on les utilise très peu en Amérique latine car les méthodes de mise au point et de calcul sont très délicates. Par exemple, ce n'est pas un grand problème que de combler le déficit d'une compagnie de chemins de fer au moyen de ressources budgétaires, mais c'est, certes, une question complexe que de concevoir un système de subventions différentielles. En outre, les dirigeants ont tendance à se méfier des mesures indirectes. Ce comportement fondamental et la tendance qui en résulte à donner des ordres non seulement sont à la base de certaines des principales difficultés dans les relations entre les entreprises publiques et le pouvoir central, mais sont aussi la cause de certaines des principales critiques formulées à l'égard des stratégies appliquées pour la réforme administrative dans certains pays d'Amérique latine.

206. Les relations entre les entreprises publiques et la cellule directrice centrale revêtent des formes variées. A l'une des extrémités de la gamme, on trouve les entreprises qui ont affaire aux nombreuses pressions contradictoires exercées par les divers éléments de la cellule directrice centrale, à de nombreuses mesures régulatrices qui ont un effet paralysant, ainsi qu'à des relations d'autorité ambiguës; à l'autre, les entreprises qui ne sont en rapport qu'avec une seule autorité parmi les éléments de la cellule, généralement le Cabinet du Président. La plupart des entreprises publiques d'Amérique latine se situent

d'un côté ou de l'autre. La solution idéale serait un système dans lequel, pour la cellule directrice centrale, l'entreprise publique pourrait constituer la clef de voûte du processus de développement sans que son efficience interne soit diminuée.

L'entreprise publique : prix, rentabilité et efficacité

207. Dans ce document (ST/ECLA, Conf.35/L.3), en étudiant la manière d'établir les prix des biens et services produits par les entreprises publiques, on s'est attaché aux méthodes permettant d'assurer une meilleure répartition des ressources de la collectivité entre les diverses options de consommation et d'investissement. Aussi n'a-t-on peut-être pas accordé suffisamment d'attention à l'influence de ces prix sur l'efficience interne des entreprises d'Etat, question d'une importance particulière étant donné que les bénéfices, qui dépendent des prix de vente, constituent à la fois un indice de l'efficience opérationnelle de l'entreprise publique en même temps qu'un stimulant, tout comme dans l'entreprise privée. En outre, les bénéfices des entreprises publiques contribuent à accroître la formation de capital de l'Etat et permettent d'atténuer la pression fiscale.

208. Après un bref examen théorique de ces deux affirmations, on s'efforce de montrer dans l'étude dont le titre est cité plus haut la faiblesse ou l'inexactitude des raisons invoquées pour justifier une gestion des entreprises d'Etat se soldant par un déficit ou permettant juste de couvrir les dépenses. A ce sujet, on fait observer que : a) dans tous les cas où les entreprises publiques possèdent un monopole de jure ou de facto, leur position est souvent compromise par les plans - qui fixent leurs prix et leurs objectifs de production - et en raison des nombreuses possibilités offertes, en pratique, aux consommateurs de choisir d'autres biens ou services; b) si, pour stimuler les industries transformatrices, on s'avisait de gérer les entreprises des secteurs de base de telle manière qu'il y ait un déficit, il en résulterait des distorsions dans la répartition des ressources à l'intérieur de l'économie, ce qui, dans la majorité des pays d'Amérique latine, équivaldrait à subventionner le secteur extérieur, d'où un accroissement des difficultés de balance des paiements; c) parfois, le fait que des entreprises publiques ont une gestion déficitaire peut être dû au désir de les utiliser comme un moyen d'opérer une redistribution du revenu en abaissant les prix à la consommation ou en employant délibérément trop de personnel. Il serait donc préférable que l'Etat choisisse des moyens plus économiques de créer des emplois ou d'assurer la protection sociale des chômeurs.

209. Il se peut que seule l'obtention de bénéfices permette de financer l'expansion de l'entreprise, s'il n'est pas possible, pour des raisons politiques, d'accroître les impôts ou de réduire les dépenses publiques ou si l'on ne peut emprunter sur les marchés financiers, comme c'est fréquemment le cas dans les pays en voie de développement.

210. On fait valoir dans l'étude considérée que les bénéfices constituent un élément essentiel de l'entreprise. En conséquence, chaque fois qu'on juge opportun d'employer le système de gestion de l'entreprise pour atteindre des objectifs dont ne découle aucun bénéfice, il est préférable que ces activités soient régies par un contrat entre l'Etat et l'entreprise publique.

Autres activités

211. Outre les travaux déjà mentionnés, le Groupe prépare la réunion du Groupe spécial d'experts sur la capacité administrative pour le développement.

Coopération technique

212. Le Conseiller régional principal pour l'administration publique s'est rendu dans l'un des pays des Andes pour achever des travaux commencés précédemment et, en particulier, pour collaborer à la refonte d'une loi sur les bases de l'administration publique.

213. Poursuivant une mission commencée au début de 1969 au profit de l'ensemble des pays anglophones des Antilles, le Conseiller régional pour l'administration publique s'est rendu dans certains de ces pays, où il a eu des entretiens sur le développement d'institutions participant à l'élaboration de la politique et à l'exécution des projets au titre de l'Accord constitutif de la CARIFTA. En outre, il a coopéré avec les responsables de l'un des pays pour un projet de création d'un service responsable de la réforme administrative.

214. Il s'est aussi rendu dans un autre pays des Antilles, à la demande du gouvernement, pour collaborer à l'analyse du niveau de développement des institutions publiques susceptibles de participer directement à l'intégration régionale. Il a collaboré, avec l'Institut national de planification d'un des pays des Andes, à la mise au point d'un plan général de réforme administrative du secteur public, à la définition des instruments administratifs pour la régionalisation de l'administration publique et à l'organisation du service officiel chargé de formuler et de coordonner les politiques et activités du secteur public dans le cadre de l'Accord d'intégration sous-régionale (Groupe des Andes).

215. L'expert associé en administration publique a collaboré avec l'Institut national de planification d'un pays des Andes pour les études d'organisation et de méthodes entreprises dans le cadre de la réforme de l'administration.

216. Le Conseiller pour l'administration publique et l'expert associé ont pris part au premier cours régional sur la réforme administrative, organisé en octobre 1969 par l'Institut d'administration publique d'Amérique centrale (ICAP).

BUREAU DE MEXICO

217. Le Bureau a accordé une attention prioritaire à la recherche de base et aux mesures économiques et sociales de nature à donner une meilleure idée de la situation économique des pays qui relèvent du Bureau de Mexico ainsi que des progrès réalisés en matière de développement et d'intégration économiques. Le Bureau a également organisé et dirigé, en collaboration avec l'Institut latino-américain de planification économique et sociale et le Bureau de la coopération technique de l'ONU, le sixième cours intensif de l'Amérique centrale sur les plans de fonctionnement annuels (Panama, 12 mai au 28 juin 1969).

Rapport sur les activités du Marché commun de l'Amérique centrale

218. Un document (CEPAL/MEX/69/1, Rev.2) sur les principaux événements survenus dans le cadre du programme pendant la période 1966-1968 a été terminé; les sujets auxquels les autorités régionales ont accordé une attention prioritaire y sont décrits dans leurs grands traits : balance des paiements, financement de l'intégration et des relations économiques avec l'extérieur et aspects les plus importants du Marché commun de l'Amérique centrale tels que le commerce régional, la politique tarifaire, industrielle et agricole, et l'aménagement de l'infrastructure régionale.

Développement industriel et application à l'échelon régional des stimulants fiscaux

219. A la demande du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique, une étude (E/CN.12/CCE/359) a été préparée sur les entreprises industrielles qui désirent se prévaloir de l'Accord centro-américain des stimulants fiscaux (Convenio Centroamericano de Incentivos Fiscales) 20/. Dans ce document, on souligne combien il serait opportun que l'application de l'Accord progresse rapidement sur une base vraiment régionale pour éviter de grandes pertes fiscales et le double emploi des investissements, ce qui permettrait de donner davantage de dynamisme au processus d'industrialisation.

220. Toujours à la demande du Secrétariat, on a préparé un autre document où sont présentées des observations de caractère général sur le contenu de l'avant-projet de règlement pour l'Accord. On y note l'avantage qu'il y aurait à définir plus clairement les mesures qui régissent les dispositions de l'Accord et à préciser les définitions de caractère juridique et économique. On y propose également d'accorder de plus grands avantages aux entreprises manufacturières qui sont considérées comme hautement prioritaires pour le développement industriel de la région. On y prévoit, en outre, que le règlement devra s'appliquer également au Protocole pour le traitement préférentiel du Honduras (Trato Preferencial a Honduras). Ces observations ont été rassemblées par le SIECA dans un document 21/ qui a été présenté au Conseil exécutif lors de sa trente-neuvième réunion.

Intégration régionale de l'agriculture et de l'élevage

221. Le Bureau de Mexico et le Groupe consultatif de la FAO pour l'intégration économique de l'Amérique centrale (GAFICA) ont terminé une étude commune sur les transformations survenues dans les échanges régionaux des produits de l'agriculture et de l'élevage tandis qu'étaient en vigueur les traités établissant le Marché commun de l'Amérique centrale (CEPAL/MEX/69/1). Ce document donne une analyse de l'évolution et de la structure des échanges des produits de l'agriculture et de l'élevage depuis la période qui a précédé l'entrée en vigueur du Marché commun

20/ L'Accord est entré en vigueur en mars 1969.

21/ Anteproyecto de Reglamento al Convenio Centroamericano de Incentivos Fiscales al Desarrollo Industrial y su Protocolo (SIECA/CE/XXXIX/DT.3).

jusqu'à l'élimination des dernières restrictions. Il contient une étude de l'évolution des diverses catégories de produits et de la façon dont on a procédé au remplacement des importations venant du reste du monde et il se termine par un exposé des activités qu'il faudra développer pour accélérer ce processus.

Aspects sociaux du développement rural

222. Le rapport provisoire sur les caractéristiques de l'utilisation et de la répartition des terres en Amérique centrale a été achevé; il réunit les résultats de recherches par pays sur les caractéristiques des ressources agricoles et traite de l'importance de l'agriculture dans l'économie, de la répartition de ces ressources parmi la population, des tendances migratoires, de l'utilisation des terres et de l'emploi de la main-d'oeuvre ainsi que de l'influence du système foncier sur le développement économique de l'agriculture. Un groupe de travail FAO/CIDA/IISA/OIT/SIECA/CEPAL était chargé de cette étude.

Programme multilatéral à long terme d'interconnexion électrique et projets bilatéraux à court terme

223. Quatre travaux préliminaires relatifs à l'évaluation des possibilités d'interconnexion en Amérique centrale ont été menés à bien. Le premier comprend une estimation des investissements dans les centrales hydro-électriques pendant la période 1972-1985, faite selon des critères uniformes 22/. Les deux études suivantes analysent les principales caractéristiques de la production et les coûts des additions de puissance thermo-électrique et hydro-électrique prévues dans les programmes des six pays pendant la période 1972-1985, en déterminant pour chacune des centrales les conditions de production en période normale et période critique, ainsi que les coûts annuels d'équipement, de fonctionnement et d'entretien (CEPAL/MEX/69/3 et CEPAL/MEX/69/21). La quatrième étude contient une évaluation technique et une analyse économique-financière de deux possibilités distinctes d'accroître la production d'électricité et son transport dans les quatre formules bilatérales d'interconnexion des principaux réseaux électriques, à savoir Guatemala-El Salvador, El Salvador-Honduras, Nicaragua-Costa Rica et Costa Rica-Panama (CEPAL/MEX/69/20). Pour donner suite à la demande de l'Instituto Costarricense de Electricidad et de la Empresa Nacional de Luz y Fuerza, l'interconnexion électrique des réseaux centraux du Costa Rica et du Nicaragua (CCE/SC.5/GRIE/GT-N-CR/II/2; TAO/LAT/103) a été analysée avec le plus grand soin. L'étude en question sera examinée en 1970 par un groupe de travail mixte composé des fonctionnaires des organismes nationaux d'électrification des deux pays pour définir les étapes suivantes du programme. D'autre part, en raison de l'intérêt manifesté par les instituts nationaux à cet égard, on commencera en 1970 une vaste étude sur une autre possibilité d'interconnexion électrique des réseaux centraux ou des zones frontalières.

22/ "Istmo Centroamericano : Inversión en centrales hidroeléctricas para el período 1972-1985".

Normalisation du matériel et de l'équipement électriques

224. Des documents ont été préparés sur le système normalisé de codification du matériel et de l'équipement électriques. La classification des activités du Comité régional et les procédures pour l'élaboration et l'adoption de normes régionales en matière d'électricité; et des normes de travail pour la régulation du voltage, les transformateurs, les niveaux d'isolation, le calibre et le matériau des conducteurs pour le système de distribution de l'énergie électrique 23/; trois projets ont été préparés sur les critères de travail pour la conception et la construction de réseaux de distribution de l'énergie électrique, le premier portant sur la conception mécanique, le second sur la conception électrique (équipement de projection et de mesure) et le troisième sur la construction des réseaux de distribution 24/.

225. Des recommandations sur un système régional normalisé de codification de l'équipement et du matériel électriques ont été formulées sur la base d'une étude comparée des inventaires qu'utilisent à cet égard les entreprises électriques de la région 25/. Tous les documents antérieurs ont été examinés et approuvés par le Comité régional des normes électriques (CRNE) lors de ses quatrième et cinquième réunions, tenues en 1969.

226. Les travaux mentionnés plus haut portent sur le programme régional de normalisation du matériel et de l'équipement utilisés par les entreprises électriques d'Amérique centrale. Pendant la période considérée, des réunions ont eu lieu et des études ont été effectuées dans le cadre du programme de travail approuvé par le Comité régional de normes électriques (CRNE). Ce comité ainsi que le Groupe de travail qu'il a chargé de la codification du matériel et de l'équipement électriques ont tenu deux réunions en 1969.

Ressources hydrauliques*

227. Des études ont été préparées sur les aspects suivants : a) analyse des conditions météorologiques et hydrologiques; estimation des disponibilités en eau, qu'elles se présentent sous la forme de précipitations ou d'eaux de surface dans

23/ "Memorandum sobre la situación actual en el proyecto de codificación uniforme de equipos y materiales eléctricos" (CRNE/GTC/I/DT.2); "Información sobre los sistemas de codificación suministrada por las empresas eléctricas" (CRNE/GTC/I/DT.3); "Estado actual del programa regional de normas eléctricas" (CCE/SC.5/CRNE/IV/2); "Proyectos de normas CRNE 6-7-8-9" (CCE/SC.5/CRNE/IV/3); "Informe de la Secretaria al Comité Regional sobre el programa de normas eléctricas" (CCE/SC.5/CRNE/V/2).

24/ "Proyectos de normas de trabajo para el diseño de redes de distribución de energía eléctrica CRNE-10 y CRNE-11" (CCE/SC.5/CRNE/V/3); "Proyecto de norma de trabajo CRNE-12", "Construcción de redes de distribución de energía eléctrica" (CCE/SC.5/CRNE/V/4).

25/ "Estudio comparativo de los inventarios de materiales y equipos eléctricos de las empresas eléctricas del Istmo Centroamericano y su adaptación al sistema uniforme de codificación" (CRNE/GTC/II/DT.2).

* Pour les titres et les cotes des travaux correspondants, voir annexe IV.

les grands bassins hydrographiques; et état actuel des programmes sur le rassemblement et le traitement des données de base; b) analyse des conditions géologiques et hydrologiques; estimation des disponibilités en eaux souterraines dans les grands bassins; et état actuel des programmes de recherche sur les eaux souterraines; c) développement historique, état actuel et projection des programmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement; et besoins en eau potable par grand bassin en 1970 et 1980; d) possibilités d'irrigation en fonction des besoins agricoles et des disponibilités en sols et en eaux; état actuel et projection de programmes d'irrigation; estimation des besoins en eau pour l'irrigation agricole 1970-1980 et en 1990; e) estimation du potentiel hydro-électrique théorique des eaux de surface; caractéristiques de la production et coûts des centrales hydro-électriques existantes et prévues pour 1990; volume d'eau utilisé pour l'électrification des grands bassins en 1970, 1980, 1990; f) description de l'état actuel et des possibilités de navigation fluviale sur les principaux cours d'eau de la région; et estimation des besoins minimaux en eau pour la navigation fluviale; g) estimation des investissements, coûts, financement et résultats économiques des programmes d'utilisation des eaux, selon les principaux emplois; h) analyse de la législation existante et de ses répercussions sur l'emploi des eaux en général et leurs utilisations particulières; description et fonctionnement des services administratifs et gouvernementaux chargés des eaux. Ce projet a trait à l'évaluation des ressources hydrauliques de l'Amérique centrale effectuée par la Mission de l'ONU pour l'électrification et les ressources hydrauliques en Amérique centrale, avec la collaboration d'experts affectés au siège de la CEPAL à Santiago et du Gouvernement mexicain.

Etude sur les services de transport et leur coût en Amérique centrale

228. Une estimation des coûts des transports terrestres a été faite par pays pour 24 catégories de marchandises. Pour cette estimation, les marchandises ont été divisées en trois groupes principaux, selon leur origine, et selon leur destination : a) un premier groupe a été calculé à partir de données exploitées concernant les courants de transit, la classification des véhicules et leur capacité, ainsi que la distance et les tarifs demandés pour le transport automobile; b) dans le deuxième groupe, on a inclus les importations et les exportations intéressant les pays tiers afin d'estimer les rapports tonnes-kilomètre et les coûts de transport des importations et des exportations avec le reste du monde; c) dans le troisième groupe, on a inclus les marchandises qui font l'objet d'échanges en Amérique centrale.

Transports maritimes et aménagement des ports

229. A l'occasion du transfert des installations portuaires de la Northern Railway Co. à Puerto Limón à la Junta de Administración Portuaria y de Desarrollo Económico de la Vertiente Atlántica de Costa Rica, on a analysé l'organisation et l'exploitation des docks afin de déterminer les adaptations auxquelles il faudrait procéder pour en rendre les opérations efficaces. Parmi les mesures suggérées, il convient de mentionner celles relatives à la réorganisation de la Junta, au transfert des magasins gérés par l'administration des douanes, à l'établissement de nouvelles normes pour les opérations de réception et d'envoi, ainsi que

l'amélioration du système d'information administrative 26/; à l'occasion du transfert des services publics de transport ferroviaire, de mouillage et autres opérations fournis à Puerto Barrios, à la Compagnie des chemins de fer du Guatemala (Ferrocarriles de Guatemala), on a procédé à une analyse des ouvrages de base, équipement, main-d'oeuvre, exploitation et administration. On y indique qu'il est nécessaire de moderniser l'équipement, d'apporter diverses améliorations aux installations et aux opérations et de perfectionner les techniques de l'administration du personnel. Comme l'emplacement de la gare maritime de Barrios est proche du port de Santo Tomás de Castilla, on a souligné l'opportunité de gérer ces deux installations comme un seul complexe portuaire 27/. D'autres études ont également été accomplies sur les problèmes du mouvement des cargaisons et les questions juridiques qui se posent dans certains ports d'Amérique centrale 28/.

Développement de la production d'électricité en Amérique centrale

230. Les données fondamentales fournies par les organismes d'électrification et de réglementation ont été rassemblées et analysées et l'on a élaboré des rapports sur les progrès réalisés dans le cadre des programmes nationaux, en ce qui concerne les études de préinvestissement et la construction des principaux réseaux de production et de transport 29/. On a également rassemblé des statistiques sur l'énergie électrique pour 1968; elles comprennent des données sur la puissance installée, la production, la consommation et les recettes pendant la période 1950-1968 et une étude comparée des caractéristiques économiques et financières des entreprises individuelles et des réseaux nationaux intégrés, y compris des données sur les investissements, les coûts, les rendements techniques, la rentabilité et la gestion de l'électricité pendant la période biennale 1967-1968.

Statistiques pour certaines études particulières

231. On a calculé des indices de la valeur unitaire et du quantum des exportations du Mexique en 1967 et 1968 ainsi que des estimations du commerce extérieur de ce pays en 1969. On a également passé en revue l'échantillonnage des importations

26/ "Operación portuaria de los muelles nacional y provisorio de Puerto Limón, Costa Rica" (CEPAL/MEX/69/13).

27/ "Observaciones sobre la operación portuaria de Puerto Barrios, Guatemala" (CEPAL/MEX/69/17).

28/ "Estudio de equipo móvil complementario para el puerto de Acajutla, El Salvador"; "Estudio de equipo móvil complementario para el puerto de Limón, Costa Rica"; "Convenio entre el Ferrocarril Nacional de Honduras y la Empresa Nacional Portuaria de Honduras para la operación de Puerto Cortés"; "Delimitación de áreas de acción y de servicios entre la Aduana y la Empresa Nacional Portuaria de Honduras en Puerto Cortés".

29/ "Istmo Centroamericano; Actividades principales de los organismos y empresas eléctricas y de la Misión Centroamericana de Electrificación y Recursos Hidráulicos durante el primer semestre de 1969" (CEPAL/MEX/69/18) et "Istmo Centroamericano; Reseña de actividades en el sector eléctrico, segundo semestre de 1969" (CEPAL/MEX/69/20).

mexicaines pour l'élargir et recalculé les indices correspondants pour la période 1965-1969. On a fait un nouveau calcul des indices de la production agricole pour la période 1962-1963 à 1969-1970 et préparé un indice pour quelques années de la période 1940-1968 afin de pouvoir apprécier l'évolution structurelle de la production agricole du pays. En ce qui concerne l'Amérique centrale, y compris le Panama, on a révisé les nouveaux indices de la valeur unitaire et du quantum du commerce extérieur en 1967 et 1968 et on a préparé les estimations correspondantes pour 1969. On a fait de même pour les indices de la production agricole de l'Amérique centrale et du Panama, qui portent sur la période 1962-1963 à 1967-1968. Des statistiques ont été établies pour l'Estudio Económico Anual et le Boletín estadístico, ainsi que pour des études particulières. Enfin, on a établi pour la période 1950-1967 des séries à trois chiffres de valeur combinées et de valeurs brutes de la production industrielle des pays centre-américains selon la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique, sur lesquelles se fondent les études sur le remplacement des importations sur le plan régional et la politique multinationale d'industrialisation.

Autres travaux

232. On a formulé des recommandations techniques visant l'entretien des routes de faible coût. Un document (E/CN.12/CCE/SC.3/21; TAO/LAT/29) décrit les installations et l'équipement de tous les ports en eau profonde de la région et les améliorations réalisées pendant les cinq dernières années et un autre donne les lignes générales d'un programme intégré de formation du personnel portuaire 30/.

233. Une version préliminaire 31/ de la méthodologie applicable pour établir le budget monétaire a été préparée et elle sera incluse dans le Manuel sur les plans de fonctionnement annuels que prépare l'Institut latino-américain de planification économique et sociale.

234. D'autres documents sont en préparation : une étude sur les perspectives du Marché commun de l'Amérique centrale dans les circonstances actuelles; un projet sur les études fondamentales nécessaires pour déterminer les avantages, les problèmes et les modalités de l'établissement d'une union douanière entre les pays centre-américains; une étude analytique du processus centre-américain de remplacement des importations; une étude de l'élevage au Mexique et en Amérique centrale; une récapitulation des accords et des prises de position des pays latino-américains en ce qui concerne l'intégration économique et la politique commerciale internationale; une analyse des transformations du régime foncier latino-américain pendant les années 60 et des obstacles qui ont entravé l'application de programmes de réforme agraire; diverses recherches sur les systèmes, procédés et taux d'amortissement de l'actif fixe, la répartition des frais généraux et les structures tarifaires; et une étude des diverses possibilités de transport dans le Marché commun de l'Amérique centrale.

30/ "La capacitación del personal administrativo y obrero de los puertos del Istmo Centroamericano" (CEPAL/MEX/69/24).

31/ "Metodología para la preparación de un presupuesto monetario".

Coopération technique

235. A la demande du Conseil de la planification économique du Honduras, le Conseiller régional en matière de développement économique a préparé un programme de travail permettant d'adapter les objectifs des plans nationaux de développement économique et social à la politique monétaire du gouvernement. Le Conseiller régional a mis au point un programme de formation technique pour le Honduras dans ce même domaine.

236. A la demande du Ministère des affaires étrangères de Panama, le Conseiller régional en matière d'infrastructure a collaboré à l'étude des aspects techniques des projets de traité préparés par les personnes chargées de négocier pour les Etats-Unis et le Panama au sujet de l'actuel canal à écluses et d'un nouveau canal au niveau de la mer. De même, des fonctionnaires du secrétariat ont collaboré avec le Service de la planification et de l'administration du cabinet du Président de la République à l'étude de questions liées à des projections macro-économiques et financières et ont également aidé le Ministère de l'éducation à réorganiser le Service national de la planification de l'enseignement. Le Conseiller régional en matière de logement a aidé l'Institut du logement et de l'urbanisme de Panama à déterminer la nature de l'assistance technique qui sera demandée au Programme des Nations Unies pour le développement. Le Conseiller a également fait diverses recommandations à l'Institut au sujet des moyens permettant d'améliorer la procédure opérationnelle de l'élaboration des politiques et programmes de logement et d'urbanisme.

237. A la demande de la Banque centrale du Nicaragua, un fonctionnaire du secrétariat a été détaché pour trois mois auprès de cette institution pour collaborer à la préparation d'études sur le secteur extérieur.

238. Le Conseiller régional en matière de logement a collaboré avec l'expert associé du PNUD affecté au Plan Lerma du Gouvernement mexicain à la planification de nouveaux projets d'amélioration du logement rural. Le Conseiller a également aidé le Gouvernement danois à préparer un projet d'assistance technique régionale lié à l'enseignement de la planification du développement régional et urbain en Amérique latine et aux recherches effectuées dans ce domaine. Des fonctionnaires du secrétariat collaborent actuellement avec le Centre de recherches économiques de l'Université de Nuevo León (Mexique) à une étude sur les besoins en techniciens qualifiés de divers niveaux, intermédiaires et autres, dans l'Etat du Nuevo León.

239. L'Expert régional en matière d'établissement des budgets-programmes a donné des avis aux organismes gouvernementaux suivants : à l'Instituto Nacional de Aprendizaje du Costa Rica, pour la préparation et l'établissement du budget-programme de 1970, à l'Instituto Salvadoreño de Fomento Industrial d'El Salvador, pour la préparation du budget pour 1970, à la Dirección Técnica del Presupuesto et au Consejo Nacional de Planificación du Guatemala, pour la préparation, la gestion et l'évaluation des résultats du budget du gouvernement central, pour l'extension de l'établissement des budgets-programmes aux organismes décentralisés, aux entreprises d'Etat et aux municipalités, et pour faire des études sur le financement et la planification du secteur public pour l'étude fiscale du Plan de développement de 1971-1974.

240. L'Expert régional en matière d'harmonisation fiscale a aidé la Commission nationale de planification du Guatemala à étudier l'amélioration du recouvrement des taxes sur les combustibles et les boissons alcoolisées et autres. Il a également préparé un projet de rapport sur les problèmes administratifs du Ministère des finances du Nicaragua.

241. A la demande du Conseil national de la planification et de la coordination économique d'El Salvador, des fonctionnaires ont collaboré à la préparation d'un programme de réforme agraire.

242. A la demande de l'Université de La Havane, des services consultatifs ont été fournis pour un certain nombre de projets intéressant l'agriculture et l'élevage en vue d'augmenter le rendement de produits comme la canne à sucre, les agrumes, le riz et le fourrage. Dans le domaine de l'élevage, la même assistance a été fournie pour la production de viande ou de lait, ou des deux conjugués.

243. A la demande du Ministère de l'économie, de l'industrie et du commerce du Nicaragua, des experts de l'ONUDI affectés au Bureau de Mexico et du SIECA ont fourni une assistance pour des questions de politique industrielle et formulé des recommandations identifiant les domaines d'activité qui aideraient à consolider et à élargir la base industrielle du Nicaragua dans le Marché commun de l'Amérique centrale.

244. A la demande de l'Institut de développement industriel d'El Salvador, une assistance a été fournie pour l'établissement de priorités pour promouvoir et exécuter des études techniques et économiques des projets industriels envisagés par l'Institut. Ces projets étaient les suivants : pêche et mise en conserve du thon, préparation et commercialisation du soja, de l'ananas, extraction du menthol, fabrication de stéroïdes à partir de la racine de barbasco (diosgenin), traitement du yucca pour la fabrication d'amidon, production d'aliments pour bébés, de jus de fruits et de tomates. En outre, on a également examiné les études de faisabilité concernant la fabrication de mouchoirs, de draps et de nappes de coton, la production d'éthylène et de polyéthylène, de faïence sanitaire et carreaux de faïence, de feuilles d'acier laminé, d'articles de fer émaillé, de machines à coudre familiales, de cales sèches pour la réparation des petits bateaux de pêche et de fils de coton pour la couture. Des études de marché ont été faites pour les projets concernant la production de liquides pour freins, d'encre d'imprimerie, de pompes à eau, de cuisinières à gaz, de moteurs diesel et de fibres textiles synthétiques.

245. A la demande de l'Université de La Havane, un fonctionnaire du Bureau de Mexico a fait à l'Institut des sciences économiques une série de conférences sur l'évaluation des investissements et les méthodes de la recherche économique.

246. Les experts régionaux de l'ONUDI, spécialistes de la programmation et du développement industriel affectés au SIECA, ont collaboré avec cet organisme à l'étude de divers aspects de l'application de l'Accord sur les stimulants fiscaux et entrepris diverses tâches dont les plus importantes sont les suivantes : inventaire des projets industriels de l'Amérique centrale; mise sur pied d'une étude sur l'industrie pharmaceutique; examen des possibilités d'expansion en

Amérique centrale de la fabrication de l'outillage agricole; participation aux travaux effectués sur la complémentarité industrielle avec des pays tiers et assistance pour des cours de formation relatifs à la préparation de projets industriels.

247. On a continué de fournir une assistance technique directe au SIECA pour la mise au point de nouvelles modalités de politique économique applicables au secteur agricole. Le Bureau a également participé aux réunions de la Commission de commercialisation et de stabilisation des prix de l'Amérique centrale qui a approuvé la demande d'assistance qui sera adressée au Programme alimentaire mondial en vue de créer un fonds pour financer les achats de céréales dans les zones productrices afin d'appuyer le programme de stabilisation des prix; la Commission a, d'autre part, adopté le règlement du Protocole de Limón relatif à la façon de traiter les importations extra-régionales de céréales, ainsi que son propre règlement.

248. Le Conseiller régional en matière de politique commerciale a collaboré avec le Programme centre-américain de promotion des exportations, placé sous les auspices du SIECA et de la Banque centre-américaine d'intégration économique, à la mise sur pied d'un centre régional d'informations commerciales qui commencera à fonctionner au cours du premier semestre de 1970; le Conseiller a préparé un projet de services commerciaux de l'Amérique centrale à l'étranger, que les institutions régionales étudient actuellement, et a aidé un certain nombre de gouvernements de la région à créer ou à renforcer leurs organismes nationaux de promotion commerciale. En ce qui concerne ce dernier point, le Conseiller a préparé un projet relatif à la vente de produits d'Amérique centrale sur le marché scandinave et aidé à déterminer l'importance de l'offre régionale; ce projet en est encore à l'étape initiale.

249. Un groupe de travail FAO/SIECA, CEPAL/OIT/IISA a aidé les Gouvernements du Honduras et du Panama à préparer leurs demandes d'assistance technique au PNUD pour l'établissement de centres de recherche et de formation en matière de réforme agraire, ce qui permettrait de compléter les efforts faits dans ces deux pays pour créer de nouvelles unités de production. Le Groupe de travail a également aidé le Gouvernement d'El Salvador à préparer un programme de réforme agraire. Deux réunions de coordination des institutions participantes ont eu lieu en août et novembre 1969, au cours desquelles les activités du Groupe d'experts ont été examinées et de nouvelles directives formulées pour l'avenir immédiat. On a notamment souligné la nécessité d'achever les études sur les caractéristiques du régime foncier et l'utilisation des terres dans trois pays d'Amérique centrale, de commencer des enquêtes sur les caractéristiques de l'emploi de la main-d'oeuvre agricole en Amérique centrale et de donner des avis aux organismes nationaux de réforme agraire ou de colonisation des terres pour la préparation de programmes, de politiques de colonisation, la formulation et l'évaluation de projets particuliers, et la restructuration et le fonctionnement des organismes susmentionnés. Le Groupe de travail a collaboré à la préparation d'un projet FAO/BID concernant l'utilisation du bois de la région qui sera fourni par des coopératives d'exploitation forestière et servira de matière première à l'usine de pâte à papier qui sera construite au Honduras. Quelques experts du Groupe ont également collaboré aux cours de formation sur la réforme agraire et assisté aux réunions organisées par les organismes nationaux de réforme agraire et de colonisation des terres pour coordonner leurs propres activités.

250. Le Groupe d'experts du Comité interinstitutions du logement et du développement de l'ONU/CEPAL/OEA/BID/OPS/OMS/AID s'est rendu dans les pays d'Amérique centrale pour évaluer les résultats du projet expérimental de logement élaboré pour cette région. Le Conseiller régional en matière d'habitation a également préparé un questionnaire sur les aspects sociaux de l'étude 32/.

251. Des directives ont été formulées sur les questions suivantes : a) méthodes et préparation de normes pour l'évaluation de 22 projets de routes au Panama; b) aspects techniques de l'amélioration des installations de l'aéroport de Tocomén à Panama; c) diverses méthodes de rassemblement des données d'une enquête sur le lieu d'embarquement et de destination des passagers et des marchandises transportés par la route à El Salvador; d) planification des transports urbains au Costa Rica; e) diverses solutions pour faciliter le transport des marchandises dans les pays du Marché commun de l'Amérique centrale; f) aspects méthodologiques d'une étude concernant la construction d'une rocade à Managua.

252. Des conseils ont été donnés aux gouvernements et autorités portuaires des pays d'Amérique centrale au sujet de problèmes concernant les gares maritimes et la création d'administrations portuaires à l'échelon national.

253. Le Bureau a collaboré avec les gouvernements à la préparation de projets de loi. Il a aidé les autorités portuaires de Corinto (Nicaragua) et le Conseil d'administration portuaire et du développement économique de la côte atlantique du Costa Rica à établir un système de comptabilité uniforme, approuvé en 1968 par le Groupe régional des transports maritimes et du développement des ports, et à préparer des études sur les coûts et taxes portuaires.

254. Le Bureau a aidé le SIECA à s'acquitter de ses fonctions de secrétariat de la Commission centre-américaine des autorités portuaires. A cet égard, il a fait diverses études sur le transport maritime intrarégional et sur les problèmes que posent l'augmentation des taux de fret et les surcharges imposées sur les tarifs appliqués par les conférences maritimes à certains ports de la région. De même, le Bureau a aidé à préparer un document 33/ et a donné des avis aux gouvernements lors d'une réunion spéciale sur les transports maritimes convoquée à cet effet 34/ au cours de laquelle a été définie la position commune des pays d'Amérique centrale. Le Bureau a également prêté son concours à la délégation gouvernementale d'Amérique centrale qui a participé à la cinquième réunion de l'Association régionale latino-américaine des ports du Pacifique, tenue au Pérou, au cours de laquelle ont été établies des bases de coordination pour définir une politique commune devant l'augmentation des taux de fret. Le Bureau a collaboré avec l'Institut d'administration publique de l'Amérique centrale à l'organisation

32/ "Evaluación del Plan Piloto de Viviendas Experimentales en el Istmo Centroamericano" (Questionnaire sur les aspects sociaux) (CEPAL/MEX/69/12).

33/ "Informe sobre los problemas derivados del aumento de los fletes marítimos acordados por las conferencias navieras internacionales" (SIECA/RECTM/DT.2).

34/ Voir "Informe de la Reunión Especial Centroamericana sobre Transporte Marítimo" (SIECA/RECTM/1).

de cours sur l'administration douanière et portuaire, à Puerto Santo Tomás de Castilla (Guatemala), Puerto Cortés (Honduras), Puerto Corinto (Nicaragua) et Puerto Limón (Costa Rica).

255. Le Bureau s'est intéressé particulièrement aux problèmes que posent les surcharges et l'augmentation des taux de fret que fixent les conférences maritimes. En ce qui concerne ces problèmes, et certains autres, il a été envisagé de créer un conseil centre-américain des chargeurs maritimes ^{35/}. En outre, le Bureau a fourni une assistance technique aux entreprises de transports maritimes pour leur permettre notamment d'améliorer leur fonctionnement et leur administration et il a joué un rôle actif dans les négociations engagées en vue de créer une association centre-américaine des armateurs.

256. Des services consultatifs ont été fournis à l'Institut national d'électrification du Guatemala, pour l'élaboration d'un projet de loi visant à créer un organisme chargé de réglementer l'industrie électrique du pays, ainsi qu'à l'Institut national de l'énergie du Nicaragua pour la réglementation du service public de l'électricité, et au Service national de l'électricité du Costa Rica, au sujet de la transformation de cet organisme en un institut de réglementation des services publics.

257. Le Bureau a prêté son concours au Service autonome national des eaux et des égouts du Honduras pour des questions administratives et de comptabilité, l'a aidé à préparer un nouveau système de comptabilité générale et à fixer des critères conformes aux recommandations de la Banque interaméricaine de développement pour le recrutement de consultants dans le domaine des questions administratives. Des recommandations concrètes ont également été faites sur l'administration des entrepôts, la manutention des produits, etc. en transit, l'établissement des budgets et la supervision des travaux, le contrôle interne, la présentation des statistiques et les rapports sur les aspects financiers et les coûts. Ces travaux ont été faits en étroite collaboration avec le Bureau régional OPS/OMS du Guatemala. Le document (CEPAL/MEX/69/16; TAO/LAT/1) pertinent contient une analyse générale et des recommandations concernant les procédures administratives et budgétaires du Service autonome national.

BUREAU DE WASHINGTON

258. Le Bureau de Washington a continué à fournir au secrétariat des éléments d'information à l'usage des services techniques dans leurs travaux de recherche.

259. Il a fourni des renseignements et de la documentation sur les activités de la Commission pour répondre aux nombreuses demandes émanant des organisations internationales et régionales, de divers services dépendant du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et d'universités, de fondations de recherche et d'autres organismes privés de ce pays.

^{35/} Voir "Anteproyecto de Reglamento para la Asociación de Usuarios del Transporte Marítimo del Istmo Centroamericano".

260. Le Bureau de Washington a représenté le secrétariat à de nombreuses réunions et a assuré la liaison avec les activités de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Organisation des Etats américains (OEA), de la Commission interaméricaine de l'alliance pour le progrès (CIAP) et du Comité interaméricain de développement agricole (CIDA). De plus, il a représenté la CEPAL aux réunions périodiques au cours desquelles la CIAP a examiné la situation dans les différents pays.

BUREAU DE RIO DE JANEIRO

261. Ce bureau coopère avec le Gouvernement brésilien à des activités de recherche et de formation. Le programme de travail, qui est préparé chaque année en accord avec le gouvernement, comprend des études sur des questions spécifiques concernant l'économie brésilienne et la fourniture de services consultatifs techniques au gouvernement.

262. Pendant la période considérée, le Bureau a achevé une étude sur le développement des exportations de produits manufacturés et une étude méthodologique sur la planification à court terme.

Etude de certains aspects fondamentaux pour la formulation d'une stratégie pour l'exportation des produits manufacturés brésiliens

263. Ce rapport analyse l'évolution récente des exportations brésiliennes en général et des exportations de produits manufacturés en particulier, la structure des exportations par rapport au nombre des sociétés intéressées, le volume des exportations par entreprise et la stabilité des sociétés sur le marché des exportations de produits manufacturés, l'attitude des entreprises internationales à l'égard des exportations de produits manufacturés et le rapport entre l'importation de techniques et l'exportation de produits manufacturés.

264. Le rapport indique que, pour accroître ses exportations de produits manufacturés, le Brésil devrait renforcer les entreprises nationales dans certains secteurs et s'efforcer en même temps de persuader les entreprises internationales de modifier leur stratégie en matière d'importations et d'utiliser des usines situées au Brésil pour approvisionner le marché des exportations de la région. Si l'on tient compte de ce qu'un certain nombre de pays d'Amérique latine et d'autres régions adopteront probablement une attitude similaire en même temps, le développement des exportations brésiliennes à destination des pays développés dépendra principalement de l'aptitude des entreprises nationales à produire à des prix compétitifs sur les marchés mondiaux.

265. Le rapport conclut également que le Brésil ne pourra tirer d'avantages importants de l'exportation de ses produits manufacturés que si, parallèlement à l'expansion de ses exportations, il réussit à rendre compétitifs sur les marchés mondiaux les secteurs qui se trouvent dans une situation favorable.

Méthodes permettant d'établir des prévisions économiques à court terme au Brésil

266. Ce rapport, dont une version provisoire a été publiée par l'Institut de recherche socio-économique appliquée (Instituto de Pesquisa Econômico-Social Aplicada) du Ministère de la planification et de la coordination, tente de définir les méthodes à suivre pour faire des prévisions économiques à court terme. Il indique en particulier comment établir dès le début des équilibres ex-ante à l'aide de techniques de comparaison statique tout en construisant par étapes un modèle dynamique de projections à court terme.

267. Dans le cas étudié, la comptabilité nationale sert de cadre indispensable à l'analyse économique. On estime qu'avec la mise au point des "instruments d'interprétation" et des "instruments de production" du système actuel de comptabilité nationale du Brésil, on peut raisonnablement prévoir la construction et l'utilisation d'un premier modèle qui aurait pour objet l'amélioration des mesures à court terme permettant de régulariser l'activité économique, l'examen de l'exécution du plan de trois ans et l'étude ultérieure de modèles plus perfectionnés.

268. L'étude souligne que le souci initial de passer rapidement à l'action ne doit pas empêcher de continuer à rechercher une cohérence plus grande entre la politique à court terme et les objectifs de la planification à moyen terme.

Autres activités

269. Le Bureau de Rio a également terminé un rapport sur la répartition du revenu et l'analyse de la demande dans lequel il a étudié la structure régionale et sectorielle de la répartition des revenus en 1960 et évalué la concentration des revenus par région et par secteur, ainsi que le rôle de la structure de l'activité économique régionale et des différences de prix selon les régions dans l'explication de la concentration des revenus. Le Bureau travaille actuellement à un projet secondaire sur la même question qui consiste à calculer des séries cohérentes de courbes de la demande, à transformer la répartition du revenu individuel en répartition du revenu familial et répartition du revenu disponible, étant donné le système fiscal, et à obtenir la demande globale de produits et groupes de produits, étant donné la structure de la consommation et la répartition du revenu. Cette étude a accessoirement permis de préparer une liste d'indices des prix interrégionaux et d'indices des prix des biens de consommation dans les zones rurales et urbaines, ainsi que la programmation pour les ordinateurs en vue d'analyser la répartition des revenus.

BUREAU DE MONTEVIDEO

270. Ce bureau, qui représente la CEPAL dans ses rapports avec les organes de l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE), a participé activement aux réunions et aux études de l'ALALE, et notamment aux travaux du Comité exécutif permanent et de la Conférence des parties contractantes. Le Bureau s'est acquitté de ses fonctions de coordination et de liaison entre les secrétariats de la CEPAL et de l'ALALE et a collaboré avec les délégations des pays membres à l'étude de problèmes techniques.

271. Au cours de la période considérée, la tâche la plus importante du Bureau a été d'évaluer le processus d'intégration qui a fait l'objet de deux sessions extraordinaires du Comité exécutif permanent de l'ALALE (du 23 juin au 5 juillet et du 1er au 30 septembre 1969).

272. Le Bureau a également fourni une assistance au secrétariat de la CEPAL pour la préparation de certains documents concernant l'intégration économique régionale.

Evaluation du processus d'intégration

273. Ce document contient une évaluation de la situation actuelle de l'ALALE et de ses possibilités de progresser à court terme et définit les bases d'un programme d'action immédiate. Il souligne l'existence d'une polarisation des parties contractantes autour de deux positions tout à fait différentes en ce qui concerne le rythme du progrès et la portée même de l'intégration économique régionale. Certains pays se sont montrés peu enclins à limiter leur pouvoir de décision en faveur d'une action concertée dans le cadre de l'ALALE en ce qui concerne les politiques de développement et d'investissements. Par contre, la majorité des autres pays membres voudraient modifier le Traité de Montevideo et en élargir la portée afin de créer un marché commun.

274. Vu la difficulté de concilier ces deux positions opposées, on a cherché d'autres moyens d'action. C'est ainsi que l'on a proposé comme solution viable la conclusion d'accords sous-régionaux et, après des négociations difficiles, l'Accord d'intégration sous-régionale (Groupe andin) a été conclu et l'on a, par la suite, déclaré que ces dispositions étaient compatibles avec celles du Traité de Montevideo.

275. L'existence de ces deux instruments d'intégration permet d'ouvrir la voie à de nouvelles expériences et, tout en imposant la division des tâches à accomplir dans l'immédiat, elle suscite aussi des problèmes de coordination.

276. Il est probable que l'application de l'Accord d'intégration sous-régionale (Groupe andin) ne donnera pas de résultats tangibles immédiats et qu'il ne modifiera pas non plus sensiblement le rythme actuel des négociations sur les échanges commerciaux à l'ALALE, bien qu'il tende à accentuer la réticence à négocier des pays faisant partie du groupe sous-régional, tandis que les pays plus évolués pourront avoir tendance à conclure entre eux des accords sectoriels. De ce fait, l'ALALE se concentrera peut-être sur les négociations sectorielles et les activités sectorielles devraient tendre à établir des rapports plus étroits entre l'échelon régional et l'échelon sous-régional.

277. Un programme sectoriel qui tiendrait dûment compte des intérêts de chaque pays préparerait la voie à une spécialisation productive et à la création de conditions favorables à la libéralisation des échanges commerciaux.

278. Les bases d'un programme d'action immédiate pour l'ALALE ont été établies en fonction des considérations susmentionnées et l'on accorde une attention particulière à la préparation de négociations sectorielles, avec la participation des

entreprises et l'appui d'études techniques permettant de comparer les projections concernant le développement des secteurs, compte tenu des diverses variantes de l'intégration régionale, avec les modèles nationaux fermés.

Echanges réciproques et mécanismes de négociation de l'ALALE

279. Dans cette analyse, on note que les mécanismes de négociation de l'ALALE n'ont pas encore donné les résultats escomptés et ne permettent pas d'en espérer de plus appréciables dans un proche avenir. L'analyse conclut en premier lieu que les solutions européennes ne sont pas applicables aux conditions de la région. L'ALALE a d'abord été une association groupant sept pays, dont un seul relativement sous-développé, et comprend maintenant 11 pays, dont trois - ou même quatre - sont relativement sous-développés. L'industrialisation est la première priorité des pays relativement moins développés, tandis que celle des pays plus développés est de conserver leur liberté d'action en matière d'échanges commerciaux dans la mesure où leur stratégie dans ce domaine s'inscrit dans le cadre de la politique commerciale mondiale. L'objectif est donc d'établir un lien concret entre le commerce et le développement, en précisant davantage les principes énoncés au chapitre VIII et notamment à l'article 32 e) du Traité de Montevideo qui établit une zone de libre-échange et institue l'Association latino-américaine de libre-échange, 18 février 1960.

280. Il faut d'autre part engager dès que possible des négociations sur la question des produits agricoles, en tenant compte de tous les aspects de la production et de la consommation, afin de régulariser les échanges interrégionaux de ces produits vu leur importance pour le commerce régional, sans parler des débouchés éventuels qu'ils pourraient avoir sur les marchés étrangers.

281. Les autres aspects de l'activité interrégionale qui sont examinés dans ce document concernent les questions suivantes : harmonisation des politiques commerciales nationales, étude des marchés et formation de spécialistes en matière de commerce interrégional, barrières non tarifaires et taxe à la consommation, harmonisation des politiques financières et fiscales, création de sociétés commerciales multinationales.

Autres activités

282. Pendant cette période, le Bureau de Montevideo a également préparé un projet de réglementation douanière uniforme pour les pays membres de l'ALALE ainsi qu'un certain nombre de notes à l'intention des commissions consultatives de l'ALALE chargées de la politique commerciale et des questions douanières.

283. Le Bureau prépare actuellement une étude sur le degré d'application des préférences négociées au sein de l'ALALE.

BUREAU DES ANTILLES

284. Pendant la période considérée dans le présent rapport, ce bureau a continué de prêter son concours aux gouvernements de la sous-région pour les aider à trouver des solutions à certains des problèmes économiques et sociaux qui se posent à mesure que les pays des Antilles intensifient leurs efforts en faveur de l'intégration économique. En outre, il a recueilli et analysé des données sur les pays des Antilles qui seront utilisées pour les principaux projets préparés par les services techniques de la CEPAL à Santiago.

Harmonisation des stimulants pour l'industrie

285. A la demande des gouvernements de pays des Antilles appartenant au Commonwealth britannique, un rapport 36/, où sont étudiés les stimulants fiscaux offerts à l'industrie dans tous les pays de la CARIFTA et au Honduras britannique (Belize), a été préparé et présenté aux gouvernements. On y examine d'abord la position adoptée à cet égard dans chacun de ces pays et on suggère des directives pour formuler une politique en matière de stimulants régionaux. Le rapport propose également un plan précis de stimulants régionaux. Ce plan, qui a été établi sans chercher à modifier radicalement le programme existant, recommande en matière de stimulants une politique orientée de manière plus objective que dans le passé. Ledit plan est fondé en particulier sur le critère de la valeur ajoutée dans la localité, que ce soit par le travail ou par l'utilisation de matières premières ou de produits semi-finis.

Tarif extérieur commun aux pays du Marché commun des Antilles orientales (ECCM)

286. Ce document avait principalement pour objet de mettre au point une nomenclature douanière commune aux territoires de l'ECCM en harmonisant leurs tarifs douaniers respectifs.

287. Après que le document en question eut été établi, le Conseil de l'ECCM a demandé au Bureau des Antilles d'une part d'examiner plus avant les répercussions qu'aurait le projet de tarif commun sur les recettes des pays intéressés et sur le régime des préférences, et d'autre part d'envisager la possibilité d'adopter pour ce tarif la Nomenclature douanière de Bruxelles (NDB). Comme suite à cette demande, le Bureau a remanié son projet de manière que le tarif proposé soit fondé à la fois sur la CTCI et la NDB, qu'il ménage une certaine marge au titre des préférences et qu'il tienne compte des obligations en matière de commerce international. Le projet de tarif extérieur commun a été accepté en principe par le Conseil de l'ECCM.

36/ "Report of the Expert Team on Harmonization of Fiscal Incentives to industries in the Caribbean Free Trade Area" (E/CN.12/845).

Questions de politique commerciale découlant de l'adoption du tarif de l'ECCM

288. Lorsqu'ils ont entrepris de réviser leur politique douanière et d'élaborer un tarif commun, les pays de l'ECCM se sont heurtés à un certain nombre de problèmes. Le Bureau des Antilles les a aidés à les résoudre, en établissant à leur intention un document où l'on analyse diverses possibilités en matière de politique commerciale, en indiquant en particulier les principales mesures à prendre pour mettre en vigueur un tarif commun permettant aux différents territoires de réaliser leurs objectifs de développement tout en respectant leurs obligations en matière de commerce international.

289. Ce même document contient en outre une analyse des relations existant entre les pays de l'ECCM et les pays du Commonwealth britannique, les autres pays et les pays parties au GATT. On y trouve également des recommandations concernant les négociations à entamer avec les parties qui pourraient se trouver lésées par le remaniement des tarifs.

Mécanisme de négociation pour les pays de la zone des Antilles

290. Cette étude est fondée sur les huit grands critères suggérés par la CNUCED pour la mise en place d'un mécanisme de consultation efficace. Il y est notamment recommandé que les gouvernements des pays intéressés constituent, dans le cadre de la CARIFTA, un bureau de recherche en matière de frets maritimes lequel aurait essentiellement pour tâche d'assurer des services de transports maritimes efficaces, rentables et suffisants entre les pays membres de la CARIFTA et leurs marchés d'outre-mer ou leurs lieux d'approvisionnement, de défendre leurs intérêts en ce qui concerne les transports outre-mer, d'assurer entre eux un maximum de coopération et, enfin, d'organiser des consultations avec les armateurs et de conclure avec eux des accords de coopération pour toutes les questions ayant trait au transport des marchandises outre-mer.

Etude de faisabilité concernant les services de transports maritimes reliant les îles entre elles et les grands ports aux petits dans la zone de la CARIFTA

291. Les chefs de gouvernement des pays de la zone des Antilles appartenant au Commonwealth britannique ayant demandé au Bureau d'entreprendre une étude concernant les opérations de la West Indies Shipping Corporation et le genre de bateaux utilisés par cette dernière, le Bureau a recommandé la réorganisation de la compagnie et a également fait valoir que les bateaux actuellement en service ne convenaient pas au transport des marchandises, que leur coût d'exploitation était trop élevé, et qu'ils devraient être remplacés par des cargos modernes.

Transports maritimes entre les îles des Antilles orientales

292. Cette étude (ECLA/Pos/70/2), qui est principalement axée sur les transports par petits bateaux entre les pays de la CARIFTA, ne porte que sur les Antilles orientales, où le commerce est le plus développé. Le Bureau est parvenu à la

conclusion que le transport par petits bateaux, en sus de la flotte actuelle de la West Indies Shipping Corporation, constitue un service utile pour les Antilles orientales, mais que si l'on voulait faire face à la demande accrue, il faudrait améliorer considérablement les techniques de gestion des entreprises, le type de bateaux utilisés, la régularité du service, les installations portuaires et normes de sécurité. L'étude contient également des recommandations tendant à remédier à certaines insuffisances des services actuels.

Situation sociale

293. A titre de contribution au Rapport sur la situation sociale dans le monde, le Bureau a rédigé une brève étude dans laquelle il a décrit les tendances sociales de la sous-région, en particulier en ce qui concerne les activités de la jeunesse, et étudié les différents secteurs de l'action sociale gouvernementale.

Autres activités

294. Le Bureau des Antilles est en train d'établir une étude sur le rôle de l'épargne intérieure dans le financement du développement économique. Ce document portera sur les quatre plus grands territoires de la sous-région et l'on y étudiera les moyens de mobiliser l'épargne intérieure, ainsi que les types d'investissements vers lesquels elle est canalisée.

295. Dans le cadre de la libéralisation des échanges dans la sous-région, le Bureau a entrepris une série d'études sur les perspectives d'expansion du commerce intrarégional. La première de la série, qui porte sur le commerce des produits et sous-produits agricoles, est en cours d'élaboration. On y examine la structure actuelle et les perspectives d'expansion du commerce des produits agricoles.

296. Afin d'aider le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago à réorganiser les activités dans ses camps de jeunes et en vue de formuler des directives à l'intention des autres camps du même genre existant dans la sous-région, le Bureau a entrepris une enquête socio-économique parmi les jeunes ayant fait des séjours dans des camps à la Trinité-et-Tobago. Le gouvernement a collaboré à l'enquête elle-même et à l'exploitation des données statistiques recueillies.

Coopération technique

297. Le Conseiller régional en matière de développement rural et de développement communautaire a effectué 20 missions dans la sous-région à la demande de différents gouvernements. Il s'est rendu dans les pays suivants : Dominique, Guyane, Jamaïque, Antigua, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Surinam et Montserrat. Il a fourni des services consultatifs concernant les programmes de développement communautaire, leurs aspects opérationnels et administratifs, la formation, les politiques et les programmes en faveur des jeunes, l'administration locale et rurale.

298. Le Conseiller régional a notamment aidé les Gouvernements de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent à formuler des déclarations de principes touchant le développement communautaire et la mise en valeur des ressources humaines. Il a prêté son

concours au Gouvernement de Saint-Vincent pour la mise au point d'un vaste programme de développement communautaire échelonné sur un certain temps et bénéficiant de l'assistance du Programme alimentaire mondial (PAM). Il a également donné des conseils au Gouvernement de la Guyane pour la formulation d'une politique nationale en faveur de la jeunesse. Enfin, il a collaboré avec des fonctionnaires du Gouvernement de Surinam à l'élaboration d'un programme de développement intégré des régions intérieures du pays et aidé plusieurs gouvernements de la sous-région à donner suite aux recommandations formulées lors du Séminaire régional sur le développement rural intégré (E/CN.12/846).

299. Un autre aspect des travaux du Conseiller a consisté à formuler des critères régionaux et à stimuler la coopération technique bilatérale. Il a coopéré avec les Gouvernements de la Jamaïque et de la Trinité-et-Tobago en ce qui concerne l'administration des camps de jeunes et aidé les fonctionnaires gouvernementaux compétents à préparer la demande d'assistance adressée au PAM pour les camps de jeunes.

300. En réponse à une demande formulée par les chefs de gouvernement des pays de la CARIFTA à leur quatrième réunion, le Conseiller économique régional a conduit un groupe d'experts des Nations Unies dans la plupart des pays des Antilles appartenant au Commonwealth britannique pour y recueillir des renseignements et s'entretenir avec des fonctionnaires gouvernementaux à propos de l'harmonisation des mesures d'encouragement fiscal. Le Conseiller a assisté à la cinquième réunion du Conseil de la CARIFTA au cours de laquelle le rapport du Groupe d'experts a été examiné. Il a d'autre part aidé le Comité constitué par les pays de l'ECCM à mettre au point un tarif extérieur commun. Ce comité, qui a tenu sa première réunion à Port of Spain, a prié la CEPAL d'établir un avant-projet de tarif commun fondé sur la CTCI.

301. Le Conseiller a également accompagné ce même comité à Montserrat lorsque ce territoire a négocié son entrée dans le Marché commun des Antilles orientales.

302. A la demande du gouvernement, le Conseiller régional s'est rendu à deux reprises à Saint-Christophe-et-Nièves, afin de collaborer avec des fonctionnaires du gouvernement à l'intégration des politiques budgétaires et économiques et, plus précisément, afin de mettre au point des mesures permettant de recueillir les ressources nécessaires au financement des projets de développement prioritaires. Il a en outre prêté son concours aux fonctionnaires gouvernementaux de la Trinité-et-Tobago pour l'établissement d'une étude sur les stimulants offerts à l'industrie, sur les questions relatives à l'ordonnance du budget et sur la formulation d'une politique en matière de stimulants fiscaux visant à favoriser le développement de l'agriculture.

303. Le Conseiller a également assisté à une réunion des pays membres de la CARIFTA qui a eu lieu à la Dominique et dont le thème était le commerce intra-régional des huiles et des graisses.

304. A la demande du gouvernement, il s'est rendu au Honduras britannique (Belize) pour y conférer avec des fonctionnaires du gouvernement à propos de questions relatives à la planification économique.

305. Le Conseiller régional en matière de transports maritimes s'est rendu à Sainte-Lucie, à la demande du gouvernement, et a collaboré à une étude sur les problèmes d'organisation des opérations portuaires. Il est également allé au Surinam, où il a collaboré avec le gouvernement à l'étude des problèmes de la navigation, ainsi qu'en Guyane, où il a évalué les possibilités d'utilisation d'un bateau dont le gouvernement venait de faire l'acquisition. Outre ses missions dans différents pays, le Conseiller régional en matière de transports maritimes a reçu des demandes d'assistance de plusieurs groupes de pays. Il s'est consacré aux trois grands domaines d'activités ci-après : organisation et rationalisation des services de navigation entre les îles en ce qui concerne le trafic intérieur et le transbordement de marchandises, mise en place d'un mécanisme de consultations et de négociations avec les compagnies maritimes d'outre-mer avec, dans l'immédiat, une étude des problèmes relatifs aux taux de fret, dans la mesure où ils entravent le développement harmonieux de tous les pays de la CARIFTA, études portant sur plusieurs ports de petite et moyenne importance, axées plus particulièrement sur les problèmes économiques et de gestion.

306. A la demande du secrétariat de l'ECCM, le Conseiller en matière de politique et d'intégration commerciales a effectué trois missions en vue de la formulation d'une politique douanière commune. A cette occasion, il a aidé les gouvernements intéressés à élaborer un tarif extérieur commun, d'abord fondé sur la CTCI révisée, puis sur la Nomenclature douanière de Bruxelles. Le Conseiller régional a également recommandé les procédures à adopter pour assurer le respect des obligations internationales nées de traités. Il a collaboré avec le secrétariat de la CARIFTA à l'établissement d'un tarif douanier commun.

307. A la demande du Sous-Comité de l'ECCM chargé d'élaborer un tarif extérieur pour le Marché commun des Antilles orientales, un fonctionnaire du secrétariat s'est rendu à Antigua et à Montserrat où il a conféré avec les fonctionnaires gouvernementaux au sujet de l'harmonisation des tarifs douaniers avec ceux des pays de l'ECCM. Montserrat est devenu partie à l'Accord de l'ECCM le 1er avril 1969.

BUREAU DE BOGOTA

308. Durant la période considérée, le Bureau s'est surtout employé à coopérer avec les pays du Groupe des Andes au sujet de différentes questions ayant trait à l'intégration sous-régionale de cette zone.

309. Le Bureau a participé aux négociations qui ont eu lieu à Carthagène (Colombie) du 5 au 26 mai 1969 et qui ont abouti à la signature de l'Accord d'intégration sous-régionale (Groupe des Andes), lequel est entré en vigueur en octobre 1969.

310. En juillet et août 1969, le Directeur du Bureau a participé à une mission organisée par l'ILPES à la demande du Gouvernement équatorien, et qui avait pour objet d'aider les autorités nationales à préparer une stratégie de développement à long terme, dans le cadre du plan d'intégration sous-régionale des Andes.

311. A la fin du mois d'octobre 1969, le Bureau a participé à la première réunion des directeurs des organismes de planification du Groupe des Andes, qui s'est tenue à Lima. Il a ensuite contribué à la rédaction d'un document dont l'établissement avait été demandé à la CEPAL et à l'ILPES au cours de cette réunion et qui traitait des critères de programmation du développement industriel dans la zone des Andes et des possibilités d'industrialisation de cette zone.

312. Le Bureau a par ailleurs continué d'analyser le développement économique des pays relevant de sa compétence, en particulier la Colombie. A cet égard, il a coopéré à la rédaction du chapitre de l'Estudio Económico de America Latina, 1969, relatif à la Colombie.

313. Le Bureau a également coopéré avec les pays du Groupe des Andes à l'établissement d'études sur le développement industriel intégré, en particulier en ce qui concerne les industries chimiques, pétrochimiques et automobile.

PROGRAMMES INTERESSANT PLUSIEURS DIVISIONS

Mise en valeur du bassin du Rio de la Plata

314. En 1969, la Banque interaméricaine de développement (BID) a conclu des accords d'assistance technique et de financement avec le Gouvernement bolivien pour faire une étude de préfaisabilité concernant un port sur le fleuve Paraguay (Puerto Busch). Cette étude consistera à analyser la viabilité technique du projet, à évaluer le montant des investissements complémentaires nécessaires pour justifier la construction d'un complexe portuaire (notamment pour la construction des voies d'accès et le développement des secteurs productifs) et à élaborer des projets connexes (sous forme de programmes d'investissements) propres à assurer une rentabilité maximum aux secteurs productifs. Cette étude, qui sera fondée sur les données techniques actuellement disponibles et les résultats des recherches complémentaires qui pourraient être entreprises, sera coordonnée avec les études sur la navigabilité du réseau fluvial Paraná-Paraguay, qui ont été confiées au PNUD.

315. En octobre 1969, dans le cadre de l'étude de préfaisabilité susmentionnée, la BID a signé un accord de coopération technique avec la CEPAL, aux termes duquel celle-ci doit effectuer une analyse socio-économique de la région. Cette tâche sera abordée sous l'angle du développement régional, et l'analyse prévue se fera en deux étapes étroitement liées : la première, qui commencera par une brève mission, consistera à dresser une liste **préliminaire** des exportations éventuelles et à faire un premier diagnostic socio-économique, qui fournira des renseignements cohérents sur la région pour faire l'étude de préfaisabilité et les différentes études prévues dans l'analyse. Durant la deuxième étape, la CEPAL, en se fondant sur son diagnostic et sur les résultats des recherches complémentaires entreprises, effectuera les études spéciales nécessaires pour faire l'étude de préfaisabilité.

316. Cette étude, dont l'élaboration prendra 15 mois, a été confiée à une équipe bolivienne de fonctionnaires choisis à cet effet, lesquels ont été prêtés par leurs ministères respectifs aux termes des dispositions d'un décret présidentiel. Les

services consultatifs fournis par la BID sont supervisés par le Conseiller chargé des projets multinationaux dans le bassin du Rio de la Plata, alors que les services fournis par la CEPAL relèvent du Directeur du Programme relatif aux ressources naturelles et à l'énergie.

317. L'analyse socio-économique devrait prendre dix mois. L'équipe bolivienne y participera, ainsi que des experts de la CEPAL et de l'ILPES. Des experts d'autres organismes internationaux y participeront si besoin est. Les travaux seront poursuivis en étroite collaboration avec des consultants de la BID.

318. Durant la période examinée ici, la CEPAL a mené à bien la mission initiale et a établi les directives nécessaires pour compiler et traiter les données socio-économiques disponibles.

Promotion des exportations

319. Le Programme des Nations Unies pour la promotion des exportations a été créé en 1967 ^{37/} lorsque s'est affirmé le besoin de concerter les efforts pour rendre plus efficace l'assistance fournie aux gouvernements dans ce domaine. Ce programme, auquel participent plusieurs organismes des Nations Unies, a assigné un rôle particulier aux commissions économiques régionales, considérées comme centres d'initiative. Aussi a-t-il été recommandé aux commissions de créer des centres ou des unités de promotion des exportations sous la direction de leurs secrétaires exécutifs respectifs.

320. Dans cette optique, le programme pour la promotion des exportations des articles manufacturés a été créé en août 1969 en tant qu'activité multi-divisionnaire coordonnée par le Cabinet du Secrétaire exécutif. Ce sont les directeurs ou chefs des divers départements, notamment des Divisions de la politique commerciale, de la recherche et du développement économiques et du développement industriel, du Groupe de l'administration publique et du Bureau de Rio de Janeiro, qui sont chargés de la partie technique du programme.

321. Le programme est centré sur la promotion des exportations d'articles manufacturés et semi-finis et accorde une attention particulière aux questions relatives à l'offre de produits manufacturés pouvant être vendus sur les marchés internationaux. Il se propose également d'étudier les tendances du marché, principalement en fonction de l'évolution de la technique qui peut influencer sur la position concurrentielle des articles d'exportation de l'Amérique latine. L'assistance technique fournie aux gouvernements de la région ainsi que les cours de formation offerts à des niveaux et à des degrés divers de spécialisation sont également intensifiés et augmentés.

^{37/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-troisième session, Annexes, point 10 de l'ordre du jour, document E/4301.

322. Divers organismes participant au Programme des Nations Unies pour la promotion des exportations collaborent à l'exécution des travaux, notamment la CNUCED et l'ONUDI, ainsi que d'autres organes intéressés. Des projets communs ont déjà été élaborés dans divers pays d'Amérique latine avec le Centre CNUCED/GATT du commerce international, en vue d'organiser des cours d'orientation sur la promotion des exportations.

323. Au cours du premier semestre de 1970, un cours sera donné sur les techniques de promotion des exportations à l'intention des pays de langue anglaise des Antilles, et un cours analogue sera organisé pour d'autres pays de la région dans le courant du second semestre.

324. Un rapport préliminaire a été achevé sur certains aspects fondamentaux de l'élaboration d'une stratégie des exportations des articles manufacturés au Brésil, et on espère que des études analogues pourront être entreprises dans d'autres pays de la région. On a également commencé à travailler à des projets liés à une politique de promotion des exportations d'Amérique latine, visant particulièrement les articles manufacturés et semi-finis, ainsi que sur une stratégie globale et sectorielle en ce qui concerne les exportations d'articles manufacturés à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

SIEGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET AUTRES BUREAUX

325. Comme les années précédentes, le secrétariat a continué de se tenir étroitement en contact avec les divers services du Siège de l'ONU, ainsi qu'avec d'autres bureaux de l'Organisation.

326. Dans le domaine de la politique et de la planification sociale, il a collaboré avec la Division du développement social et a réalisé une brève étude sur la région des Antilles, qui doit être incorporée dans le Rapport sur la situation sociale dans le monde.

327. Le secrétariat a envoyé des représentants à la réunion du sous-comité du Comité administratif de coordination sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (New York, 27-31 octobre 1969) et à la sixième session du Comité de la planification du développement (New York, 5-16 janvier 1970). Il a également envoyé un représentant à la onzième session du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (New York, 31 mars au 4 avril 1969). La CEPAL a accueilli la troisième réunion du Groupe régional d'Amérique latine de ce comité consultatif (Santiago du Chili, 18-21 août 1969).

328. Des fonctionnaires de la CEPAL et du Siège ont participé à une Table ronde de journalistes (Santiago du Chili, 1er-18 décembre 1969), patronnée conjointement par la CEPAL et le Service de l'information de l'Organisation des Nations Unies.

329. Le Bureau de la CEPAL à Mexico et la mission de l'Organisation des Nations Unies chargée de l'énergie électrique et des ressources hydrauliques de l'Amérique centrale ont collaboré à l'établissement d'un projet du PNUD (Fonds spécial) pour une évaluation régionale des ressources minérales, hydrauliques et énergétiques.

330. Le Bureau des Antilles a collaboré avec le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement, à l'élaboration d'un programme commun CEPAL/ILPES/CPPPD destiné à aider les pays de la CARIFTA (zone de libre-échange de la mer des Antilles) à établir une stratégie du développement à long terme.

331. En collaboration avec des fonctionnaires de la Division des finances publiques et des institutions financières du Siège et du SIECA, un groupe d'experts a réalisé des études et formulé des recommandations sur l'harmonisation des mesures fiscales d'encouragement à l'industrie dans les pays de la CARIFTA. Par la suite, on a organisé sur cette question un séminaire, auquel ont participé des fonctionnaires de ces deux organes.

332. Le secrétariat a organisé avec la coopération du Bureau de statistique de l'ONU une réunion du Groupe spécial d'experts en matière d'indices des prix et du quantum (Santiago du Chili, 24-28 novembre 1969).

333. Le secrétariat a également continué à collaborer avec le Bureau de statistique et l'Université de Pennsylvanie à un projet portant sur les niveaux des prix mondiaux.

334. Un projet est actuellement en cours sur les problèmes du transfert des connaissances techniques, auquel la CEPAL collabore avec la Division des finances publiques et des institutions financières du Siège et avec la Banque inter-américaine de développement.

335. Le secrétariat de la CEPAL maintient étroitement le contact avec le secrétariat de la CNUCED en le consultant fréquemment, en échangeant avec lui de la correspondance et de la documentation et en recevant des visites de fonctionnaires. Un fonctionnaire de la CEPAL a représenté tant cet organisme que la CNUCED à la sixième réunion annuelle du Conseil économique et social inter-américain au niveau des experts et au niveau ministériel (Port of Spain, 14-23 juin 1969). Un fonctionnaire de la CEPAL a participé en qualité d'observateur à la réunion du Groupe d'experts chargés des mesures particulières à adopter en faveur des pays en voie de développement les moins avancés, et qui était organisée par la CNUCED (Genève, 25 novembre au 5 décembre 1969); au cours de cette réunion, on s'est particulièrement préoccupé de coordonner et de renforcer l'action commune de la CNUCED, de la commission économique intéressée et du PNUD en faveur des pays relativement peu développés.

336. Le secrétariat a continué à collaborer avec le Centre CNUCED/GATT du commerce international aux activités relatives à la promotion des exportations d'articles manufacturés et semi-finis de la région. Des dispositions ont été prises avec le Centre pour organiser conjointement des cours sur la promotion des exportations dans divers pays d'Amérique latine, le premier devant être ouvert à Santiago du 25 août au 5 septembre 1969, en collaboration avec le Gouvernement néerlandais; deux autres cours ont été organisés au Venezuela et au Pérou, et des fonctionnaires de la CEPAL y ont donné des conférences.

337. La CEPAL a fourni au Centre les services de conseillers régionaux qui ont accompli diverses missions dans les pays de la région, initiative qui s'inscrit dans le cadre des efforts de rationalisation grâce auxquels les experts de la CEPAL fournissent aux gouvernements qui le demandent une assistance à court terme en vue de définir les problèmes qui sont de leur compétence ou de collaborer à l'établissement de demandes particulières d'assistance au Centre. Pour sa part, la CEPAL utilise les services du Centre pour l'établissement de certaines études de marché dans les pays industrialisés, telles que l'étude récemment achevée sur les possibilités d'exporter des produits de l'industrie forestière d'Amérique latine vers les pays développés.

338. La CEPAL a continué de bénéficier des services de sept conseillers régionaux de l'ONUDI. Elle a collaboré avec cette organisation à l'établissement d'une étude sur les possibilités de développer l'industrie chimique et l'industrie du papier et de la cellulose dans la CARIFTA.

339. La mission d'évaluation industrielle de l'ONUDI auprès des pays de la CARIFTA a commencé en décembre 1968 et s'est terminée en juin 1969. Pendant cette période, les membres de la mission ont occupé des locaux dans le Bureau de la CEPAL à Port of Spain et ont été assistés par son personnel, principalement dans les travaux de rassemblement et de compilation de statistiques ainsi que dans l'analyse des données pertinentes et des possibilités d'appliquer de nouvelles politiques. Le personnel du Bureau a également accompagné les membres de la mission dans leurs travaux sur le terrain.

340. Le Groupe consultatif CEPAL/FAO/ONUDI de l'industrie forestière pour l'Amérique latine, qui a pour tâche de fournir, sur leur demande, des avis aux gouvernements, a consacré la plupart de son temps à la préparation de la réunion régionale sur le développement de l'industrie forestière et de l'industrie du papier et de la cellulose en Amérique latine, qui doit se tenir à Mexico à la fin du mois de mai 1970. Le Bureau de Mexico de la CEPAL coopère avec l'ONUDI et des fonctionnaires du Gouvernement mexicain à l'évaluation des mécanismes de la politique industrielle auxquels le Mexique a recours.

2. Réunions et séminaires

341. La liste des réunions et séminaires organisés pendant la période examinée ici figure à l'annexe III.

C. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET D'AUTRES ORGANISMES

Institutions spécialisées

342. Comme les années précédentes, le secrétariat est resté en contact étroit au cours de toute la période à l'examen avec toutes les institutions spécialisées et les autres organismes dont les programmes de travail présentent des points communs avec ceux de la CEPAL et il a établi un mécanisme de coopération avec certains d'entre eux ou continué d'utiliser le mécanisme existant. On trouvera ci-dessous les détails sur cette coopération, qui d'ailleurs ont peut-être déjà été mentionnés dans d'autres parties du présent rapport.

343. Comme les années précédentes, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a fourni des renseignements pour le chapitre consacré à l'aviation civile de l'Etude sur la situation économique de l'Amérique latine de 1969. La FAO a continué à fournir les services de cinq fonctionnaires de ses effectifs permanents pour les bureaux de la CEPAL à Santiago, Mexico et Montevideo. Les deux organisations ont également collaboré aux activités du Groupe consultatif CEPAL/FAO/ONUDI sur le développement des industries forestières en Amérique latine. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont continué chacune à fournir à la CEPAL les services d'un conseiller régional au cours de la période à l'examen. Le Bureau de l'OMS à Rio de Janeiro a collaboré également avec le Bureau de la CEPAL pour la programmation par ordinateurs de l'étude sur la répartition des revenus.

344. Le secrétariat a collaboré avec l'OIT aux activités entreprises dans le cadre du plan d'Ottawa et pour établir une étude ayant pour objet de déterminer le coût de la main-d'oeuvre et les niveaux de productivité des industries manufacturières dans les pays de l'Association latino-américaine de libre-échange.

Centre latino-américain de démographie (CELADE)

345. La Division des affaires sociales a continué à échanger des renseignements avec le CELADE et à collaborer à certaines activités concernant la population.

Organisation des Etats américains (OEA)

346. Le secrétaire général de la CEPAL a assisté à la sixième réunion du Conseil économique et social interaméricain au niveau des experts et au niveau des ministres (Port of Spain, Trinité, 14-23 juin 1969).

347. Le secrétariat a envoyé un observateur à la première partie de la réunion de la Commission spéciale du Conseil économique et social interaméricain (Washington, 16-27 novembre 1969) et à la seconde partie de cette réunion ainsi qu'à la huitième Réunion extraordinaire du Conseil économique et social interaméricain à l'échelon ministériel (Caracas, 26-31 janvier et 3-6 février 1970).

348. Le secrétariat est resté en contact avec le Centre interaméricain de promotion des exportations (CIPE), dont le siège est à Bogota, en vue de coordonner son programme de travail dans le domaine de la promotion des exportations avec celui du Centre.

349. Le secrétariat a fourni les services d'un fonctionnaire qui a été chargé de donner un cours sur la politique commerciale, préparé par le Centre interaméricain de commercialisation (CICOM), dont le siège est à Rio de Janeiro. Il envisage maintenant la possibilité de collaborer plus étroitement à une étude sur les rapports entre la situation du marché intérieur et la politique douanière au Brésil.

Commission interaméricaine de l'Alliance pour le progrès (CIAP)

350. Le Président de la Commission, le Directeur général de l'ILPES et le Secrétaire exécutif adjoint de la CEPAL se sont rencontrés le 24 septembre 1969 dans les bureaux du CIAP pour adopter des méthodes permettant un meilleur échange de renseignements et une coordination plus étroite des activités du CIAP, de la CEPAL et de l'ILPES. A la suite de la réunion, ils ont adopté officiellement des méthodes d'échange des renseignements et de consultation à propos des programmes de travail des trois organisations.

Banque interaméricaine de développement (BID)

351. En 1968, le Comité intergouvernemental de coordination de l'Accord sur le bassin du Rio de la Plata a demandé à la Banque interaméricaine de développement de financer une étude sur la possibilité de construire en Bolivie le port de Puerto Busch, sur le Paraguay; en octobre 1969, la CEPAL et la BID ont signé un accord en vertu duquel la Banque prendrait à sa charge les frais de voyage des experts de la CEPAL participant à cette étude. Celle-ci doit être achevée d'ici à la fin de 1970 (voir par. 314 à 318).

352. L'étude sur les possibilités de l'industrie sidérurgique dans les pays les moins développés, exécutée conjointement avec la BID, a été achevée au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport. Une étude sur l'industrie de transformation des métaux, en tant qu'elle intéresse l'industrie de l'automobile en Amérique latine, est en cours.

353. Un troisième projet, entrepris conjointement avec la BID et la Division des finances publiques et des institutions financières de l'ONU, traite des problèmes relatifs au transfert des connaissances techniques au Brésil.

Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA)

354. La résolution 285 (XIII) 38/ de la CEPAL recommande à son secrétariat de continuer à prêter régulièrement son concours et à fournir des services consultatifs à la Commission spéciale, en faisant les études que celle-ci peut lui demander et en participant à ses réunions en qualité d'organisme-conseil. Neuf documents ont été établis pour les réunions extraordinaires de la Commission spéciale de coordination latino-américaine à l'échelon des experts et à l'échelon des ministres /Viña del Mar (Chili), 7-14 et 15-17 mai 1969/. On établit actuellement d'autres documents pour les futures réunions de la CECLA (voir par. 39-52 et 108).

38/ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, E/4639, par. 493.

Organismes d'intégration et autres organes régionaux

Association latino-américaine de libre-échange (ALALE)

355. Conformément aux diverses résolutions de la CEPAL, dont la plus récente est la résolution 293 (XIII) 39/, sur les services consultatifs techniques qu'elle fournit à l'Association latino-américaine de libre-échange, la Commission a continué à collaborer avec le secrétariat de l'ALALE par l'intermédiaire de son Bureau de Montevideo et de sa Division de la politique commerciale, de son Programme relatif aux transports, de la Division CEPAL/FAO de l'agriculture, de la Division du développement industriel et de la Division de statistique. Dans cette résolution, entre autres, la Commission recommandait au Secrétaire exécutif de la CEPAL, lorsqu'il établirait l'ordre de priorité des programmes de travail de la Commission et de l'utilisation des ressources disponibles, de renforcer la capacité de travail du Bureau de Montevideo, et elle demandait que les travaux communs et les services consultatifs permanents soient intensifiés, au cours des prochaines années, conformément à l'ordre de priorité arrêté avec les organes de l'ALALE et aux besoins des parties contractantes au Traité.

356. Le Bureau de la CEPAL à Montevideo, auquel ont été détachés trois fonctionnaires permanents du secrétariat, a représenté la CEPAL à la onzième session ordinaire de la Conférence des parties contractantes (Caracas, 26 octobre-12 décembre 1969) et a collaboré à l'établissement des études techniques qui ont précédé l'adoption du Protocole de Caracas modifiant le Traité de Montevideo et au programme d'action pour la prochaine décennie. Il a également participé aux réunions du Comité exécutif permanent.

357. Outre les fonctionnaires du secrétariat, la CEPAL a fourni les services de deux conseillers régionaux : un spécialiste en techniques douanières, qui a préparé un projet de code douanier type, et un expert en politique commerciale, qui a analysé le commerce réciproque et le mécanisme de négociations de l'ALALE.

358. Des fonctionnaires du Bureau de la CEPAL à Santiago ont également pris part aux réunions des conseils et des commissions consultatives à Montevideo et ont aidé à préparer une analyse critique des rapports sur la cellulose et le papier, les engrais et la sidérurgie établis par le secrétariat de l'ALALE. La CEPAL a coopéré avec le Groupe d'étude de la fabrication de l'acier et le Département de l'industrie de l'ALALE pour le guider dans les études sectorielles en cours et pour contribuer à leur exécution.

Marché commun de l'Amérique centrale

359. Au cours de la période à l'examen, le Bureau de la CEPAL à Mexico a continué à fournir au Comité de coopération économique de l'Amérique centrale et à ses organes subsidiaires des services de secrétariat et de la documentation de base (voir par. 217 à 234).

39/ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, E/4639, par. 493.

360. La CEPAL a continué à collaborer avec le secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique (SIECA) à l'établissement d'études en vue d'harmoniser et d'améliorer les systèmes fiscaux d'Amérique centrale. C'est là un projet de longue haleine. Le Bureau de Mexico a également coopéré avec le SIECA à une étude sur les répercussions qu'aurait une union économique en Amérique centrale et à des travaux de recherche sur les possibilités qu'ont les pays d'Amérique centrale d'adhérer à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. La CEPAL a également conseillé le SIECA sur la meilleure méthode à adopter pour une étude concernant l'influence du tarif commun sur la politique industrielle et commerciale de l'Amérique centrale et l'a aidé à la rédiger. Le secrétariat a continué à coopérer avec le SIECA, avec l'Institut centre-américain de recherche et de technologie industrielle (ICAITI) et avec la Banque centre-américaine d'intégration économique (BCIE) à l'étude de nouvelles possibilités industrielles, l'évaluation des projets dans le cadre des systèmes de promotion industrielle régionale, la formulation d'une politique industrielle intégrée et la révision d'une demande adressée au Programme des Nations Unies pour le développement (élément Fonds spécial) au sujet d'un projet régional portant sur l'évaluation des ressources en minerai, en eau et en énergie. Le secrétariat a continué à collaborer avec la Commission centre-américaine de commercialisation et de stabilisation des prix, et à participer au Groupe de travail FAO/CIDA/IISA/OIT/SIECA/CEPAL sur le régime foncier en lui fournissant les services d'un expert.

Accord d'intégration sous-régionale (Groupe des Andes)

361. A la réunion des directeurs des organismes de planification des cinq pays parties à l'Accord d'intégration subrégionale (Groupe des Andes) (Bolivie, Chili, Colombie, Equateur et Pérou) tenue en octobre 1969, il a été décidé de demander aux secrétariats de la CEPAL et de l'ILPES de préparer dans un délai de 60 jours un document préliminaire sur les méthodes de programmation commune sur les possibilités industrielles de la région compte tenu des avantages comparatifs des divers pays et des nécessités de leur développement équilibré et sur les mesures qui doivent être prises à ces fins; d'étudier les rapports des divers organismes de planification sur les questions ci-dessus et de fournir les conseils techniques nécessaires en prévision de la Réunion des directeurs des organismes de planification. Le secrétariat a établi une note indiquant les méthodes dont il conviendra que les pays de la région s'inspirent pour leur programmation mixte.

Organisations non gouvernementales

362. Le Programme relatif aux transports a maintenu l'assistance consultative qu'il fournit au Comité permanent récemment créé par l'Association latino-américaine des chemins de fer en vue de continuer à améliorer les systèmes d'information ferroviaire dans la région.

DEUXIEME PARTIE

CINQUIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITE PLENIER

A. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Séances d'ouverture et de clôture

363. La cinquième session extraordinaire du Comité plénier s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La séance d'ouverture a eu lieu le 4 mai et la séance de clôture le 7 mai 1970.

364. A sa douzième session, la Commission a décidé de ne réunir son comité plénier que lorsqu'il se présenterait une question exigeant une décision urgente de la part des gouvernements membres 40/. Etant donné que, dans le plan d'orientation du PNUD pour la deuxième phase des activités de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, il était prévu que le Conseil d'administration de l'Institut soumettrait à la Commission des propositions concrètes concernant le financement de la troisième phase des activités de cet organisme avant sa session de 1970, le Secrétaire exécutif - après consultation avec le général Edgardo Mercado Jarrín (Pérou), président de la Commission - a convoqué la présente session extraordinaire du Comité plénier.

365. New York a été choisie comme lieu de la session en raison du fait que tous les Etats membres de la CEPAL y ont des missions permanentes, ce qui n'est pas le cas à Santiago.

366. A l'ouverture de la session, M. Philippe de Seynes, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, et M. Carlos Quintana, Secrétaire exécutif de la Commission, ont fait des exposés.

367. M. Raúl Prebisch, directeur général de l'Institut, a fait un exposé sur les activités et le financement futurs de cet organisme.

368. A la séance de clôture, le 7 mai 1970, des allocutions ont été prononcées par M. José Piñera, représentant du Chili, le Secrétaire exécutif de la Commission et M. Eduardo Bradley, président du Comité plénier.

369. A la séance de clôture, le Comité a adopté à l'unanimité son rapport annuel au Conseil économique et social.

40/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, E/4639, par. 489 et 490.

Composition et participants

370. Les Etats membres de la Commission énumérés ci-après étaient représentés à la session : Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

371. Etaient également représentés les Etats associés des Indes occidentales en leur qualité de membres associés de la Commission.

372. Conformément au paragraphe 6 du mandat de la Commission, des représentants des Etats suivants, qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies sans être membres de la Commission, ont participé à la cinquième session extraordinaire du Comité plénier à titre consultatif : Belgique, Inde et Italie.

373. Conformément aux résolutions 632 (XXII) et 861 (XXXII) du Conseil économique et social, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse ont envoyé des observateurs à la session.

374. La liste complète des participants à la cinquième session extraordinaire du Comité plénier figure à l'annexe I au présent rapport.

375. La liste des documents figure à l'annexe IV au présent rapport.

Pouvoirs

376. Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de la Commission, le Comité de vérification des pouvoirs a fait savoir à la séance tenue le 6 mai 1970 qu'il avait examiné les pouvoirs des délégations à la cinquième session extraordinaire du Comité plénier, tels qu'ils avaient été présentés au Cabinet du Secrétaire exécutif, et les avaient trouvés en bonne et due forme.

Election du Bureau

377. A sa 136ème séance, le 4 mai 1970, la Commission a élu le Bureau suivant :

Président : M. Eduardo Bradley (Argentine);

Premier Vice-Président : M. Maurice O. St. John (Trinité-et-Tobago);

Second Vice-Président : M. Ormond W. Drier (Canada);

Rapporteur : M. Jesús Alberto Fernández (Venezuela).

B. ORDRE DU JOUR

378. A la même séance, le Comité plénier a examiné l'ordre du jour provisoire (E/CN.12/AC.62/Add.1) et adopté l'ordre du jour suivant :

1. Election du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. La situation économique et sociale de l'Amérique latine.
4. Les activités de la Commission en rapport avec la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.
5. Rapport sur les activités de la Commission depuis sa treizième session.
6. Institut latino-américain de planification économique et social :
 - a) Rapport sur les activités de l'Institut (1969-1970);
 - b) Activités et financement futurs de l'Institut.
7. Examen et adoption du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social.

C. RESUME DES DEBATS

Déclarations liminaires

379. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies a déclaré qu'en dépit de tant de problèmes pendants, de tâches inachevées, parfois d'angoisses et de convulsions, c'était cependant dans un climat d'optimisme que s'était achevée la décennie pour les pays latino-américains. Pourtant, les problèmes qui confrontaient maintenant le continent et dont la pression menaçait parfois de s'exercer jusqu'au point de rupture, étaient ceux qu'une catégorisation traditionnelle inscrivait naguère sous la rubrique "sociale". C'était là sans doute une "terminologie périmée" et il fallait y substituer graduellement la conception des "systèmes complexes", comportant l'étude d'interactions multiples, de relations causales souvent déconcertantes, et qui appelait aussi inévitablement une fonction prévisionnelle, car des perturbations imperceptibles se produisaient dont l'effet cumulatif pouvait devenir désastreux.

380. Dans le contexte politique qui prévalait en Amérique latine, ce qui frappait particulièrement, c'était le conflit entre les revendications des intérêts privés et les exigences de l'organisation de la société. Il fallait admettre que le secteur privé continuerait de jouer un rôle de premier plan dans beaucoup de pays, d'où la double nécessité de promouvoir et de faciliter la performance de ce secteur et d'assurer les progrès collectifs et la répartition équitable des revenus afin de renforcer la cohésion et l'intégration du système social. Rien dans les progrès accomplis par l'Amérique latine ne devrait suggérer un relâchement quelconque de l'effort de solidarité internationale, problème que

l'on ne pouvait considérer sans inquiétude en raison d'une série de facteurs qui affectaient les pays industrialisés (comme les politiques anti-inflationnistes, la lenteur de la croissance démographique ou le fait que la société se préoccupait surtout désormais de la qualité et non plus essentiellement de l'expansion économique) et qui pouvaient influencer sur le dynamisme de ces pays au cours des prochaines années. La deuxième Décennie appelait un sens plus élevé de la responsabilité collective, grâce auquel les politiques nationales cherchaient plus que par le passé à s'harmoniser aux objectifs internationaux. L'Organisation des Nations Unies était le lieu naturel, à vrai dire le seul lieu où cet examen collectif et ces ajustements réciproques puissent s'élaborer dans des conditions acceptables pour des nations souveraines et égales.

501. Se référant à l'évolution de l'économie régionale, le Secrétaire exécutif de la CEPAL a souligné qu'il convenait d'insister sur trois problèmes fondamentaux. Le premier d'entre eux concernait le financement. On avait souligné qu'il y avait une sorte de cercle vicieux, en ce sens qu'il n'y aurait pas d'épargne parce que les revenus étaient insuffisants et que ces derniers n'augmenteraient pas à un rythme suffisant en raison de la faiblesse de l'épargne. C'était un raisonnement apparemment fallacieux, car les enquêtes de la CEPAL montraient qu'il existe une marge virtuelle considérable d'épargne, représentée principalement par les niveaux de consommation des secteurs qui jouissaient des revenus les plus élevés. Mais il y avait également la nécessité d'un financement extérieur abondant et dans des conditions telles qu'il n'entraîne pas la détérioration ultérieure de l'économie des pays et qu'il n'hypothèque pas leur indépendance. Le deuxième problème fondamental était celui de l'assimilation du progrès technique, et dans ce domaine le plus important était d'apprécier l'influence des progrès des pays industrialisés sur ceux qui ne l'étaient pas, en se fondant sur la nécessité de réduire les inconvénients qui pouvaient découler de ces progrès et de mieux exploiter les contributions qu'ils représentaient par rapport à des objectifs stratégiques parfaitement définis. Si l'on ne procédait pas ainsi, on courrait le risque que la technologie entraîne, dans le meilleur des cas, un gaspillage d'efforts sans parvenir à combler la brèche; et, au pire, à une imitation grotesque des pays industrialisés. Le troisième problème était celui qui touchait à la nécessité de définir les aspects essentiels de la société dans laquelle nous souhaiterions vivre, car ne pas le faire équivaldrait à accepter implicitement le modèle qu'offraient les pays industrialisés ou à ne pas savoir pourquoi on préconisait le développement. M. Quintana a souligné que les images authentiques devaient surgir d'un débat continu entre les groupes d'intérêt et les secteurs politiques de la région; un débat, où les éléments de conflit soient aussi légitimes que les éléments d'accord.

La situation économique et sociale de l'Amérique latine

502. Plusieurs représentants ont approuvé l'étude sur l'évolution latino-américaine et les travaux qui figurent dans l'Estudio Económico de América Latina pour 1969. Ils ont souligné qu'il ne fallait pas sous-estimer la signification des progrès enregistrés au cours des deux dernières années, mais qu'il fallait les considérer avec prudence étant donné que, d'une part, la région avait déjà connu dans le passé d'autres poussées d'expansion qui avaient été sans lendemain; d'autre part on ne pouvait pas non plus nier l'importance des nombreux problèmes

et obstacles, tant internes qu'externes, qui continuaient d'exister en Amérique latine.

383. D'autres représentants ont appelé l'attention en particulier sur le problème que posait le fait qu'une grande partie - la majorité - de la population latino-américaine restait en marge du processus de développement de la région et, plus particulièrement, le fait qu'environ 60 p. 100 de cette population ne bénéficiait guère des avantages de ce processus. Tandis qu'un représentant a montré la nécessité de déterminer avec une plus grande précision ce concept de "marginalité" en fonction de la classification par tranches de la répartition des revenus, un autre a souligné que ce phénomène montrait l'importance des politiques "sociales", destinées précisément à modifier ou pallier cet état de choses.

384. Quelques délégations ont insisté sur le fait que ce problème et ces circonstances indiquaient l'urgente nécessité d'opérer des changements structurels profonds et rapides, ce qui supposait l'exercice d'un haut degré d'autonomie en face d'intérêts hostiles à ces décisions.

385. Divers représentants de pays industrialisés ont exprimé leur intérêt pour les études présentées et leur volonté de contribuer le plus efficacement possible aux tâches du développement latino-américain, comme ils le faisaient d'ailleurs depuis longtemps sous diverses formes. On a aussi insisté sur l'interdépendance nécessaire et croissante entre les pays.

Activités de la Commission en rapport avec la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement

386. Divers représentants ont approuvé les directives données pour les travaux dans la documentation présentée par le Secrétariat, en indiquant qu'elles étaient le produit des recommandations antérieures des pays membres, mais ont déclaré qu'ils ne pourraient prendre de position définitive qu'après que les Nations Unies auraient fixé, à la prochaine Assemblée, des normes plus précises concernant l'action que devra mener la communauté internationale pendant la prochaine décennie.

387. On s'est accordé à reconnaître que la CEPAL avait un rôle primordial à jouer en matière d'information, de révision et d'évaluation des progrès des efforts régionaux en vue de promouvoir le développement pendant cette deuxième décennie, comme il était prévu dans le projet de stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (A/7962 et Corr.1) actuellement soumis à l'examen du Comité préparatoire. Le représentant des Pays-Bas a suggéré que le secrétariat de la Commission étudie la nécessité d'établir un système régional où les pays en voie de développement procéderaient eux-même à un examen par pays, et auquel participerait éventuellement la Banque interaméricaine de développement. Un autre représentant a fait observer qu'il convenait de veiller à ce que la CEPAL mette à la disposition des spécialistes nationaux et internationaux chargés d'établir les politiques de développement de la région les éléments d'expérience et les connaissances nécessaires pour utiliser les ressources humaines et financières dont ils disposent; car l'énorme tâche que représente la formulation d'une stratégie efficace pour accélérer le progrès

économique et social exige des études détaillées concernant les priorités, l'affectation des ressources et la coordination internationale.

388. Un autre point sur lequel l'accord général s'est fait a été le caractère intégral et interdisciplinaire des problèmes du développement. Un représentant a rappelé que l'expérience de la première Décennie des Nations Unies pour le développement a pu susciter une certaine déception et que cela tenait au fait que l'on avait fixé des objectifs trop ambitieux sans accorder l'attention voulue aux moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre.

389. Plusieurs délégations ont approuvé les grandes lignes de la stratégie pour le développement latino-américain esquissées par la CEPAL. Une d'elles a fait observer qu'elles étaient conformes aux vues de son pays et qu'elle attachait une importance particulière au fait que l'on avait mis l'accent sur l'effort national et l'impérieuse nécessité d'apporter des modifications considérables au système des relations économiques internationales. Cependant, beaucoup d'objectifs primordiaux exigeaient des transformations politiques appropriées, si l'on voulait effectivement les atteindre.

390. Quelques représentants ont insisté sur d'autres aspects extérieurs du problème. Ils ont montré, par exemple, que les relations que l'on se proposait de modifier avaient des racines profondes dans le passé et, plus précisément, dans le vieux système de la division du travail, mais qu'il était indispensable de les modifier dans le sens indiqué dans les documents de la CEPAL afin d'atteindre les objectifs, comme celui de l'expansion des exportations industrielles.

391. Un autre représentant a analysé les aspects plus généraux de la stratégie pour la deuxième Décennie, et a montré qu'elle ne devrait pas être partielle pour ce qui était de la collaboration de toutes les régions et de tous les pays, ni en ce qui concerne les secteurs, soulignant une fois de plus l'importance des aspects sociaux. A cet égard, un autre représentant a fait observer qu'il convenait d'insister davantage sur le problème du logement et de la construction, vu la grave situation dans laquelle se trouvaient les populations "périphériques" de la plupart des villes de la région.

392. Un des représentants a souligné l'importance d'une parfaite collaboration entre la CEPAL d'une part, et la CNUCED et l'ILPES de l'autre.

393. Le représentant de la CNUCED a informé le Comité plénier des activités de cet organisme visant à appliquer un système de préférences générales et non discriminatoires. Il a dit que sur la base de la documentation de fond présentée par les pays qui étudiaient l'octroi de préférences, des consultations intensives avaient eu lieu récemment au sujet des divers aspects de ce système. Pendant ces consultations, on avait pu constater l'existence d'une volonté politique d'atteindre les objectifs qui avaient été fixés à la Conférence de New Delhi lors de l'adoption de la résolution 21 (II) créant une commission des préférences 41/.

394. Un autre représentant a examiné la situation particulière des pays dits "relativement les moins développés" d'Amérique latine, faisant observer que tout

41/ Voir Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session, vol. I, Rapport et annexes, publication des Nations Unies, No de vente : S.68.II.D.14

ce qui pouvait favoriser l'ensemble de la région ne favoriserait pas nécessairement ces pays. Il a parlé des possibilités que pourraient ouvrir aux exportations industrielles de la région les concessions éventuelles faites par les pays à économie planifiée, indiquant que ces dernières n'auraient de conséquences avantageuses pour les pays de marché dont la croissance est insuffisante que si on donnait une impulsion beaucoup plus vigoureuse à leur industrialisation, étant donné qu'à l'heure actuelle ces pays n'étaient pas en mesure de profiter de ces concessions en raison du faible niveau de leur développement industriel. Dans la même perspective, le représentant a appelé l'attention sur la situation particulière des pays relativement les moins développés dans le processus d'intégration et en ce qui concerne le problème démographique, rappelant, en ce qui concerne ce dernier point, l'importance des migrations vers les pays voisins.

395. Le Directeur général de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, se référant à un document sur la transformation et le développement préparé pour l'Assemblée des gouverneurs de la BID a souligné les problèmes graves et multiples auxquels se heurte la région dans ses efforts de développement. Il a insisté en particulier sur le problème du chômage et de l'exode des masses rurales vers les villes, en fournissant des chiffres et des données relatifs à l'emploi et à la main-d'oeuvre qui montraient la gravité du problème. Le taux d'accroissement qui serait nécessaire pour régler ce problème s'élevait à 8 p. 100, au lieu de 5,2 p. 100 qui représentait la moyenne des deux dernières décennies. Cela représentait un effort considérable, mais qu'il serait possible de fournir dans un délai de dix ans. Pour cela, il faudrait concentrer les efforts sur l'exportation et, en particulier, sur l'exportation de produits industriels. A cet égard, il était regrettable que les progrès vers la constitution du marché commun latino-américain aient été si lents, étant donné que l'effort principal pour obtenir une augmentation des exportations devait être fait par les pays eux-mêmes et se fonder sur les échanges réciproques des pays latino-américains eux-mêmes.

396. L'Amérique latine devait trouver sa propre voie vers le développement, sans imiter nécessairement l'évolution des pays développés. Le rôle qui revenait à l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne cette tâche de prévision pour l'avenir était énorme et revêtait une importance fondamentale.

Institut latino-américain de planification économique et sociale

397. Pour examiner ce point de l'ordre du jour, le Comité était saisi de la documentation de l'Institut que lui avait transmise le secrétariat. Il a pu ainsi prendre connaissance des activités de l'Institut pendant l'année 1969 et de son programme de travail pour 1970.

398. Le Comité a pris note des propositions que le Directeur général, conformément à ce qui est dit dans le plan d'opérations du Fonds spécial pour la deuxième phase des activités de l'Institut, avait faites au Conseil d'administration en ce qui concerne le financement et l'orientation des travaux de l'Institut à l'avenir et a pris note également de la résolution adoptée par le Conseil d'administration à sa réunion de janvier 1970, par laquelle le Conseil avait pleinement appuyé lesdites propositions.

399. La Commission a entendu tout d'abord le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement, qui a souligné la contribution importante que l'Institut avait apportée au développement et à la planification en Amérique latine. La mission présidée par l'ambassadeur Goldschmidt avait confirmé, dans le rapport qu'elle venait d'adresser au PNUD, la nécessité de donner à l'Institut un caractère de continuité et de permanence. Le Directeur du PNUD a dit qu'il donnerait son appui résolu aux recommandations et suggestions de la mission. Il a également évoqué les dispositions institutionnelles du PNUD, dont on devra tenir compte au moment d'examiner la période pendant laquelle il faudra financer les activités de l'Institut.

400. Le Président du Conseil d'administration, en présentant à la Commission le rapport annuel sur les activités de l'Institut, a exposé les tâches déjà accomplies par l'Institut et celles qu'il était appelé à accomplir à l'avenir. L'Institut poursuivant l'oeuvre de pionnier de la CEPAL, a contribué à l'élaboration d'un concept proprement latino-américain en matière économique et sociale, qui unisse les connaissances et l'esprit pragmatique nécessaires pour résoudre les problèmes de la région.

401. Le Directeur général de l'Institut s'est montré fort satisfait de la déclaration du Directeur du PNUD ainsi que du rapport de la mission Goldschmidt qui constituaient des témoignages suffisants en faveur de l'Institut. Il a tenu à exprimer sa reconnaissance de l'attitude des hauts fonctionnaires de l'ONU, ainsi que du PNUD et de la DID. L'Institut aurait déjà adopté divers objectifs et des orientations nouvelles, comme il était dit dans le document où étaient exposées les propositions du Directeur général, et ce dernier a tenu à mentionner, notamment, l'intention qu'avait l'Institut d'exposer systématiquement dans une étude l'expérience acquise récemment en matière économique et sociale pour en tirer des conclusions en vue de l'action à mener à bien en Amérique latine l'organisation de séminaires avec des personnalités latino-américaines et étrangères à la région, pour entretenir un dialogue vivant sur la réalité et les problèmes actuels, ainsi que la publication prochaine d'une revue qui, de manière à la fois polémique et pratique, poursuivrait ce dialogue.

402. Les délégations ont estimé que les travaux effectués par l'Institut dans ses trois domaines d'action principaux (formation, recherche et services consultatifs, projets) avaient répondu aux besoins de l'Amérique latine et apporté un grand appui aux activités de planification et de développement des gouvernements.

403. De même, on a considéré que, dans le cadre des tâches que les Nations Unies poursuivront au cours de la deuxième Décennie, l'Institut était appelé à jouer un rôle considérable non seulement comme instrument de planification, d'élaboration de stratégies du développement et de recherche avancée, mais aussi en ce qui concerne la coordination des plans nationaux et régionaux nécessaires aux divers groupements latino-américains qui tendaient vers l'intégration.

404. Quelques délégations ont estimé que plusieurs pays de la région se trouvaient devant des problèmes particuliers, spécifiques de chacun d'eux, et que l'Institut devrait en tenir compte dans ses activités à venir.

405. On a souligné aussi que l'Institut s'était particulièrement occupé des pays relativement les moins développés, non seulement en ce qui concernait les stratégies nationales de développement auxquelles il avait été appelé à collaborer mais aussi en aidant à définir les problèmes auxquels se heurtaient ces pays ainsi que les moyens et les modalités d'action à utiliser pour les résoudre.

406. On a estimé, d'autre part, que l'oeuvre de l'Institut favorisait directement et indirectement la formulation de plans et de programmes dans les pays latino-américains et facilitait ainsi les tâches importantes de coopération en vue du développement (y compris les projets de préinvestissement) dont s'occupaient le PNUD, la BID et d'autres organismes.

407. Quelques représentants de pays non latino-américains membres de la Commission, ainsi qu'un observateur européen, ont mentionné l'importante collaboration qu'apportaient aux travaux de l'Institut diverses institutions publiques et privées. Outre la collaboration que l'Université de Paris avait prêtée à cet organisme, notamment en ce qui concerne les études sur la main-d'oeuvre et la planification à long terme, il convenait de signaler les contributions importantes faites par les gouvernements de ces pays pour ce qui est de l'envoi d'experts, de documents et l'octroi de bourses, particulièrement à l'Institut international des hautes études agronomiques méditerranéennes. Certains de ces représentants ont exprimé l'intention de leurs gouvernements de continuer de prêter la même collaboration à l'avenir.

408. Pour toutes ces raisons, les membres de la Commission sont tombés d'accord pour décider qu'il fallait donner à l'Institut la stabilité, la continuité et la permanence nécessaires pour qu'il puisse mener à bien en Amérique latine les tâches qui lui avaient été confiées et que la Décennie pour le développement rendait maintenant plus urgentes que jamais. Il a paru incontestable que le programme de travail de l'Institut pouvait répondre non seulement à cette nécessité mais aussi à une demande croissante en matière de collaboration technique que l'Institut devait être à même de satisfaire. Ceci a amené la délégation du Chili, pays hôte de l'Institut, à présenter un projet de résolution dont 15 délégations latino-américaines devinrent coauteurs, exprimant ainsi l'opinion générale des pays de la région.

409. Diverses positions ont été exposées ensuite en ce qui concerne les modalités du financement de l'Institut à l'avenir. Quelques délégations de pays non latino-américains membres de la Commission ont déclaré que, tout en s'associant pleinement à la teneur du projet de résolution, ils éprouvaient néanmoins des difficultés à l'approuver. Ces difficultés tenaient tout particulièrement au délai que l'on fixait pour le financement et aussi au fait que l'on risquait d'établir un précédent pour d'autres projets internationaux se trouvant dans une situation analogue.

410. Tout en reconnaissant que l'Institut constituait une exception par rapport à tous ces cas de financement possibles, en raison des mérites reconnus dans le rapport Goldschmidt, les délégations du Canada, des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont déclaré éprouver des difficultés à accepter dans sa totalité le projet de résolution patronné par 15 pays, étant donné que certaines de ses dispositions relatives aux 10 années de financement s'écartaient de la tradition du Fonds spécial des Nations Unies en la matière.

411. Le représentant de la France, pour sa part, a fait observer qu'il serait illusoire d'établir - dans le cadre du financement accordé à l'Institut - un système d'évaluation des progrès accomplis par lui si les pays intéressés ne recevaient pas l'assurance d'une aide garantie par la fourniture de ressources budgétaires à moyen et à long terme de la part des pays industrialisés. Les délégations des pays latino-américains ont résolument appuyé les propositions de financement faites par le Directeur général de l'Institut, en vue de donner à cet organisme le maximum de continuité et de permanence. En conséquence, elles ont indiqué qu'elles voteraient en faveur du projet de résolution qui rassemblait ces propositions. Devant l'existence d'opinions partiellement divergentes sur des points touchant le financement, il a été décidé de constituer un groupe de travail présidé par le représentant du Chili et composé de représentants des diverses délégations afin de concilier les points de vue. Le Groupe de travail est parvenu à la formule incorporée dans la résolution 296 (AC.62) qui figure à la troisième partie du présent rapport et que la Commission a adoptée par 20 voix pour, aucune voix contre et une abstention.

412. La délégation cubaine a expliqué qu'elle n'avait pas voté pour la résolution étant donné que deux de ses paragraphes mentionnaient la Banque interaméricaine de développement qui, à son avis, pourrait constituer une entrave à l'indépendance intellectuelle de l'Institut. Pour leur part, les délégations du Canada et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait savoir qu'elles avaient voté en faveur de la résolution sans préjudice des opinions qu'elles avaient exprimées lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

413. Pour finir, il convient d'exposer l'attitude adoptée vis-à-vis de l'Institut par divers organismes spécialisés des Nations Unies et d'autres institutions du système interaméricain qui étaient représentés au Comité plénier.

414. Le représentant du FISE, après avoir souligné l'oeuvre accomplie par l'Institut dans le domaine de la programmation sociale, a fait observer que le Conseil d'administration du FISE, lors de la réunion qu'il avait tenue quelques jours auparavant à New York, avait approuvé une nouvelle recommandation tendant à fournir un appui financier à ces activités au titre d'un programme conjoint allant jusqu'à 1973.

415. Le représentant de l'UNESCO a déclaré que les modifications d'ordre administratif qui étaient intervenues à la suite de décisions gouvernementales relatives aux activités conjointes en matière de planification de l'éducation ne traduisaient aucune divergence de vues d'ordre conceptuel. Une fois ces problèmes résolus, il fallait espérer que les liens intellectuels et fonctionnels entre les deux institutions se renforceraient, non seulement pour ce qui est de la préparation de la Conférence régionale des ministres de l'éducation, de la science et de la technique - pour laquelle l'UNESCO comptait sur la collaboration de la CEPAL et de l'Institut - mais aussi pour ce qui est de la mise sur pied d'un cours de préparation et d'évaluation des projets dans le domaine de l'éducation. D'autre part, la Commission internationale sur le développement de l'éducation apporterait certainement un nouvel élément de coopération mutuelle.

416. Le représentant de la BID a attribué une grande importance au rôle joué par l'Institut et la CEPAL dans l'étude des problèmes latino-américains et a exprimé sa satisfaction pour l'efficacité et le dynamisme avec lesquels ils s'étaient acquittés de leurs tâches. Les études de l'Institut renfermaient pour la Banque des orientations fondamentales pour ses activités d'octroi de crédits. D'autre part, les problèmes de préinvestissement des pays latino-américains constituaient un domaine où l'Institut pourrait apporter une contribution précieuse, étant donné que la Banque ne pouvait bien souvent matérialiser son appui aux pays membres en raison de la pénurie de projets bien formulés. C'est pour ces raisons que la BID n'avait pas hésité à prêter à l'Institut son concours financier et qu'elle était disposée à examiner avec intérêt de nouvelles modalités de coopération.

417. Le représentant de l'OEA a exprimé la satisfaction de son organisation et celle de la CIAP pour l'oeuvre accomplie par l'Institut, ainsi que l'espoir de voir renforcer la coopération entre ces organismes. Parmi les domaines de collaboration possible, il a mentionné les séminaires de niveau élevé susceptibles d'être organisés pour procéder à l'échange de données d'expérience en ce qui concerne les problèmes du développement; un programme de bourses de recherches sur le développement; et la réalisation d'études sectorielles, portant notamment sur l'urbanisation et les marchés de capitaux. En soulignant qu'il convenait de garantir la stabilité et la permanence de l'Institut, il a signalé que l'un des principaux domaines d'action de celui-ci pourrait s'articuler sur celui de la Commission de consultations et de négociations créée par l'OEA.

418. Le représentant du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) a souligné l'importance des cours de perfectionnement que l'Institut avait organisés dans les différents pays de cette région. Il a également mis en relief les travaux réalisés en matière consultative - à la suite des travaux précurseurs de la mission conjointe de programmation - qui avaient été effectués tant dans le domaine général de l'intégration qu'à propos de problèmes nationaux déterminés et, surtout - si l'on songeait à l'avenir - dans le domaine de la complémentarité industrielle du Marché commun de l'Amérique centrale avec le Groupe des Andes et la CARIFTA.

Incidences financières

419. Au cours du débat sur ce point, un état d'incidences financières a été présenté oralement au Comité plénier dont l'attention a été appelée sur le fait que le montant estimatif des dépenses annuelles de l'Institut (tableaux 1 et 2 du document INST./L.18) avait été établi en partant de l'hypothèse qu'une part importante des frais d'administration de l'Institut qui ne figuraient pas dans le document précité serait prise en charge par la CEPAL. Si le Comité plénier approuvait la proposition telle qu'elle était présentée dans le document, il en résulterait un accroissement des charges financières incombant à la CEPAL.

420. En supposant que les effectifs demeurent inchangés et que les frais d'entretien du bâtiment soient partagés de la même manière qu'actuellement, l'estimation des incidences financières s'établirait comme suit :

	<u>Dollars</u>
i) Traitements et dépenses communes de personnel de 28 fonctionnaires d'administration (4 administrateurs et 24 agents locaux)	161 000
ii) Traitements et dépenses communes de personnel du pool de secrétaires	36 000
iii) Frais d'entretien des locaux	172 000
TOTAL	<u>369 000</u>

Si la CEPAL prenait en charge les frais d'administration de l'Institut, comme on l'a proposé (INST./L.18), il serait nécessaire d'ouvrir au budget des crédits supplémentaires d'au moins 369 000 dollars par an.

TROISIEME PARTIE

RESOLUTION ADOPTEE PAR LE COMITE PLENIER A SA CINQUIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

421. A sa cinquième session extraordinaire, le Comité plénier a adopté la résolution ci-après :

296 (AC.62) INSTITUT LATINO-AMERICAIN DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Le Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine,

Avant étudié les propositions faites par le Directeur général de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale au Conseil d'administration dudit Institut ainsi que la résolution adoptée par le Conseil à sa réunion de janvier 1970, par laquelle il a entièrement appuyé lesdites propositions,

Tenant compte de ce qu'il est consigné dans le Plan d'opérations du Fonds spécial des Nations Unies pour la deuxième phase des activités de cet organisme que "l'intention est de faire de l'Institut un organisme permanent" et de ce que cette intention était déjà exprimée dans la résolution 220 (AC.52) de la Commission du 6 juin 1962 42/, par laquelle celle-ci a créé l'Institut sous ses auspices,

Rappelant la résolution 286 (XIII) 43/ de la Commission par laquelle les gouvernements membres ont approuvé les travaux de l'Institut et reconnu la nécessité de placer ses activités sur une base adéquate de continuité, et tenant compte, en outre, du rôle que l'Institut doit jouer en Amérique latine dans le cadre des tâches que les Nations Unies poursuivront au cours de la deuxième Décennie pour le développement,

Conscient de l'existence de différents groupes linguistiques dans la région et de la nécessité pour l'Institut d'étendre ses travaux de manière à tenir compte de ce fait,

Exprimant sa reconnaissance des contributions importantes apportées à l'Institut pendant la deuxième phase de ses activités par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et par la Banque interaméricaine de développement (BID), lesquelles ont permis, avec l'appui d'autres organismes internationaux, régionaux et nationaux, de poursuivre et d'intensifier ses travaux,

42/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-quatrième session, Supplément No 4A, deuxième partie.

43/ Ibid., quarante-septième session, E/4639, par. 793.

Soulignant avec satisfaction que les travaux de l'Institut apportent un grand appui aux activités de planification et de développement des gouvernements grâce aux cours, aux missions d'assistance technique, et aux recherches qu'il mène à bien,

Tenant compte de ce que ces travaux de l'Institut favorisent directement et indirectement la formulation de plans, programmes et projets dans les pays de la région et facilitent ainsi les tâches importantes de coopération pour le développement - y compris les projets de préinvestissement - dont s'occupent le PNUD et d'autres organismes internationaux et régionaux,

1. Prend note avec satisfaction de la résolution adoptée par le Conseil d'administration de l'Institut et accueille avec satisfaction les recommandations qui y sont formulées au sujet des propositions du Directeur général concernant les activités et le financement futurs de cet organisme;

2. Engage le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à s'efforcer de donner le maximum de continuité et de permanence à l'Institut, en assurant son action indispensable en Amérique latine pendant la deuxième Décennie du développement;

3. Recommande aux Gouvernements latino-américains d'intensifier l'appui qu'ils prêtent à l'Institut et d'inclure ses activités consultatives et ses projets dans les programmes nationaux de coopération technique entrepris dans le cadre du PNUD à la demande des gouvernements;

4. Exprime à nouveau sa reconnaissance au PNUD et à la BID pour l'appui qu'ils ont accordé à l'Institut et souligne la valeur du travail que ce dernier a effectué en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et du système interaméricain ainsi qu'avec des entités nationales et des universités d'Amérique latine et d'ailleurs;

5. Prie le PNUD de fournir le financement nécessaire selon les modalités appropriées pour assurer la permanence de l'Institut, comme il est prévu au paragraphe 2;

6. Recommande à la BID de continuer à donner à l'Institut son appui et son aide financière comme elle l'a fait jusqu'à présent, ou bien de trouver les formules nécessaires pour financer celles de ses activités qui peuvent présenter un intérêt commun;

7. Recommande au Directeur général de l'Institut de prendre, de concert avec le Président du Conseil d'administration et avec la collaboration du Secrétaire exécutif de la CEPAL, les mesures propres à assurer la mise en oeuvre la plus efficace de la présente résolution.

6 mai 1970.

QUATRIEME PARTIE

PROJET DE RESOLUTION PRESENTE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

422. ... Le Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine a décidé de soumettre au Conseil économique et social le projet de résolution ci-après :

"Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine relatif à la période du 24 avril 1969 au 6 mai 1970 (E/4806) ainsi que des résolutions qui figurent dans la troisième partie de ce rapport."

ANNEXES

Annexe I

LISTE DES DELEGATIONS

ETATS MEMBRES DE LA COMMISSION

<u>Argentine</u> :	Eduardo Bradley, Carlos H. Bunge
<u>Barbade</u> :	A. Albert Brathwaite
<u>Bolivie</u> :	Walter Guevara Arze, ambassadeur; Guillermo Scott*
<u>Brésil</u> :	Joao Augusto de Araújo Castro, ambassadeur; Bernardo de Azevedo Brito*, Artur Denot Medeiros*
<u>Canada</u> :	Yvon Beaulne, ambassadeur; O. W. Dier*, C. O. Spencer**, J. F. Donaghy***
<u>Colombie</u> :	Joaquín Vallejo Arbeláez, ambassadeur; Néstor Parra*, Teresa de Zea*
<u>Costa Rica</u> :	Luis Dobles Sánchez, ambassadeur; Emilia C. de Barish*
<u>Cuba</u> :	Ricardo Alarcón Quesada, ambassadeur; Pedro A. Morales Carballo*, Orlando F. Pereira*
<u>Chili</u> :	José Piñera, ambassadeur; Fernando Zegers*, Fernando Montaner*
<u>El Salvador</u> :	Reynaldo Galindo Pohl, ambassadeur; Rafael Zaldívar Brizuela*
<u>Equateur</u> :	Eduardo Cabezas
<u>Etats-Unis</u> <u>d'Amérique</u> :	Glenn A. Olds, ambassadeur; John W. Mc Donald*, Benjamin Moser*, Paxton T. Dunn*
<u>France</u> :	Gabriel Lisette, ambassadeur; Iván Martín Witkowski*

* Suppléant.

** Conseiller.

Guatemala : William C. Méndez Montenegro

Guyane : P. A. Thompson, ambassadeur; Miles Stoby*

Haïti : Raoul Siclait

Honduras : Salomón Jimenez-Monguía

Jamaïque : Keith Johnson, ambassadeur; Hugh Bonnick*

Mexique : Federico Ramírez Martén

Nicaragua : Guillermo Lang, ambassadeur; José Román, ambassadeur;
Gilberto Pérezalonso*

Pays-Bas : S. G. M. Rozendal, ambassadeur; H. A. F. Heidweiller*,
J. F. Boddens Hosang*, V. P. Bareno*

Panama : Didimo Ríos

Paraguay : Victor Manuel Java Recalde, Victor Godoy*

Pérou : Manuel F. Maurtua, ambassadeur; José Guzmán*, Julián Torres*

République
Dominicaine : Luis Raúl Betances, ambassadeur

Royaume-Uni de
Grande-Bretagne
et d'Irlande du
Nord : Mark E. Allen, D. F. Milton*, Susan Darling*

Trinité-et-
Tobago : Maurice O. St. John, Mahmud Aziz*

Uruguay : Augusto Legnani, ambassadeur; Baltazar Brum*

Venezuela : Germán Nava-Carrillo, ambassadeur; Jesús Alberto Fernández*,
Freddy Christian*

ETATS MEMBRES ASSOCIES

Etats associés
des Indes
occidentales : Ed. Leblanc, ambassadeur; W. H. Bramble*,
C. Sorhaindo*

OBSERVATEURS DES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
NON MEMBRES DE LA COMMISSION, PARTICIPANT A TITRE CONSULTATIF

Belgique : E. Longerstaey, ambassadeur

Inde : M. Dubey, K. P. Saksena*

Italie : Giovanni Scolamiero

OBSERVATEURS DES ETATS NON MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
PARTICIPANT A TITRE CONSULTATIF

République
fédérale
d'Allemagne : Hans Heinrich Kruse

Suisse : Jean-Philippe Monnier

ORGANES DES NATIONS UNIES

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :

Diego Cordovez

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel :

E. Hernried

Fonds des Nations Unies pour l'enfance :

Roberto Esguerra-Barry, José J. Zañartu*

Programme des Nations Unies pour le développement :

Carlos Vegega

INSTITUTIONS SPECIALISEES

Organisation internationale du Travail :

John E. Lawyer

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture :

Amable Ortiz

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture :

Alfonso de Silva, André Varchaver*

Organisation mondiale de la santé :

Héctor Coll

Banque internationale pour la reconstruction et le développement - Association internationale de développement :

José A. Guerra

Fonds monétaire international :

Jorge del Canto

AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Banque interaméricaine de développement :

Joaquín Gonzalez

Centre latino-américain de démographie :

Carmen Miró, Jorge Samozá

Institut latino-américain de planification économique et sociale :

Raúl Prebisch, Enrique Iglesias*, Cristóbal Lara*,
William Lowenthal*, Francisco Giner de los Ríos*

Organisation des Etats américains :

Walter Sedwitz, Tomas O. Rosenberg*

Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale :

Roberto Mayorga Cortés

Annexe II

LISTE DES REUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES PENDANT LA PERIODE CONSIDEREE

Organe et bureau	Session	Cote du rapport ^{a/}
Comité régional des normes électriques	Quatrième session,	E/CN.12/CCE/SC.5/67
<u>Président</u> :	Guatemala, 19 au	
Sergio A. Chocano (Guatemala)	24 mars 1969	
<u>Rapporteur</u> :		
Gilberto Young Torres (Honduras)		
<u>Président</u> :	Cinquième session,	E/CN.12/CCE/SC.5/69
Fernando Rojas Brenes (Costa Rica)	San José,	
<u>Rapporteur</u> :	Costa-Rica, 1 au	
Antonio Chin Checa (Panama)	6 décembre 1969	
Groupe de travail des systèmes de codages applicables aux matériaux et au matériel utilisés en électricité		
<u>Directeur des débats</u> :	Première session,	E/CN.12/CCE/SC.5/67
Salvador Toledo Marán (Guatemala)	Guatemala, 17 au	
	au 24 mars 1969	
<u>Directeur des débats</u> :	Deuxième session,	E/CN.12/CCE/SC.5/69
Nilo Vicarioli (Costa-Rica)	San José,	
	Costa Rica,	
	24 novembre au	
	1er décembre 1969	

^{a/} Les exemplaires des rapports que l'on ne pourrait se procurer par les moyens habituels de diffusion du Siège de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Office de Genève peuvent être obtenus auprès de la Section des commissions régionales du Département des affaires économiques et sociales au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe III

LISTE DE REUNIONS ET SEMINAIRES

<u>Titre</u>	<u>Lieu et date</u>	<u>Cote du rapport</u> ^{a/}
Troisième Conférence de l'Amérique latine sur l'électrification rurale	Mexico, 21 au 26 avril 1969	
Sixième cours intensif de l'Amérique centrale sur les plans opérationnels annuels	Panama, 12 mai au 28 juin 1969	
Neuvième cours de base sur la planification économique et sociale	Monterrey, Mexique, 2 juin au 8 août 1969	
Quatrième cours régional de politique commerciale	Santiago, Chili, 30 juin au 24 août 1969	
Réunion des directeurs de bureaux de statistique et de recensement d'Amérique du Sud	Santiago, Chili, 5 et 6 août 1969	
Cours d'orientation sur l'organisation et les techniques de la formation des exportations	Santiago, Chili, 25 août au 5 septembre 1969	
Séminaire sur l'harmonisation des mesures fiscales d'encouragement à l'industrie	Port of Spain, Trinité, 8 au 12 septembre 1969	E/CN.12/844
Deuxième séminaire sur la régionalisation de la politique de développement en Amérique latine	Santiago, Chili, 8 au 12 septembre 1969	
Séminaire sur le développement rural intégré	Kingston, Jamaïque, 6 au 11 octobre 1969	E/CN.12/846
Réunion technique internationale sur le rôle des organisations agricoles dans le développement économique et social	Santiago, Chili, 20 au 28 octobre 1969	
Séminaire sur les aspects sociaux du développement régional	Santiago, Chili, 3 au 14 novembre 1969	E/CN.12/826/Rev.1

^{a/} Aucune cote n'est indiquée quand le rapport n'est pas disponible.

<u>Titre</u>	<u>Lieu et date</u>	<u>Cote du rapport^{a/}</u>
Réunion d'experts en matière d'administration des entreprises publiques en Amérique latine et dans les Antilles	Santiago, Chili, 17 au 22 novembre 1969	E/CN.12/853
Groupe de travail sur les statistiques, indices de prix et quantum	Santiago, Chili, 24 au 28 novembre 1969	E/CN.12/849
Table ronde de journalistes	Santiago, Chili, 1er au 8 décembre 1969	

Annexe IV

LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIES DEPUIS LA TREIZIEME SESSION DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u> ^{a/}
E/4639 E/CN.12/841/Rev.1	Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine au Conseil économique et social (26 avril 1968-23 avril 1969) (<u>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session</u>), Volume I	A, E, F
E/4639/Add.1 E/CN.12/841/Rev.1/Add.1	Volume II	A, E, F
E/CN.12/812	<u>Los fletes maritimos en el comercio exterior de América Latina</u> (publication des Nations Unies, No de vente : S.69.II.G.7)	E
E/CN.12/825/Rev.1	<u>Estudio Económico de América Latina, 1968</u> (publication des Nations Unies, No de vente : S.70.II.G.1)	A, E
E/CN.12/837	<u>El estado de la Minería en América Latina</u>	E
E/CN.12/842	<u>Sistemas de información ferroviaria</u>	E
E/CN.12/843 et Add.1 et 2	<u>Posibilidades para la industria siderúrgica en los países de menor desarrollo relativo. I. América Central (en colaboración con el consultor. Ing. Armando P. Martigena)</u>	E
E/CN.12/844	<u>Report of the Commonwealth Caribbean Regional Workshop on Harmonization of Fiscal Incentives to Industries</u> Port of Spain, Trinité-et-Tobago 8-12 septembre 1969	A
E/CN.12/845	<u>Report of the Expert Team on Harmonization of Fiscal Incentives to Industries in the Caribbean Free Trade Area</u>	A

^{a/} Les lettres A, E et F indiquent respectivement l'anglais, l'espagnol et le français.

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue^{a/}</u>
E/CN.12/846	<u>Report of the Caribbean Regional Workshop on Integrated Rural Development</u> Kingston, Jamaïque 6-11 octobre 1969	A
	<u>Boletín Económico de América Latina,</u> Vol. XIV, No 2, deuxième semestre 1969 (publication des Nations Unies, No de vente : S.69.II.G.5)	A, E
	<u>Boletín Estadístico de América Latina,</u> Vol. VI, No 1, mars 1969 (publication des Nations Unies, No de vente E/S.69.II.G.6)	E/A (publi- cation bilingue)
E/CN.12/848	<u>Las industrias químicas en América Latina y su evolución en los años 1959-67</u>	E
E/CN.12/849	<u>Informe del Grupo de Trabajo sobre Estadísticas e Índices de Precios y Cantidades</u>	E, A
E/CN.12/851	<u>Estudio Económico de América Latina, 1969 (Versión preliminar)</u>	E, A
E/CN.12/852	<u>La economía de América Latina en 1969 (Extracto del Estudio Económico)</u>	E, A
E/CN.12/853	<u>Informe de la Reunión de Expertos en Administración de Empresas Públicas en América Latina y el Caribe</u>	E
E/CN.12/855	<u>La siderurgia en el Ecuador</u>	E
E/CN.12/L.39	<u>Comentarios preliminares sobre el modelo global empleado en el Plan Indicativo Mundial de la FAO</u>	E
E/CN.12/L.40	<u>La industria petroquímica básica en América Latina</u>	E
E/CN.12/AC.62/3	<u>Orientación de los trabajos de la Secretaría en relación con el Segundo Decenio de las Naciones Unidas para el Desarrollo</u>	E
E/CN.12/AC.62/4	<u>Informe sobre las actividades de la Comisión desde su decimotercer período de sesiones</u>	E
CEPAL/MEX/69/1 GAFICA 3/69 SIECA/69/V-4/40	<u>El comercio regional de los productos agropecuarios en el Mercado Común Centroamericano</u>	E

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langua^a</u>
CEPAL/MEX/69/1/Rev.2	<u>Informe de la Secretaría del Comité de Cooperación Económica (CDE) sobre el Mercado Común Centroamericano (1966-68)</u>	E
CEPAL/MEX/69/3	<u>La interconexión eléctrica en el Istmo Centroamericano (Características de centrales térmicas)</u>	E
CEPAL/MEX/69/12	<u>Evaluación del Plan Piloto de Viviendas Experimentales en el Istmo Centroamericano (Cuestionario sobre aspectos sociales)</u>	E
CEPAL/MEX/69/13	<u>Operación portuaria de los muelles nacional y provisorio de Puerto Limón, Costa Rica</u>	E
CEPAL/MEX/69/16 TAO/LAT/100	<u>Honduras : Aspectos administrativos y contables del Servicio Autónomo Nacional de Acueductos y Alcantarillas</u>	E
CEPAL/MEX/69/17	<u>Observaciones sobre la operación portuaria de Puerto Barrios, Guatemala</u>	E
CEPAL/MEX/69/18	<u>Istmo Centroamericano : Actividades principales de los organismos y empresas eléctricas y de la Misión Centroamericana de Electrificación y Recursos Hidráulicos durante el primer semestre de 1969</u>	E
CEPAL/MEX/69/20	<u>La interconexión eléctrica en el Istmo Centroamericano; evaluación de interconexiones para sistemas eléctricos combinados : Guatemala-El-Salvador, El Salvador-Honduras, Nicaragua-Costa Rica, Costa Rica-Panamá</u>	E
CEPAL/MEX/69/21	<u>La interconexión eléctrica en el Istmo Centroamericano (Características de centrales hidroeléctricas)</u>	E
CEPAL/MEX/69/24	<u>La capacitación del personal administrativo y obrero de los puertos del Istmo Centroamericano</u>	E
CEPAL/MEX/70/2	<u>Istmo Centroamericano : Reseña de actividades en el sector eléctrico. Segundo semestre de 1969</u>	E

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u> ^{a/}
COMITE DE COOPERATION ECONOMIQUE DE L'AMERIQUE CENTRALE		
E/CN.12/CCE/359 CEPAL/MEX/69/11	<u>Consideraciones sobre la calificación y clasificación, a nivel nacional o regional, de las empresas industriales de Centroamérica</u>	E
E/CN.12/CCE/359/Add.1	<u>Observaciones sobre el proyecto de reglamento al Convenio Centroamericano de Incentivos Fiscales al Desarrollo Industrial</u>	E
E/CN.12/CCE/SC.3/23 TAO/LAT/96	<u>Mantenimiento y reconstrucción de caminos</u>	E
E/CN.12/CCE/SC.3/27 TAO/LAT/99	<u>Situación y actividad portuaria en Centroamérica, 1964-68</u>	E
E/CN.12/CCE/SC.5/68 TAO/LAT/102	<u>Centroamérica y Panama: Estadísticas de energía eléctrica, 1968</u>	E
E/CN.12/CCE/SC/70 à 76	<u>Evaluación de recursos hidraulicos del Istmo Centroamericano</u>	E
CRNE/GTC/I/DT.2	<u>Memorandum sobre la situación actual en el proyecto de codificación uniforme de equipos y materiales eléctricos</u>	E
CRNE/GTC/I/DT.3	<u>Información sobre los sistemas de codificación suministrada por las empresas eléctricas</u>	E
CRNE/GTC/II/DT.2	<u>Estudio comparativo de los inventarios de materiales y equipos eléctricos de las empresas eléctricas del Istmo Centroamericano y su adaptación al sistema uniforme de codificación</u>	E
CCE/SC.5/CRNE/IV/2	<u>Estado actual del programa regional de normas eléctricas</u>	E
CCE/SC.5/CRNE/IV/3	<u>Proyecto de normas CRNE-6-7-8-9</u>	E
CCE/SC.5/CRNE/V/2	<u>Informe de la Secretaría al Comité Regional sobre el programa de normas eléctricas</u>	E
CCE/SC.5/CRNE/V/3	<u>Proyectos de normas de trabajo para el diseño de redes de distribución de energía eléctrica CRNE-10 y CRNE-11</u>	E

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue^{a/}</u>
CCE/SC.5/CRNE/V/4	<u>Proyecto de normas de trabajo CRNE-12.</u> <u>Construcción de redes de distribución de</u> <u>energía eléctrica</u>	E
CCE/SC.5/GRIE/GT-N-GR/II/2 TAO/LAT/103	<u>Alternativas de interconexión de los sistemas</u> <u>eléctricos nacionales de Nicaragua y Costa Rica</u>	E

INSTITUT LATINO-AMERICAIN DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

INST/L.17 et Add.1	<u>Informe sobre las actividades del Instituto</u> <u>Latinoamericano de Planificación Económica</u> <u>y Social en 1969</u>	E
INST/L.18	<u>Propuestas del Director General al Consejo</u> <u>Directivo sobre las actividades y</u> <u>financiamiento futuros del Instituto</u>	E, A
INST/L.19	<u>Programa de Trabajo para 1970</u>	E
INST/L.20	<u>Resolución adoptada por el Consejo Directivo</u>	E, A

SEMINAIRE SUR LES ASPECTS SOCIAUX DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

Santiago du Chili, 3-14 novembre 1969

ST/ECLA/Conf.34/L.1	<u>Los aspectos sociales del desarrollo regional</u> <u>en América Latina</u>	E
ST/ECLA/Conf.34/L.2	<u>La distribución regional de la actividad</u> <u>económica</u>	E
ST/ECLA/Conf.34/L.3	<u>Progress made under the United Nations</u> <u>World-Wide Programme of Research and Training</u> <u>in Regional Development</u>	A
ST/ECLA/Conf.34/L.4	<u>Materials on Regional Development in Latin</u> <u>America: Experience and Prospects,</u> <u>Walter Stöhr</u>	A
ST/ECLA/Conf.34/L.5	<u>La definición de áreas intrarregionales de</u> <u>desarrollo rural. Por Lawrence B. Moore</u>	E
ST/ECLA/Conf.34/L.6	<u>Regional Plan Formulation and Popular</u> <u>Participants. By H. J. A. Morsink</u>	A
ST/ECLA/Conf.34/L.7	<u>Proyectos de desarrollo integrado de áreas</u> <u>de base agropecuaria, por el Instituto</u> <u>Latinoamericano de Planificación Económica</u> <u>y Social</u>	E

Cote

Titre

Langue^{a/}

REUNION D'EXPERTS EN MATIERE D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES
EN AMERIQUE LATINE ET DANS LES ANTILLES

Santiago du Chili, 17-22 novembre 1969

ST/ECLA/Conf.35/L.1	<u>Algunos Problemas de administración de las empresas</u>	E, A
ST/ECLA/Conf.35/L.2	<u>Las relaciones entre las empresas públicas y el Gobierno Central y su efecto sobre la eficiencia</u>	E, A
ST/ECLA/Conf.35/L.3	<u>Precios, rentabilidad y eficiencia de la empresa pública</u>	E, A
ST/ECLA/Conf.35/L.4	<u>La administración de las empresas públicas</u>	E, A
ST/ECLA/Conf.35/L.5	<u>La empresa pública y los criterios y la evaluar la gestión gerencial de la misma</u>	E, A
ST/ECLA/Conf.35/L.6	<u>Usiminas: un proyecto de desarrollo</u>	E, A
ST/ECLA/Conf.35/L.7	<u>Análisis de la eficiencia de las empresas públicas: comparación de algunos casos</u>	E, A
ST/ECLA/Conf.35/L.8	<u>Mejoramiento de la rentabilidad de las empresas públicas en los países en desarrollo</u>	E, A
ST/ECLA/Conf.35/L.9	<u>Medidas de rentabilidad y eficiencia de las empresas públicas: breve resumen de la experiencia de los países</u>	E, A
ST/ECLA/Conf.35/L.10	<u>El financiamiento de la creación y la operación de empresas públicas industriales en México. Presentado por el Sr. Gerardo M. Bueno</u>	E
ST/ECLA/Conf.35/L.11	<u>Apuntes sobre la introducción de la administración racional en las empresas estatales. Preparado por el Ingeniero Rafael Vanrell</u>	E
ST/ECLA/Conf.35/L.12	<u>La empresa nacional de electricidad S.A. (ENDESA) como organismo del sector público. Presentado por el Ingeniero Sr. Hugo Concha</u>	E
ST/ECLA/Conf.35/L.13	<u>Public enterprises in Trinidad and Tobago, by Eldon G. Warner, M.A. (OXON)</u>	A

Cote

Titre

Langue^{a/}

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES STATISTIQUES, INDICES DE PRIX ET QUANTUM

Santiago du Chili, 24-28 novembre 1969

ST/ECLA/Conf.36/L.1	<u>Temario Provisional</u>	E, A
ST/ECLA/Conf.36/L.2	<u>Un proyecto de sistema de números índices de cantidad y precio</u>	E, A
ST/ECLA/Conf.36/L.3	<u>La recolección y compilación de series de precio y cantidad</u>	E, A
ST/ECLA/Conf.36/L.4	<u>Uso de los índices de precios y de cantidades en los cálculos de las cuentas nacionales de América Latina</u>	E, A